



OECD Local Economic and Employment Development (LEED)
Papers 2010/14

L'économie sociale au
service de l'inclusion au
niveau local : Rapport sur
deux régions de France :
Alsace et Provence – Alpes
– Côte d'Azur

**Margie Mendell,
Bernard Enjolras,
Antonella Noya**

<https://dx.doi.org/10.1787/5kg0nvhxwgbp-en>

L'ÉCONOMIE SOCIALE AU SERVICE DE L'INCLUSION AU NIVEAU LOCAL

RAPPORT SUR DEUX RÉGIONS DE FRANCE : ALSACE ET PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Ce rapport a été préparé par le programme LEED (Développement économique et création d'emplois locaux) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en collaboration avec le Délégué interministériel à l'innovation, à l'expérimentation et à l'économie sociale (DIIESES).

La rédaction du rapport OCDE a été entamée avant le début des travaux de la Commission Vercamer en octobre 2009 et ses conclusions finales ont été élaborées pendant les travaux de ladite Commission. Elles ne prennent donc pas en compte les résultats de l'enquête parlementaire, encore inconnus au moment de la conclusion du rapport. Les auteurs soulignent toutefois le fait que l'on peut noter une certaine convergence des analyses et des conclusions. Le rapport LEED-OCDE préconise cependant la nécessité d'une réforme radicale des modes d'interventions de la puissance publique centrale et des collectivités territoriales en direction de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), réforme fondée sur une approche en termes de gouvernance et de partenariat avec l'ES.

De plus, pendant la rédaction du rapport OCDE, la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIIESES) a été rattachée – sous le nom de Mission Innovation, Expérimentation sociale et Économie sociale – à la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Mai 2010

AUTEURS ET ÉQUIPE DE TRAVAIL

Ce rapport a été préparé par le professeur Marguerite Mendell, directrice adjointe de l'École des Affaires publiques et communautaires à l'Université Concordia de Montréal (Canada) et par Bernard Enjolras, directeur de recherche à l'Institute for Social Research (ISF) d'Oslo (Norvège) avec la contribution et sous la supervision d'Antonella Noya, analyste des Politiques Senior à l'OCDE.

Le soutien des équipes de la CRES de la Région Alsace et de la CRESS de Région PACA a été indispensable pour l'organisation des visites d'étude (que soient ici plus spécialement remerciés Pierre Roth, directeur de la CRES Alsace ainsi que Marcelle Gay, et Laurent D'Hautesserre, respectivement présidente et directeur de la CRESS PACA). Xavier Boos, de la Préfecture d'Alsace, et Marie-Thérèse Dieppedalle, de la Préfecture de PACA ont aussi fourni une contribution importante tout au long du processus menant à la préparation de ce rapport : qu'ils soient ici remerciés ainsi que toutes les personnes rencontrées lors de nos visites. Elles nous ont aidé à comprendre les dynamiques de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans les régions. Les auteurs souhaitent en outre remercier de leur assistance Nadine Richez-Battesti et Francesca Petrella – maîtres de conférences en Économie à l'université de la Méditerranée –, coresponsables du master RH-ESS et chercheuses au LEST-CNRS (Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail), ainsi que Valérie Bourdeau, étudiante en maîtrise de sociologie à l'Université Concordia de Montréal et Michela Meghnagi, statisticienne à l'OCDE.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION ET CONTEXTE GÉNÉRAL	6
LE CONTEXTE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN FRANCE	12
Histoire et contexte institutionnel	12
Poids des différentes familles de l'ESS	13
Poids de l'ESS en France en termes d'emploi et d'activité	15
Comparaisons régionales	15
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN ALSACE ET EN PACA.....	18
Le paysage de l'économie sociale en région Alsace.....	18
Le paysage de l'économie sociale en région PACA	25
DIFFÉRENCES ENTRE LES RÉGIONS ALSACE ET PACA	36
L'ENVIRONNEMENT CONSTITUÉ PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	37
LA POLITIQUE NATIONALE.....	39
Politique nationale spécifique à l'ESS.....	39
Les politiques sectorielles centrales.....	39
LES POLITIQUES TERRITORIALISÉES	44
Soutien aux réseaux et observatoire.....	44
STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	51
Conseil régional d'Alsace.....	51
Conseil régional PACA	52
Conseil général des Bouches-du-Rhône	53
Ville de Strasbourg	54
GOUVERNANCE ET CLUSTERS.....	56
OUTILS PARTENARIAUX ET TERRITORIALISÉS DE FINANCEMENT DE L'ESS.....	61
L'APPORT DE L'ESS AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET À LA COHÉSION SOCIALE.....	67
LES BESOINS EN POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE : EFFICIENCE ET CARENCES	69
Effets structurant des politiques centrales sectorielles.....	69
Faiblesse et instabilité de la politique nationale en direction de l'ESS.....	70
Disparités régionales en matière de soutien aux réseaux et observatoire	73
La place marginale de l'ESS dans les stratégies de développement économique territorialisées.....	74
Difficultés liées aux financements des collectivités territoriales	74
Caractère innovant des stratégies de mise en réseaux et clusters.....	75
Limites des outils partenariaux et territorialisés de financement de l'ESS en matière d'accès aux fonds propres.....	77

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	81
BIBLIOGRAPHIE	83
ANNEXE 1 SERVICES À LA PERSONNE : RÉGIMES ET AGRÉMENTS	89
ANNEXE 2 MISSION D'ÉTUDES OCDE – DIIESES	90
ANNEXE 3 PROGRAMME DE LA MISSION D'ÉTUDE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PACA PAR UNE DÉLÉGATION DE L'OCDE / DU 15 AU 19 JUIN 2009	94

Tableaux

Tableau 1 : Part de l'économie sociale dans la masse salariale pour chaque activité économique	15
Tableau 2 : Le poids de l'économie sociale en Alsace, en PACA et en France pour l'année 2006	21
Tableau 3 : Indicateurs du poids de l'ESS en région PACA en 2007.....	28
Tableau 4 : Solvabilisation de la demande de services aux personnes	41
Tableau 5 : Les outils d'intervention d'ESIA	62
Tableau 6 : Contributions du conseil régional d'Alsace au financement de l'ESS.....	64

Graphiques

Graphique 1 : Poids relatif des familles de l'économie sociale en France en 2006.....	14
Graphique 2 : Nombre d'emplois en ETP dans l'économie sociale pour 1000 habitants en 2006	17
Graphique 3 : La spécificité de l'emploi alsacien en économie sociale et solidaire en 2003	21
Graphique 4 : Les caractéristiques de l'emploi de l'économie sociale en Alsace selon l'activité en 2004.....	24
Graphique 5 : Les chiffres-clés des coopératives en PACA en 2006	31
Graphique 6 : Système intégré d'innovation sociale	48
Graphique 7 : Répartition 2008 des interventions économiques	51

Encadrés

Encadré 1. CRESUS Alsace	19
Encadré 2. Droit local et économie sociale en Alsace	20
Encadré 3. Coop Alsace.....	22
Encadré 4. Les CAE en Alsace	23
Encadré 5. L'économie résidentielle.....	26
Encadré 6. Le tourisme social en région PACA en quelques chiffres et une illustration	29
Encadré 7. Village Club du Soleil.....	30
Encadré 8. Le groupe Énergies Alternatives.....	32
Encadré 9. Définition de la SCIC	33
Encadré 10. La SCIC Ôkhra : conservatoire des ocres et pigments appliqués	34
Encadré 11. Urbancoop, une SCIC vue par elle-même	35
Encadré 12. Jardins de la Montagne Verte / Unité Mobile d'Insertion (UMI) en Alsace	36
Encadré 13. Association Mosaïque : entreprise à saveur sociale.....	37
Encadré 14. Structures d'Insertion par l'Activité Économique d'Alsace	44
Encadré 15. Plan d'action gouvernemental pour entrepreneuriat collectif du Québec.....	46
Encadré 16. Chantier de l'économie sociale du Québec.....	47

Encadré 17. Coopérative de solidarité du réseau de la petite enfance du Québec	49
Encadré 18. "Compact on relations between government and the voluntary and community sector" en Angleterre.....	50
Encadré 19. PROGRESS : une économie au service de l'homme.....	53
Encadré 20. Essor 13 : Pépinière d'entreprises et d'activité d'ESS.....	54
Encadré 21. Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable de la ville de Montréal.....	55
Encadré 22. Solid'Arles : Un point de vente solidaire et coopératif à Arles	58
Encadré 23. Le PRIDES Services à la Personne.....	59
Encadré 24. Alsace Active.....	66
Encadré 25. Mulhouse : Territoire de coresponsabilité	68
Encadré 26. Les formations à l'ESS en France et en PACA	72
Encadré 27. Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale et réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale.....	73
Encadré 28. La Fiducie du Chantier de l'économie sociale au Québec.....	79
Encadré 29. Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) du Chantier de l'économie sociale	79
Encadré 30. Cap Finance	80
Encadré 31. Résumé des recommandations précédemment illustrée.....	82

INTRODUCTION ET CONTEXTE GÉNÉRAL

Ce rapport sur « L'économie sociale au service de l'inclusion au niveau local » a été préparé par des experts de l'OCDE mandatés par le Délégué interministériel à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES) dans le cadre de la coopération établie entre les deux organisations concernant le projet « L'économie sociale au service de l'inclusion au niveau local » (CFE/LEED (2008)9/REV1).

Il est le résultat d'une méthode de travail prévoyant une visite d'étude par région (en Alsace et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les visites s'étant déroulées au mois de juin 2009) et de l'analyse de documents de recherche consultés par les experts après les visites. La récolte d'informations préliminaires aux visites de terrain a été établie dans un rapport préparé pour les experts par un spécialiste, le professeur Henri Noguès, et présente la situation de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans ces deux régions. L'organisation des visites a été réalisée par l'OCDE en étroite relation avec les représentants de la DIIESES auprès des préfetures de région ainsi que des Chambres régionales de l'Économie Sociale et Solidaires (CRESS) dans les deux régions. Les experts ont rencontré de nombreuses personnes impliquées dans l'économie sociale en Alsace et en PACA, y compris des représentants de divers niveaux institutionnels (municipal, départemental, régional et national), des acteurs de l'économie sociale (représentant une diversité d'initiatives) et des représentants de groupes intermédiaires (les CRESS). Ces rencontres ont fourni une grande quantité d'information aux experts. Elles ont permis aux experts de bénéficier des témoignages des acteurs et de mieux comprendre les défis rencontrés par les acteurs d'économie sociale. Les visites ont démontré la grande capacité des acteurs de l'économie sociale à mettre en place des projets dynamiques et innovants. Les experts de l'OCDE sont entièrement responsables des éventuelles erreurs factuelles contenues dans le rapport. Il ne reflète pas nécessairement les points de vue des personnes consultées, ni celui des acteurs rencontrés pendant les visites d'étude.

Ce rapport a pour objectif d'évaluer par quels moyens la capacité de l'économie sociale de contribuer à l'inclusion sociale peut être améliorée. Dans cette optique, le rapport identifie les obstacles qui empêchent l'économie sociale de jouer son rôle de manière optimale. Il attire l'attention sur les opportunités susceptibles de permettre à l'économie sociale de mieux réaliser cet objectif. La contribution potentielle des acteurs de l'économie sociale à l'inclusion sociale est souvent sous-estimée par les décideurs publics. Aussi, une absence de cohérence dans les politiques des différents niveaux institutionnels – national, régional et local – contribue à réduire ce potentiel. L'économie sociale reste trop souvent une expérience très localisée, ce qui en réduit beaucoup la transférabilité aux autres régions. L'harmonisation des politiques publiques nationales, régionales et locales en matière d'économie sociale aura un impact important non seulement pour les acteurs concernés, mais par rapport aux défis de l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté, le développement local etc. auxquels les décideurs publics sont confrontés à chaque niveau. Une telle harmonisation augmentera la capacité des collectivités locales à mieux développer l'économie sociale ayant accès aux diverses politiques publiques, comme par exemple des politiques fiscales cohérentes applicables à l'économie sociale à travers le territoire national et une meilleure coordination entre les niveaux national et régional. Le rapport entre les divers niveaux institutionnels est encore à construire et doit être renforcé. Pour l'instant, l'absence d'une telle cohérence coûte chère car elle diminue l'efficacité des pouvoirs publics pris par les contraintes institutionnelles qui rendent difficile un travail en commun pour faciliter le développement et le soutien à l'économie sociale. Une telle cohérence n'implique pas que l'économie sociale soit homogène dans toutes les régions, bien

au contraire ; ces spécificités n'empêchent pas une coordination entre les divers niveaux institutionnels tout en reconnaissant la diversité qui caractérise l'économie sociale et les spécificités locales et régionales.

En élaborant des recommandations adaptées aux besoins locaux, ce rapport s'attache à mettre en évidence les ressources des territoires étudiés et à aider les pouvoirs publics à mieux comprendre le potentiel de l'économie sociale ainsi que les conditions nécessaires pour optimiser ce potentiel. Le rapport présente également des exemples de bonnes pratiques internationales (« modèles à suivre ») qui illustrent comment d'autres stratégies nationales, régionales et locales soutiennent le rôle joué par l'économie sociale au service de l'inclusion sociale.

Un rapport sur l'économie sociale ne peut pas ignorer l'ampleur de l'intérêt porté au « social » à l'heure actuelle, et en particulier l'accent mis sur la capacité économique des acteurs ainsi dits « sociaux » à devenir financièrement autonomes par le jeu de la commercialisation de leurs activités. De ce point de vue, l'engagement social est réalisable par l'activité économique. On se réfère notamment ici aux entreprises d'économie sociale fournissant des nombreux services socio-sanitaires. Elles sont analysées comme des organisations hybrides qui peuvent promouvoir le bien-être par le jeu d'activités marchandes.

Une analyse de l'économie sociale aujourd'hui, où que ce soit dans le monde, doit prendre en compte cette reconnaissance du « social » et par là-même, des nouveaux concepts qui ont été récemment développés : entreprise sociale, entreprise à finalité sociale où « social business », sont des notions renvoyant à des acteurs ayant des objectifs sociaux incluant la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale, la création d'emplois durables et décents pour les personnes éloignées du marché du travail, etc., réalisés par le biais de la vente de biens et de services sur le marché.

L'interprétation et l'application de ces concepts varient selon les contextes institutionnels. Dans les pays anglo-américains, par exemple, les notions d'entreprise ou entrepreneuriat social se réfèrent plutôt aux organisations à but non lucratif (OBNL) qui financent tout ou partie de leurs engagements sociaux par des activités marchandes, et aux individus qui dirigent ou coordonnent ces organisations. Bien que la plupart de ces entreprises soient des OBNL, leur statut juridique ne figure pas comme critère d'identité, cette dernière étant plutôt associée à leurs objectifs. Par conséquent, les entreprises privées qui poursuivent des objectifs hybrides – sociaux, économiques, environnementaux – peuvent être considérées comme des entreprises sociales réalisant une production économique tout en générant une utilité sociale. Quant aux entrepreneurs sociaux, ils sont perçus comme des individus hors du commun qui combinent l'esprit d'entreprise avec un engagement social.

Dans les pays européens, l'entreprise sociale et entrepreneuriat social sont imbriqués dans un contexte institutionnel et culturel qui se distingue du contexte anglo-américain. *Même si ces concepts apparaissent comme nouveaux, ils sont en relation avec le concept d'économie sociale qui est bien ancré dans le contexte culturel et sociétal des pays européens.* Ce nouveau lexique est lié à une reconnaissance plus large des objectifs des entreprises et va au-delà des statuts juridiques des organisations (coopératives, OBNL, mutuelles), mettant l'accent sur les objectifs hybrides des entreprises. *Le dialogue entre l'économie sociale et les entreprises sociales est possible dans la mesure où les valeurs qui sont au fondement de l'économie sociale sont communes aux organisations de l'économie sociale, aux entreprises sociales et à l'entrepreneuriat social.* Dans plusieurs pays européens (Belgique, Angleterre, Finlande, Italie), ces entreprises et leurs objectifs socio-économiques sont validés par de nouveaux statuts juridiques.

La reconnaissance des différences culturelles et institutionnelles entre les pays européens et les États-Unis est essentielle pour affirmer l'héritage européen et la longue histoire de ces entreprises qui ont leurs origines dans l'action citoyenne générant des initiatives collectives bien ancrées dans leurs milieux. C'est par le biais d'une reconnaissance de l'histoire de l'économie sociale, que les liens entre les entreprises sociales et l'économie sociale contemporaine deviennent évidents. *Plutôt que de considérer les entreprises sociales et l'entrepreneuriat social à part, comme des phénomènes nouveaux, il est nécessaire de les replacer dans une perspective historique. Une telle perspective conduit à insérer les entreprises sociales et l'entrepreneuriat social dans une évolution de l'économie sociale dans le temps, comme réponses différenciées au cours du temps à des besoins socio-économiques et des aspirations collectives émergentes.* Si l'on ajoute à cette nouvelle nomenclature d'autres concepts tels l'économie solidaire, l'économie associative ou l'économie intentionnelle, on obtient un champ conceptuel qui recouvre les entreprises et organisations collectives et citoyennes poursuivant des objectifs de développement socio-économique démocratique.

Une autre approche possible des entreprises sociales consiste à les considérer dans une perspective historique du point de vue de l'évolution législative. De même que les formes nouvelles de coopératives – les coopératives sociales en Italie (1991), les coopératives de solidarité (Québec, 1997) ou les SCIC – Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (France, loi du 10 septembre 1947, modifiée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001), les CAE – Coopérative Activité Emploi (France, 1996) ont été créées par un renouveau et un élargissement de modèle coopératif afin de répondre à l'apparition de nouveaux besoins, les lois, qui dans quelques pays régissent les entreprises sociales peuvent être interprétées comme une manière d'élargir et de renouveler les OBNL en leur donnant la capacité d'agir comme acteur économique, tout en conservant leurs valeurs et engagements fondamentaux. De plus, les innovations juridiques permettent de répondre aux problèmes liés à la sous-capitalisation de ces organisations, en permettant notamment l'investissement dans les OBNL en complémentarité avec les dons et le financement public. C'est le cas par exemple des nouvelles formes juridiques comme les CIC (*Community Interest Company*) en Angleterre, les intermédiaires financiers innovants en Amérique du Nord ou les nouvelles lois américaines autorisant les fondations à investir dans les entreprises sociales. Il est nécessaire que des liens s'établissent entre ces initiatives récentes et l'économie sociale traditionnelle. Ce rapport a aussi pour objectif d'établir ces liens et de diffuser les pratiques innovantes dans ce champ en développement.

Il est axé sur l'économie sociale au sens large, appréhendée dans son contexte historique. Les entreprises collectives – associations, coopératives, mutuelles – ne sont pas isolées, coupées de leur environnement institutionnel. Elles sont intégrées dans des espaces socio-territoriaux ; elles contribuent aux stratégies de développement local ; elles répondent à des besoins qui ne sont satisfaits ni par le marché, ni par le secteur public ; elles démontrent la capacité de créer de la richesse tout en contribuant au développement social et environnemental ainsi qu'au bien public. Le statut juridique des organisations de l'économie sociale implique une gouvernance démocratique. Elles servent leur « sociétariat », membres et usagers, et plus largement la collectivité. De plus, ces entreprises collectives travaillent en complémentarité avec les entreprises privées et publiques en produisant des biens et des services qui, dans bien des cas, ne sont produits ni par le secteur public, ni par les entreprises privées. Elles sont une des composantes d'une *économie plurielle* qui reconnaît le rôle et les contributions respectives des entreprises privées, publiques et sociales (OCDE, 1996).

Du fait que les entreprises d'économie sociale ont des objectifs sociaux (incluant la lutte contre pauvreté, l'insertion économique des personnes éloignées du marché du travail, le développement socio-économique durable et local), et démontrent la capacité de générer des externalités positives et d'internaliser les coûts sociaux (qui autrement sont subis par l'État), le soutien à l'économie sociale requiert une implication financière importante de la part de l'État. Cette implication représente un

investissement dans le bien-être collectif qui relève de l'intérêt général. En Europe, et en France, cette justification n'était pas essentielle jusqu'à récemment. La prépondérance d'une nouvelle perspective associée aux politiques publiques mettant l'accent sur la capacité concurrentielle de ces entreprises et sur la commercialisation des entreprises sociales, risque de remettre en cause le soutien du secteur public à l'économie sociale, y compris dans les pays où une perspective plus large des entreprises sociales est bien ancrée. Cette vision homogène et plutôt anglo-américaine, axée sur les entreprises prises individuellement et sur les entrepreneurs individuels doit être, de ce point de vue, contrastée avec la vision plutôt européenne que l'on retrouve également en Amérique du Nord, au Québec, et dans plusieurs pays du Sud qui mettent l'accent sur le caractère collectif de l'économie sociale.

Le côté plutôt positif de la reconnaissance de l'entreprise sociale comme acteur économique hybride est lié à l'impact de cette reconnaissance sur l'image des OBNL, qui trop souvent, sont associées exclusivement à l'action sociale ayant de ce fait un caractère marginal et distinct des coopératives, des mutuelles et des entreprises privées reconnues comme acteurs économiques. La notion d'entreprise sociale valide la contribution des OBNL à l'économie. Cette reconnaissance est bienvenue, entre autres, en opposition à une distinction souvent trop étroite entre économie sociale et économie solidaire où entre ancienne et nouvelle économie sociale. Quel que soit le concept retenu, il est nécessaire de souligner qu'il s'agit dans tous les cas d'entreprises collectives fondées sur des valeurs de solidarité et de démocratie contribuant à la fois au bien-être social et à la croissance économique. Tout en reconnaissant leur caractère commun, il faut éviter le danger opposé qui consiste à les homogénéiser et à effacer leurs multiples différences – qu'il s'agisse des biens et/ou services qu'elles produisent, de la nature de leurs engagements sociaux et de leur capacité d'autonomie financière. Une telle homogénéisation domine le discours anglo-américain, qui ne fait pas de distinction entre différents types d'entreprises sociales. De ce fait, de nombreuses entreprises sociales recevant des financements publics courent le risque de les perdre et sont en danger de devoir se commercialiser pour survivre.

Plutôt que des politiques publiques fondées sur une telle homogénéisation qui ne permettent pas de distinguer les entreprises de l'économie sociale à partir de leur capacité potentielle de se commercialiser, il est nécessaire de développer des politiques publiques différenciées qui distinguent les entreprises en fonction de leur capacité marchande et qui calibrent les investissements publics (aux différents niveaux institutionnels) aux besoins différenciés des entreprises sur la base de leurs spécificités, leurs engagements et de leur capacité commerciale. Dans les domaines où les entreprises fournissent des services sociaux fondamentaux et d'intérêt général – garderies d'enfants, aide à domicile, entreprises adaptées, entreprises d'insertion –, l'investissement public doit rester significatif et récurrent. Quelle que soit la manière dont on interprète cet investissement, comme contrat de service ou comme relation quasi-marchande, il s'agit d'un investissement dans le bien-être public. Dans une économie sociale multisectorielle, le niveau d'investissement public peut varier en fonction des secteurs et des activités.

Une autre question à soulever en introduction de ce rapport est celle de la tendance à transférer aux entreprises sociales les responsabilités de l'État. La tendance actuelle des États de se désengager de certains services publics implique bien souvent que leur offre sera prise en charge par les entreprises collectives (entreprises sociales ou de l'économie sociale) avec ou sans soutiens publics. Si l'on se réfère au modèle anglo-américain, deux scénarios apparaissent possibles : dans le cas de l'Angleterre, cette vision est associée à une politique plus large de réforme du secteur public ; dans le cas des États-Unis, le rôle de l'État dans l'offre de services publics est quasiment absent. Ni l'un ni l'autre de ces modèles ne correspond aux objectifs de l'économie sociale qui n'a pas vocation à remplacer les services publics, mais au contraire, à fournir de nouveaux services complémentaires à ceux du secteur public, donnant lieu à de nouveaux arrangements institutionnels. Dans une telle reconfiguration des relations État-société civile, les entreprises et les organisations de l'économie sociale fournissent des services sociaux en collaboration et en partenariat avec l'État. Quelle que soit la façon dont on interprète ces relations de

complémentarité – contrats de service, développement de quasi-marchés où comme un nouveau « welfare-mix » –, il est essentiel de reconnaître l'autonomie et la capacité des acteurs de l'économie sociale à fournir des services collectifs visant à améliorer le bien-être des citoyens.

Le soutien à l'économie sociale par le biais de programmes descendants (*top down*) risque de produire des effets pervers si les activités des entreprises d'économie sociale reflètent les critères et exigences des programmes plutôt que les besoins exprimés par la population et les initiatives des acteurs. Le risque est double ; d'une part les politiques publiques s'inscrivant dans cette approche risquent de ne pas atteindre leurs objectifs, et d'autre part, les acteurs de l'économie sociale risquent de se fragiliser s'ils détournent leurs priorités vers la satisfaction des exigences des programmes publics au lieu de développer leur capacité de répondre aux besoins plus complexes à partir d'initiatives innovantes. Une telle approche, et ce malgré les enseignements de nombreux programmes développés au cours des années passées dans la plupart des pays de l'OCDE, donne souvent lieu à des stratégies palliatives plutôt qu'à des stratégies de transformation à long terme. Le développement de l'économie sociale suppose, en contraste, une autre vision de l'intervention publique. Il s'agit de déterminer comment, à partir de conditions défavorables – qu'il s'agisse des individus exclus du marché du travail et dépourvus de ressources nécessaires au bien-être vital, soit des territoires défavorisés –, il est possible d'engendrer des dynamiques de développement qui prennent en compte à la fois la complexité et l'hybridité des problèmes à surmonter ainsi que les ressources et énergies potentielles qui peuvent être mobilisées.

À cet égard, il existe de nombreux résultats qui démontrent l'efficacité de la co-construction des politiques publiques par l'État (et aussi aux différents niveaux de l'action publique) et les acteurs de l'économie sociale. Pour y parvenir, il est nécessaire de créer des espaces intermédiaires de délibération et de négociation. En France, les CRESS (Chambres régionales d'économie sociale et solidaire) sont en mesure de collaborer avec les acteurs institutionnels de différents niveaux. À cette fin, leur situation financière doit être suffisamment solide pour qu'elles puissent s'investir dans cette dynamique. Une analyse coût-bénéfice permettrait de confirmer l'avantage que les gouvernements auraient à investir des ressources dans les institutions intermédiaires représentatives de l'économie sociale. La création récente du Conseil national des chambres régionales de l'ESS (CN-CRESS) peut favoriser un espace potentiel de dialogue entre les acteurs en économie sociale et l'État tout en jetant les bases de la mise en œuvre au plan national d'actions de soutien des initiatives et des institutions intermédiaires régionales. Ce type d'initiative va dans la direction d'une stratégie de *co-construction des politiques publiques* qu'il serait nécessaire de développer dans toutes les régions françaises.

Un autre élément qu'il est nécessaire de souligner est le risque de réduire l'économie sociale à un seul type d'activité (entreprises d'insertion et/ou aux entreprises fournissant des services sociaux) qui a pour effet de sous-estimer et sous-valoriser le potentiel sociétal de l'économie sociale. Bien entendu, ces initiatives (entreprises d'insertion et/ou aux entreprises fournissant des services sociaux) sont essentielles et ont des effets importants. Il faut cependant souligner que l'économie sociale est présente dans de nombreux secteurs d'activité et joue un rôle important dans la production d'une pluralité de biens et de services. Les entreprises de l'économie sociale ont la capacité de poursuivre de nombreux objectifs socio-économiques, incluant, mais pas seulement, l'insertion par l'activité économique et l'offre de services sociaux. Il est important de souligner la multi-sectorialité de l'économie sociale et l'exigence de ne pas la limiter à des secteurs circonscrits et à des objectifs souhaitables certes, mais limités.

Ces observations préliminaires vont être approfondies dans ce rapport en s'appuyant sur la situation et l'évolution de l'économie sociale dans les régions Alsace et PACA. Les limites et barrières que l'économie sociale rencontre sont souvent liées à une vision trop étroite de l'économie sociale s'inscrivant dans des politiques publiques qui déterminent la direction (secteurs d'activité et objectifs délimités) du développement de l'économie sociale. Le développement de l'économie sociale est trop

souvent limité par la nature des financements qui relèvent des politiques publiques ainsi que par la méconnaissance de sa capacité à engendrer des formes originales de développement économique, social et environnemental. Une vision plus systémique de l'économie sociale est essentielle à la valorisation du potentiel de développement de l'économie sociale.

LE CONTEXTE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN FRANCE

Histoire et contexte institutionnel

Au début des années 70, les mouvements de la coopération et de la mutualité commencent à se rencontrer au niveau national et sont rejoints par deux organisations associatives (l'UNIOPSS – Union nationale interfédérale des organisations privées sanitaires et sociales – et l'ADAP, l'Association pour le développement des associations de progrès). Ce regroupement donnera naissance à un Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA). Lors des premières rencontres, Henri Desroche¹ suggère de parler d'entreprise plutôt que d'organisation et propose la référence à *l'économie sociale*, concept déjà utilisé par Charles Gide² pour rassembler toutes ces initiatives. De là provient vraisemblablement l'idée qui va s'imposer progressivement en France d'un regroupement sous ce vocable d'économie sociale³. Elle donnera naissance, quelques années après, à l'écriture d'une Charte de l'économie sociale.

Ce processus de convergence des acteurs va connaître une impulsion renforcée lorsqu'en 1981 est créée une Délégation Interministérielle à l'économie sociale (DIES) rattachée au Premier ministre. Cette initiative traduit alors le souci des pouvoirs publics de reconnaître et de favoriser l'organisation et le développement de cette forme d'économie. Avec un degré d'implication de l'État variable selon les politiques gouvernementales suivies, cette institution a perduré de manière autonome jusqu'en janvier 2010 en tant que Délégation Interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES), placée sous l'autorité conjointe du ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministre du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. La Délégation était également mise à la disposition du haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté. À ce titre, elle a assuré notamment la responsabilité du programme budgétaire 304 « Lutte contre la pauvreté : expérimentation » en charge de soutenir les orientations du haut commissaire dans la mise en œuvre expérimentale du revenu de solidarité active (RSA) et de gérer les crédits du Fonds d'innovation et d'expérimentation sociale. Depuis janvier 2010, la DIIESES a été intégrée à la nouvelle Direction générale de la Cohésion sociale. Une mission innovation, expérimentation sociale et économie sociale placée sous l'autorité directe du directeur général de la Cohésion sociale, qui porte également le titre de délégué interministériel à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale, assure les missions qui étaient celles de la DIIESES.

L'ensemble des mouvements français de l'économie sociale a créé en 1970 le Comité national de liaison des activités mutualistes coopératives et associatives (CNLAMCA) qui s'est transformé en 2001 en Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie Sociale (CEGES). Le CEGES rassemble les organisations nationales des entreprises et organisations aux statuts juridiques spécifiques (associatifs, coopératifs, mutualistes, fondations) dont les particularités sont entre autres de construire un modèle économique durable accompagné d'un projet social privilégiant la personne sur le capital.

Au CEGES siègent les représentations nationales de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA), la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), l'Association des fondations de l'économie sociale (ASFONDES), le Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'éducation nationale (CCOMCEN), les Chambres régionales de l'économie sociale et la Conférence nationale des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES) et des Syndicats d'Employeurs de l'économie sociale, l'Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale

(USGERES), le GEMA, et l'Union des fédérations et syndicats nationaux à but non lucratif du secteur sanitaire, social et médico-social (UNIFED). En 2009, le Groupement national de la coopération (GNC) a quitté le CEGES.

Aujourd'hui, de nouvelles entités entrepreneuriales apparaissent, adhèrent à ces principes et se situent clairement dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Le CEGES souhaite les accueillir dans son organisation actuelle. Le CEGES rassemble des acteurs nationaux qui se reconnaissent dans les valeurs de mutualité, de coopération, d'association, de solidarité et de responsabilité qui caractérisent l'économie sociale. Il représente ses membres auprès des pouvoirs publics en revendiquant pour eux une reconnaissance d'acteurs économiques à part entière et la prise en compte de leur contribution à la cohésion nationale. Lieu de concertation entre ses membres, le CEGES renforce leur action en élaborant des positions et des propositions communes qu'il fait valoir et exprime auprès des instances nationales, européennes et internationales afin d'assurer la représentation, et la valorisation pour la promotion de l'économie sociale. Les syndicats d'employeurs de l'économie sociale regroupés au sein du CEGES, assument la mission particulière de représentation et de négociation dans les cadres légaux prévus à cet effet.

Toujours dans le but d'augmenter la convergence des acteurs de l'économie sociale en France, la Caisse des dépôts et consignations a pris l'initiative de créer, en 2002, l'Agence de valorisation des initiatives socio-économiques (AVISE). L'Agence réunit les représentants majeurs des secteurs associatif (CPCA et FONDA), mutualiste (FNMF, MACIF, Fondation MACIF) et coopératif (CGSCOP) et les financiers de ces secteurs (Caisse nationale des Caisses d'épargne, Crédit Coopératif, IDES, France Active). Sa mission est de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives créatrices d'emploi et porteuses de cohésion sociale en offrant un appui aux acteurs des initiatives socio-économiques et aux politiques publiques de soutien aux activités et emplois d'utilité sociale.

Poids des différentes familles de l'ESS

En 2006, date de la première production de statistiques dédiées à l'ESS par l'INSEE⁴, 203 370 établissements employeurs de l'économie sociale ont été recensés. Ce chiffre correspond environ à 9,5 % de l'ensemble des établissements employeurs recensés en France. Il donne déjà un premier ordre de grandeur du poids de l'économie sociale. Toutefois, un tel chiffre doit être manié avec une grande précaution.

D'abord, pour des raisons évidentes, il est sensible à la taille des établissements. Or, celle-ci est très variable. Les travaux conduits par Viviane Tchernonog⁵ nous apprennent ainsi que 44 % des associations employeurs n'avaient qu'un ou deux salariés tandis que 2 % d'entre elles en avaient plus de 100 et rassemblaient à elles seules 30 % des emplois des associations. En outre, si l'examen de l'effectif moyen de salariés entre les établissements de l'économie sociale et les autres n'est pas très différent (10,5 contre 10,2), l'écart s'inverse et se creuse un peu lorsque l'on raisonne en équivalent temps plein (ETP) (8,8 contre 9,2). La fréquence des emplois à temps partiel est donc plus forte au sein des entreprises de l'économie sociale.

De même, le nombre d'établissements employeurs est dépendant du mode d'organisation des associations. Certaines sont centralisées et n'ont qu'une seule structure juridique employeur mais peuvent être décentralisées tandis que d'autres créent autant de structures juridiques qu'elles ont de délégations locales. La réalité de la responsabilité d'employeurs est un élément important mais elle peut ne traduire qu'imparfaitement l'implantation locale des emplois.

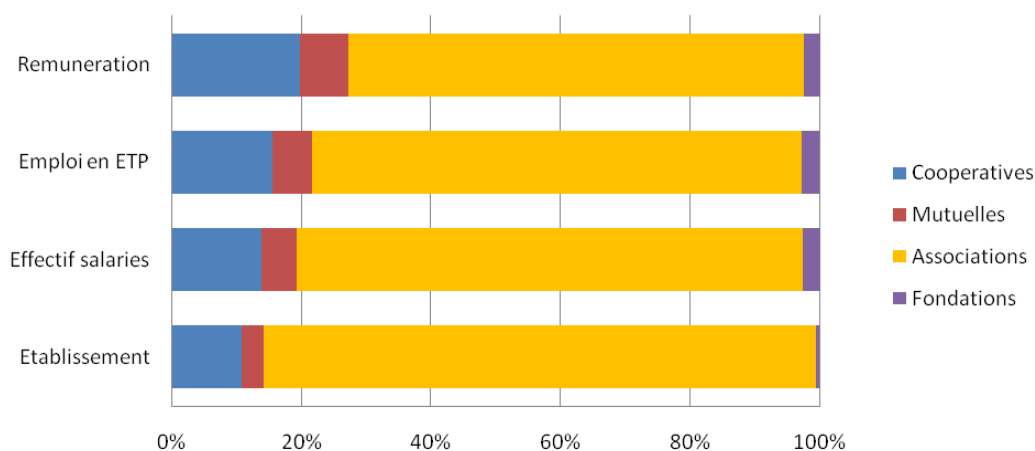
Enfin, les données statistiques rassemblent seulement les entreprises employeurs. Pour les mutuelles et les coopératives, cette situation correspond à la quasi-totalité des entreprises. En revanche, pour les

associations, il faut noter que seulement 15,6 % d'entre elles sont employeurs. Les 84,4 % restantes n'ont souvent pas d'activité économique productive mais certaines peuvent en avoir une de façon ponctuelle ou continue, généralement à partir de leurs ressources bénévoles.

La structure du poids des différentes familles au sein de l'économie sociale varie sensiblement selon le critère retenu. Si l'on raisonne en nombre d'établissements employeurs, les associations ont un poids considérable puisqu'elles représentent plus de 85 % des entreprises de l'ES. Au sein de l'économie sociale, une entreprise sur dix est une coopérative. Les mutuelles ne représentent qu'une entreprise sur trente et les fondations une sur 200. Si l'on raisonne en termes d'emplois, les fondations occupent 2,7 % des salariés de l'économie sociale et leur offrent une part voisine des rémunérations totales. En revanche, le poids relatif des associations diminue à 78 % en nombre de salariés, puis à 75,7 % dans l'emploi total mesuré en équivalent temps plein et seulement à 70,4 % en termes de rémunérations.

Au contraire, le poids des mutuelles et des coopératives double quand on raisonne en termes de rémunérations plutôt qu'en nombre d'établissements. Derrière ces différences, il y a vraisemblablement l'influence exercée par la proximité à la production économique marchande ou par l'appartenance au secteur de la redistribution sociale où se répercutent davantage les contraintes subies par les financements socialisés. Il y a aussi des écarts qui s'expliquent par la qualité et la qualification des emplois proposés par ces entreprises. En toute hypothèse, pour évaluer le poids de l'économie sociale, il est préférable d'utiliser un indicateur plus fiable pour la comparaison tel que le niveau de l'emploi salarié mesuré en équivalent temps plein.

Graphique 1 : Poids relatif des familles de l'économie sociale en France en 2006



Source: Insee, Clap

Si l'on examine le poids de l'économie sociale dans l'ensemble des rémunérations brutes des salariés, on trouve alors 8,1 %. Donner à partir de cet indicateur monétaire une évaluation en termes de poids de l'ESS dans le PIB suppose encore davantage de prudence⁶. En effet, comme le fait remarquer Philippe Kaminski⁷, plusieurs facteurs viennent réduire le poids de l'économie sociale, notamment associative, dans le produit intérieur brut (PIB). Des charges sociales souvent réduites, l'absence de financement d'une grande partie des investissements et le niveau réduit de la rémunération du capital (limité à celle des parts sociales) font que la valeur ajoutée par emploi en ETP est plus faible que dans le reste de l'économie.

Poids de l'ESS en France en termes d'emploi et d'activité

Si les entreprises employeurs de l'économie sociale sont présentes dans tous les secteurs d'activité, elles restent toujours fortement minoritaires en termes de volume d'emploi salarié. La moyenne générale obtenue sur l'ensemble des secteurs (soit 9,1 %) n'est pas représentative pour l'ensemble tant le poids de l'économie sociale est variable selon les secteurs d'activité. Cette présence est relativement plus forte dans trois secteurs : les activités financières, (28,5 %) le secteur éducation, santé, action sociale (24,9%) et les services aux particuliers (10,2 %). Elle reste significative mais faible (entre 1 % et 5 % de l'emploi du secteur) dans quatre secteurs : industries agricoles et alimentaires, services aux entreprises, commerce et transports. Dans l'ensemble des autres secteurs, elle est très marginale.

Tableau 1 : Part de l'économie sociale dans la masse salariale pour chaque activité économique

Activités économiques	en %
Industries agricoles et alimentaires	5,6
Industries des biens de consommation	0,9
Industrie automobile	0,1
Industrie des biens d'équipement	0,2
Industrie des biens intermédiaires	0,4
Énergie	0,2
Construction	0,9
Commerce	2,2
Transports	1,1
Activités financières	28,5
Activités immobilières	0,6
Services aux entreprises	2,3
Services aux particuliers	10,2
Éducation, santé, action sociale	24,9
Administration	6,6
Total	8,1

Champ : France

Source: Insee, Clap 2006 (hors agriculture).

Comparaisons régionales

Les données calculées par l'Insee permettent également d'évaluer le poids de l'emploi dans les entreprises de l'économie sociale parmi l'emploi salarié selon la région. Les différences sont également très fortes puisque pour mille emplois salariés équivalent temps plein dans la région, l'économie sociale peut avoir un poids qui varie du simple au double (Corse 60 ‰, Bretagne 127 ‰).

Une première remarque doit être faite concernant la moyenne sur l'ensemble du territoire. Elle est finalement assez peu significative en raison de la forte particularité d'une région importante par son poids, la région Île-de-France. Celle-ci présente un poids de l'économie sociale parmi les plus faibles (seulement 63 emplois pour 1 000 ETP). Une telle situation pourrait avoir plusieurs explications. La forte concentration des emplois publics dans un État longtemps très centralisé, conjuguée à une répartition également fortement polarisée des emplois de l'économie classique inviterait à ne pas interpréter ce résultat seulement comme une présence moins forte de l'économie sociale mais aussi comme une conséquence indirecte de cette forte concentration des emplois hors économie sociale.

De même, les territoires et départements d'outre-mer ont une présence relativement moins forte de l'économie sociale sur leur territoire à l'instar de la Corse. Ces situations mériteraient sûrement des études plus approfondies. Ces observations conduisent à calculer une moyenne sur la France

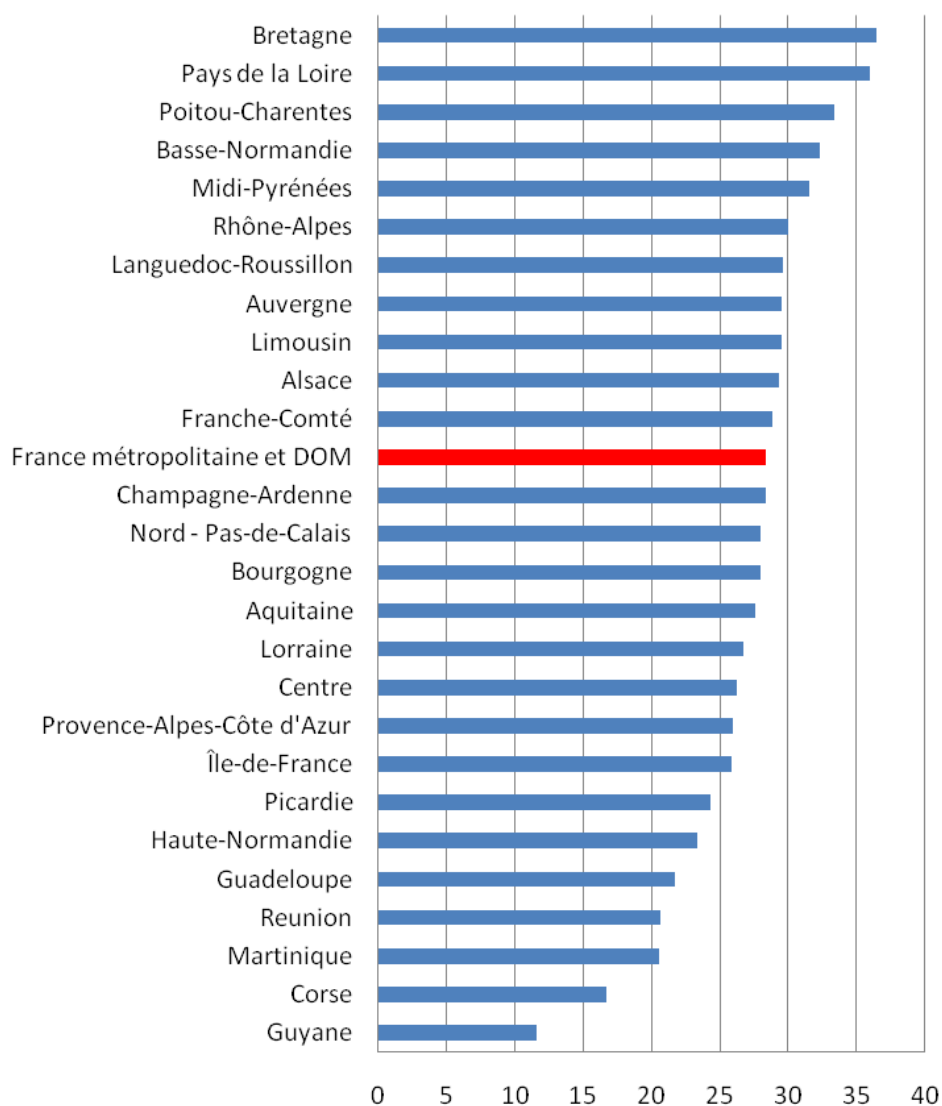
métropolitaine à l'exclusion de Paris, ce qui pourrait être mieux adapté pour évaluer l'importance relative de l'économie sociale dans les différentes régions. La moyenne atteint alors 101 % et non plus 91 % et seulement 8 régions dépassent cette moyenne contre 17 auparavant.

Un dernier indicateur, le nombre d'emplois en ETP dans l'économie sociale pour 1 000 habitants, permet de distinguer :

- Des régions où la présence de l'emploi dans l'économie sociale est plus marquée (avec un indicateur supérieur à 30 %) : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie et Midi-Pyrénées ;
- Des régions insulaires où la présence de l'emploi dans l'économie sociale est plus faible (avec un indicateur inférieur à 22 %) : la Guadeloupe, la Réunion, la Martinique, la Guyane et la Corse.

Les régions **Alsace** et **Provence-Alpes-Côte d'Azur** sont assez proches de la situation moyenne observée dans les différentes régions. La première se trouve légèrement au-dessus de la moyenne nationale tandis que la seconde se situe dans une situation très voisine de celle de l'Île-de-France.

Graphique 2 : Nombre d'emplois en ETP dans l'économie sociale pour 1000 habitants en 2006



Source: Élaboration de l'OCDE à partir des données Insee.

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN ALSACE ET EN PACA

Le paysage de l'économie sociale en région Alsace

Le contexte économique et social alsacien

L'Alsace est composée de deux départements : le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. C'est une région de taille moyenne avec 1 836 000 habitants en 2008 dont environ 60 % vivant dans le Bas-Rhin. Elle se compose de 10 « pays » (www.region-alsace.eu/dn_pays-en-alsace/pays-en-alsace.html). C'est une région relativement peuplée avec une densité qui dépasse le double de celle de la France métropolitaine (Bas-Rhin, 226 hab. /km² et 15^e rang en 2000 et Haut-Rhin, 210 hab. /km² et 18^e rang). L'Alsace est atypique parmi l'ensemble des régions françaises. Le dossier territorial de l'Alsace (Secrétariat Régional pour les Affaires Régionales et Européennes) fait remarquer que le contexte géographique dans lequel s'insère la région Alsace a longtemps été favorable. « Située au cœur de l'Europe dans un bassin rhénan transfrontalier, l'Alsace présente un ensemble de caractéristiques qui ont longtemps conduit à la considérer comme une région prospère, sans difficulté majeure. Cette image s'est forgée à travers l'ancrage géographique qui place l'Alsace à proximité des grandes villes riches de la dorsale européenne. »⁸ L'Alsace demeure une région riche puisqu'elle se classait en 2006 au premier rang des régions françaises en ce qui concerne le niveau de vie médian⁹. C'est même la seule région avec l'Île-de-France qui dépasse le niveau de vie médian observé en France métropolitaine. La région apparaît non seulement comme relativement plus active et plus riche que l'ensemble des régions françaises, mais également comme l'une des trois régions les plus jeunes (avec un taux de dépendance¹⁰ de 34,9 % contre 42,7 % pour la France de province¹¹). Des évolutions récentes commencent à transformer en profondeur le contexte local, y compris par rapport à l'emploi transfrontalier, important dans cette région. En effet, le retournement conjoncturel dans les régions du Rhin supérieur qui regroupe l'Alsace, le sud du Palatinat, la partie badoise du Bade-Wurtemberg et cinq cantons de la Suisse du Nord-ouest, a entraîné « une indéniable dégradation de la situation économique de l'Alsace, qui a révélé les fragilités régionales. » À ce facteur tendanciel qui rapproche l'Alsace de la moyenne nationale vient s'ajouter son contexte conjoncturel particulier, ce qui conduit à une dégradation relativement plus forte de la situation économique et sociale en Alsace ces dernières années. Le diagnostic territorial est clair : « À l'échelle nationale, l'originalité du « modèle alsacien » des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix semble bien éloignée. La région est rentrée dans le « rang » : son solde migratoire est devenu déficitaire avec les autres régions françaises comme tous les territoires du Nord-Est ; elle n'occupe plus que le 7^e rang régional pour le PIB par habitant (4^e en 2006) et pour les plus faibles taux de chômage (2^e trimestre 2008). »¹² En 2001, le taux de chômage en Alsace était de 5,3 %, le plus bas en France ; en 2005, il s'établissait à 8,6 %, plaçant la région en 9^e position. Pour la seule période entre février 2004 et février 2005, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi a augmenté de 8,7 %, contre 2,1 % à l'échelle nationale, et plus d'un quart de ces demandeurs était en situation de chômage de longue durée. Ainsi, à la situation antérieure favorable semble s'opposer aujourd'hui une situation conjoncturelle sensiblement plus difficile. De plus, les évolutions récentes font apparaître plus nettement les disparités infrarégionales. Si « les salaires frontaliers, plus élevés en Suisse et à un degré moindre en Allemagne, bénéficient toujours aux zones d'emplois à proximité des villes frontalières de Bâle et de Karlsruhe », les trois grandes agglomérations (Strasbourg, Colmar et Mulhouse) sont « particulièrement touchées par le développement de la pauvreté et de la précarité, hébergent des populations aux revenus moyens très faibles, notamment à Mulhouse. » (...) « Toutes ces communes sont confrontées à une forte augmentation du nombre de foyers fiscaux non imposables. »¹³

Pour autant, avec un niveau de vie relativement élevé et une inégalité modérée, il n'est pas surprenant que l'Alsace apparaisse comme une région où le taux de pauvreté est parmi les plus faibles de France. En adoptant la définition conventionnelle la plus utilisée d'un seuil de pauvreté égal à 50 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté alsacien atteignait 8,4 % de la population (soit près de 158 000 personnes) en 2004 contre 12,1 % la même année pour l'ensemble de la France de province. Il est un plus élevé dans le Bas-Rhin (8,7 %) que dans le Haut-Rhin (8,1 %) ¹⁴. Mais la situation du marché du travail alsacien devient plus tendue depuis les dernières années. En effet, l'essentiel des grands établissements employeurs se situe « dans des secteurs aux logiques de croissance intensive, avec réductions d'emploi (automobile, mécanique, chimie, banque), voire de déclin (textile-habillement, bois-meuble). » ¹⁵ L'emploi salarié en région, essentiellement situé dans le secteur industriel, a connu sa première chute en plus de dix ans en 2003, et décroît toujours depuis. Plus de 20 000 emplois industriels, soit 11,7 % des effectifs, ont disparu entre 1990 et 2003. Cette perte structurelle touche tous les secteurs industriels sauf l'industrie pharmaceutique. Des restructurations ont déjà commencé. En outre, l'extension de l'Union européenne vers l'est semble réduire l'attractivité de la région et met à l'épreuve avec plus d'intensité sa compétitivité. Enfin, le travail frontalier, qui apportait une contribution significative à l'équilibre du marché de l'emploi et à l'économie résidentielle, décline régulièrement. Toutes les catégories (jeunes, plus âgés, hommes, femmes, diplômés ou non) semblent davantage menacées par le risque de chômage et, indicateur sensible pour l'inclusion sociale, le chômage de longue durée a augmenté de 31 % au cours de ces huit dernières années. La croissance du chômage semble quelque plus prononcée dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin. Les principaux bassins touchés sont Strasbourg (taux de chômage 9,7 %) et Mulhouse (11,7 %). Dans certains quartiers urbains, le taux de chômage dépasse 20%. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de voir la croissance du nombre de bénéficiaires du RMI (revenu minimum d'insertion) approcher 42 % depuis l'année 2001, « soit une évolution beaucoup plus rapide qu'au niveau national (+7,3%). » ¹⁶ Plus de 60 % des bénéficiaires habitent dans les grandes villes. En mars 2006, la Communauté Urbaine de Strasbourg comptait plus de 12 000 allocataires, sur un total de plus de 15 000 dans tout le Bas-Rhin. Cette situation de précarité grandissante semble être aggravée par la difficulté de l'accès au crédit et la tendance au surendettement,

Une réponse intéressante, et qui semble efficace aux problèmes d'endettement, est fournie par l'association CRESUS. En plus de l'accompagnement à la recherche de solutions en cas de surendettement, elle fait aussi un travail de prévention pour éviter les situations d'endettement.

Encadré 1. CRESUS Alsace

CRESUS est une association créée en Alsace en 1992 dans l'optique de combattre l'exclusion financière et le surendettement par la prévention, le traitement et l'accompagnement des personnes en situation précaire. CRESUS offre informations et conseils aux familles en situation de surendettement et les aide à trouver des solutions aux difficultés financières, juridiques, sociales et psychologiques qui en sont la cause.

Le fonctionnement de l'association est pris en charge principalement par des travailleurs bénévoles encadrés par quelques permanents qualifiés. En plus de conseils personnalisés, CRESUS offre tout un programme d'ateliers d'éducation financière portant sur le fonctionnement des comptes bancaires, le crédit, l'épargne, les budgets et l'assurance. L'association s'est aussi lancée dans les médias avec la création de Radiocrésus, une webradio téléchargeable où des bénévoles passionnés créent des cellules d'information sur tous les sujets reliés à la consommation, au crédit, et aux finances personnelles.

En moins de trois ans d'existence, CRESUS a bâti un réseau de 18 associations dans 14 régions, entièrement dédié à l'accompagnement des familles surendettées et à la prévention de l'exclusion économique. En 2008, plus de 30 650 ménages ont bénéficié des services et conseils de l'association, ce qui a permis l'accès au microcrédit à 245 demandeurs.

Source : www.cresusalsace.org/index.php
www.cresusalsace.org/images/stories/doc/FEDE_rapport2009_HD.pdf

L'investissement étranger est aussi un facteur déterminant dans la spécificité du secteur industriel alsacien. Le poids du capital provenant de l'extérieur et l'importance de l'emploi salarié crée une « culture salariale » qui freine le développement de PME à l'échelle plus locale. Bien que l'économie alsacienne compte 88 % de TPE et 11,42 % de PME, le poids des grandes entreprises est plus élevé que la moyenne nationale. L'Allemagne est le principal partenaire commercial de la région qui accueille la majorité des travailleurs frontaliers. Elle absorbe 30 % des exportations et gère 45 % des implantations étrangères en Alsace.

L'économie sociale alsacienne

La géographie rapproche l'Alsace de l'Allemagne, l'histoire et les guerres ont fait que l'Alsace a partagé pendant plusieurs décennies la vie de l'Empire allemand. Dans le domaine de l'économie sociale, il en subsiste encore des traces manifestes. Ainsi, existe-t-il un statut spécial des coopératives inscrites (loi du 1^{er} mai 1889). De même, l'Alsace ne se trouvait pas au sein de la République française au moment du vote de la loi de 1901. C'est pourquoi les associations alsaciennes sont régies par un code civil local.

Encadré 2. Droit local et économie sociale en Alsace

La présence allemande dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle entre 1870 et 1918 s'est traduite par le maintien d'un ensemble de lois communément désigné sous le terme de « droit local alsacien- mosellan ». Il a un impact sensible sur les structures de l'économie sociale et solidaire ou leur environnement.

On retiendra principalement :

- Le droit des associations : les associations inscrites de droit local sont déclarées par sept personnes au moins, au Tribunal d'instance et non à la sous-préfecture. Elles sont plus proches d'une société civile que ne l'est leur équivalent national, l'association « Loi 1901 ». Leur capacité juridique est plus étendue : elles ont la possibilité d'acquérir des biens immobiliers annexes à l'objet social.
- La loi de 1905 portant sur la séparation des Églises et de l'État, ne s'applique pas en Alsace-Moselle. L'organisation des œuvres issues des congrégations religieuses est différente du reste de la France : il existe en particulier de nombreuses fondations ou établissements sanitaires à but non lucratif participant au service public hospitalier.
- Une forme juridique particulière, l'association coopérative inscrite. La « Genossenschaft » allemande, est un concept intermédiaire entre la société commerciale et l'association à but non lucratif. Elle est assimilée aux coopératives financières et de crédit, dès qu'elle exerce une activité financière comme par exemple les caisses locales de crédit mutuel ou aux autres coopératives si elle exerce une activité autre que financière. C'est une société commerciale répondant aux principes coopératifs. Les caisses de crédit mutuel d'Alsace-Moselle ont notamment adopté cette forme juridique.
- Le régime local d'assurance maladie qui s'assimile à une complémentaire maladie obligatoire pour les salariés, et qui a freiné le développement de la mutualité de santé en Alsace Moselle.
- Le « secours aux indigents », de compétence communale, a organisé de manière originale le fonctionnement de l'action sociale.

Source : Chiffres pour l'Alsace, Dossier n° 11, Économie sociale et solidaire en Alsace, Insee, juin 2006 p. 7

Mesuré en termes de poids dans l'emploi salarié en équivalent temps plein, le poids de l'économie sociale alsacienne est très proche de celui observé en France métropolitaine (9,2 % contre 9,1 %). Néanmoins, sa structure se différencie de celle de la France.

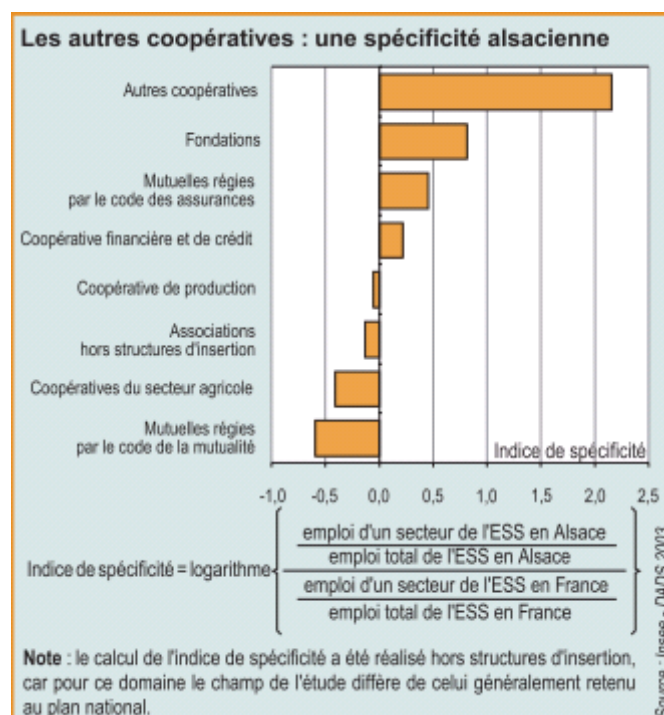
Tableau 2 : Le poids de l'économie sociale en Alsace, en PACA et en France pour l'année 2006
(en terme d'emplois salariés équivalent temps plein)

Région	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Ensemble Économie sociale
Alsace	2,2 %	0,4 %	6,1 %	0,6 %	9,2 %
PACA	1,1 %	0,5 %	7,2 %	0,1 %	8,9 %
France métropolitaine	1,4 %	0,5 %	6,9 %	0,2 %	9,1 %

Source: Insee, Clap 2006

À partir du tableau ci-dessus, on note relativement moins d'associations et légèrement moins de mutuelles en Alsace par rapport aux autres régions considérées. Pour ces dernières, le droit alsacien en matière d'assurance maladie intègre en effet une grande partie de l'assurance complémentaire, ce qui a rendu moins impérieux le développement d'une partie de cette activité mutualiste. Pour ce qui concerne les associations, on rappellera le rôle important des communes dans l'organisation de l'aide et de l'action sociale. En revanche, on observe un poids plus élevé pour les mutuelles régies par le code des assurances, un poids deux fois plus élevé pour les coopératives (2,2 % en Alsace contre 1,1 % en PACA) et même triple pour les fondations (0,6 % en Alsace contre 0,1 % en PACA et 0,2 % en France métropolitaine). Ces dernières sont plus nombreuses en Alsace et jouent un rôle important notamment dans le domaine de la santé. Cette différence s'explique par un droit particulier en regard de la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905.

Graphique 3 : La spécificité de l'emploi alsacien en économie sociale et solidaire en 2003



Source: Économie sociale et solidaire en Alsace, Insee, 2006

L'une des particularités de la région tient à la part de la catégorie « autres coopératives » au sein de l'ensemble des emplois de l'ESS. Le graphique ci-dessus montre qu'en Alsace, « les autres coopératives » représentent 7 % des emplois salariés de l'ESS (hors structures d'insertion) contre 1 % dans l'ensemble de la France.»¹⁷ Cette particularité résulte principalement de l'influence des coopératives de consommation et notamment de celle de Coop Alsace.

Encadré 3. Coop Alsace

Historique

Fondée en 1902 par 125 familles strasbourgeoises, l'Union des Coopérateurs d'Alsace est une société coopérative qui appartient à plusieurs milliers de sociétaires. Elle fut créée dans le but d'acheter ou de fabriquer des denrées alimentaires et non alimentaires pour les revendre au prix le plus juste.

- 1914 : La Coopé compte déjà 35 magasins.
- 1932 : Fort de son succès, le groupe compte 136 magasins.
- 1952 : Moins de quarante ans et deux guerres plus tard, l'UCA est forte de 365 points de vente répartis sur l'ensemble du Bas-Rhin.
- 1961 : Coop Alsace consolide ses positions et ouvre à Strasbourg son premier supermarché en libre service.
- 1967 : La Coopé fusionne avec les Coopérateurs de Mulhouse.
- 1972 : Elle fusionne avec les Coopérateurs de Colmar. L'Union des Coopérateurs d'Alsace compte désormais 616 magasins.
- 1976 : Ouverture du premier hypermarché Rond Point à Colmar.

Valeurs

Une dynamique économique fondée sur l'application de valeurs héritées du mouvement coopératif. Fondé autour des notions de solidarité et de partage, le groupe Coop Alsace s'est toujours efforcé de faire fructifier ce patrimoine. La compétitivité économique commande l'application de grands principes :

- démocratie et redistribution, dès lors que les sociétaires, régulièrement consultés, sont invités à se prononcer sur l'activité du groupe, à en élire le Conseil d'administration et, à l'instar des salariés, à participer aux bénéfices de l'entreprise ;
- humanisme et justice sociale, par la priorité accordée à la sécurité de l'emploi, à la formation et au bien-être de ses 4 250 employés dans l'organisation interne de l'entreprise ;
- convivialité et disponibilité, à travers l'attention toute particulière prêtée à l'accueil et à l'écoute des consommateurs ;
- qualité et sécurité des produits alimentaires, grâce au savoir-faire des professionnels de Coop Alsace, à la valorisation des produits locaux et surtout, par la promotion de labels et le respect soucieux de normes de qualité telles que la norme ISO 9001.

Chiffres

Le premier distributeur indépendant et le deuxième employeur privé de la région :

- 5 417 € de chiffre d'affaires (UCA) en 2007
- 160 000 familles de sociétaires alsaciens
- 4 250 salariés
- 123 400 m² de surface de vente

- 214 points de vente du nord au sud de l'Alsace : 7 hypermarchés Rond Point, 25 supermarchés Maxi, 10 discompteurs Mutant, 73 supermarchés Coop, 99 magasins de proximité, 26 stations-service et 8 cafétérias « Le Perroquet »
- 3 300 tonnes de viandes découpées et 4 900 tonnes de charcuteries produites par son unité Boucherie-Charcuterie
- 178 000 tonnes de marchandises transportées sur 30 000 m² dans l'entrepôt de Reichstett

Source : Site du Groupe COOP Alsace : 3, rue de la Coopérative - 67017 Strasbourg (www.coop-alsace.coop/)

Un type d'entreprise coopérative méritant d'être souligné dans notre survol de l'économie sociale en Alsace est la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE). Les CAE sont une forme de sociétés coopératives ouvrières de productions (SCOP, désormais appelées sociétés coopératives et participatives), entreprises gérées de manière démocratique où les associés-salariés détiennent une voix majoritaire et au moins 51 % du capital. Parfois elles prennent aussi la forme de SCIC (Sociétés coopératives d'intérêt collectif (www.scic.coop/)). La particularité des CAE est que chaque salarié est aussi entrepreneur à part entière. La CAE sert en quelque sorte de couveuse d'entreprises. Le porteur de projet est accueilli par la coopérative et reçoit un encadrement sur mesure comprenant hébergement juridique, services administratifs, informatiques et comptables, formation, et conseils personnalisés. L'entrepreneur devient salarié de la CAE en signant un contrat de travail à durée indéterminée (CDI), et s'engage à verser un certain pourcentage de ses revenus aux opérations de la coopérative lorsque l'entreprise devient rentable. Si le projet prend essor et se pérennise, l'entrepreneur peut opter de quitter la coopérative et créer une entreprise indépendante, ou s'associer et contribuer au succès futur du projet collectif.

Encadré 4. Les CAE en Alsace

Les CAE prennent une place importante dans le paysage de l'ESS en Alsace. De telles structures facilitent l'accès à l'emploi et le développement d'entreprises, et donc correspondent bien aux priorités régionales. Les trois CAE suivantes ont reçu une subvention du conseil régional de l'Alsace, noté entre parenthèses.

- Coopénates (15 000 € en 2008).
- La coopérative d'activités et d'emploi Coopénates de Strasbourg offre un support collectif aux entrepreneurs qui souhaitent se lancer dans la prestation de services à la personne. Les membres de la coopérative offrent une vaste gamme de services à domicile : assistance informatique, garde d'enfants, soutien scolaire, entretien ménager et paysager, cours de musique et d'entraînement, etc.
- Artenréel (52 000 € en 2008).
- La coopérative d'activités et d'emploi Artenréel a été fondée en 2004. Elle offre un soutien juridique, un suivi de gestion et un accompagnement aux entrepreneurs souhaitant créer leur propre emploi dans un domaine créateur ou artistique. Une fois indépendamment établis grâce au soutien d'Artenréel, les entrepreneurs sont invités à participer à la coopérative en tant qu'associés.
- Créacité (46 000 € pour 2008-2009).
- La couveuse met à disposition un cadre légal (juridique, social, fiscal) matérialisé par le biais d'un contrat écrit : le CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise). Ce contrat écrit d'une durée maximum de 12 mois est renouvelable deux fois. Le CAPE permet à l'entrepreneur de tester son activité dans le cadre d'une couveuse tout en conservant son statut antérieur et ses revenus sociaux. La durée maximum dans la couveuse est de trois ans, mais le passage du porteur de projet est en moyenne de un an.

Notons aussi les efforts du réseau Coopérer pour entreprendre, une Union d'Économie Sociale créée en 1999 et regroupant 44 CAE. Son mandat est de mutualiser la recherche et le développement, de veiller à la longévité des CAE, et de servir de ressource et d'outil de développement collectif pour les coopératives-membres. En plus de promouvoir la création de nouvelles CAE, le réseau cherche actuellement à définir le métier de gestionnaire de coopératives d'activités et d'emploi. Dans cette optique, le réseau a mis sur pied en collaboration avec le Conservatoire national des arts et métiers une formation spécialisée de niveau master s'adressant aux futurs gestionnaires de CAE. Enfin, il tend à développer au plan européen le modèle de « l'entreprise partagée » (version européenne de la CAE) dans le cadre d'un financement européen à travers les projets Léonardo (www.2e2f.fr/leonardo.php).

Une dernière spécificité mérite d'être mentionnée pour l'économie sociale en Alsace. Il s'agit du poids particulier qu'elle occupe dans le domaine des activités financières. En effet, elle rassemble, à elle seule, 48,5 % de l'emploi salarié en équivalent temps-plein alors que la moyenne sur la France n'est que de 35 %. Il s'agit là d'un héritage lié notamment au développement important du Crédit mutuel en Alsace en liaison avec les initiatives prises par un militant chrétien allemand, Raiffesen, qui avait créé au milieu du XIX^e siècle des caisses de crédit, ou caisses rurales, où les prêts étaient permis grâce à la solidarité des tous les sociétaires¹⁸.

Le tableau ci-dessous donne quelques indications sur l'emploi de l'ensemble des entreprises de l'économie sociale et solidaire en Alsace. Comme dans le reste de la France, on observe qu'environ 70 % des salariés de cette région sont employés par les associations hors structure d'insertion. Les femmes représentent les deux-tiers des salariés de l'économie sociale et solidaire alors qu'elles ne constituent que 44 % des salariés hors économie sociale en Alsace. Cette surreprésentation des femmes, présente dans toutes les régions, est essentiellement liée à la structure des activités au sein de l'économie sociale, et notamment au poids des services. Faible dans les activités des coopératives agricoles et de production, elle est majoritaire dans tous les autres secteurs d'activité dépassant même les trois-quarts dans les mutuelles régies par le code de la mutualité et dans les fondations.

Graphique 4 : Les caractéristiques de l'emploi de l'économie sociale en Alsace selon l'activité en 2004

	Nombre de salariés au 01/01/2004		Nombre de poste de travail dans l'année 2003		Nombre d'emplois en équivalent temps plein	
	Ensemble	Dont femmes en %	Ensemble	Dont à temps complet (%)	Ensemble	Dont femmes en %
Coopératives du secteur agricole	1 466	30,8	2 918	70,3	1 433	30,0
Coopératives financières et de crédit	8 348	55,8	10 548	85,2	7 474	51,2
Coopératives de production	577	13,0	1 028	80,4	693	19,5
Autres coopératives	4 563	53,8	6 377	69,7	3 947	50,4
Mutuelles régies par le code des assurances	2 245	54,5	2 978	83,7	2 064	53,0
Mutuelles régies par le code de la mutualité	1 429	77,0	2 191	68,8	1 202	76,7
Associations hors structures d'insertion	44 931	69,7	71 342	46,1	31 366	68,6
Fondations	3 584	77,6	4 634	63,2	2 833	76,0
Établissements d'insertion ou intermédiaires (association et SARL ou SA non coopérative)	2 245	67,5	6 584	33,3	1 367	56,0
Ensemble de l'économie sociale et solidaire	69 388	65,8	108 600	53,2	52 379	63,2

Source: Économie sociale et solidaire en Alsace, Insee, 2006

Le tableau fait également ressortir la part relativement importante des emplois à temps partiel parmi l'ensemble des postes de travail proposés par les entreprises de l'économie sociale et solidaire (46,8%). Si cette part est inférieure à 20 % dans les mutuelles régies par le code de l'assurance et dans les

coopératives financières et de crédit, elle devient majoritaire dans les associations (hors structures de l'insertion) avec 54 % et atteint même les deux-tiers dans ces dernières. Cette particularité des activités d'insertion ne doit pas être oubliée quand on raisonne sur l'emploi dans l'ensemble de l'économie sociale et solidaire. Le secteur de l'insertion est aussi caractérisé par des niveaux de rémunération singulièrement plus faibles que ceux qui peuvent être observés dans les autres champs d'activité présents dans l'économie sociale et solidaire.

Le paysage de l'économie sociale en région PACA

Le contexte économique et social de Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Provence-Alpes-Côte d'Azur compte parmi les régions européennes les plus grandes et les plus peuplées. Sur le plan démographique, elle se distingue par une forte attractivité conjuguée à un excédent naturel solide, qui freine son vieillissement. Le poids des personnes âgées sur celles d'âge actif y est élevé : presque une sur trois. Son marché du travail est relativement fragile avec un taux d'emploi des jeunes et des seniors faible, et un taux de chômage assez élevé bien qu'en forte diminution. »¹⁹ Ainsi, débute un rapport résumant la situation de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) comparée aux autres régions européennes. La région PACA est effectivement la troisième région française par son poids démographique avec une population estimée en 2008 à 4 891 000 habitants. Elle comprend six départements : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse. Comme la région Alsace, elle a aussi une densité de population supérieure à la moyenne nationale avec 156 habitants au km². Des différences importantes existent cependant entre des départements à très forte densité comme les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, et des départements avec les densités les plus faibles tels Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence. Avec un niveau de vie médian inférieur de 9,3 % à celui de la France métropolitaine, la situation en PACA est à peu de choses près celle que connaissent onze autres régions françaises (à plus ou moins 2,5 %).

Si la région ne se différencie pas des autres régions par le niveau de vie médian, elle se distingue de manière plus nette quant à la distribution des niveaux de vie au sein de sa population. La région PACA est l'une des régions avec l'Île-de-France, la Corse et le Languedoc-Roussillon où les inégalités (mesurées par le rapport interdécile²⁰) sont les plus élevées. Cette situation peut avoir deux causes : soit une fréquence élevée de riches très riches soit une fréquence élevée de pauvres très pauvres. L'examen de la situation en région PACA montre que les deux facteurs se cumulent. Une dispersion des revenus du type de celle observée en PACA rend certainement la cohésion sociale plus difficile et augmente l'intensité et la fréquence des problèmes liés à la pauvreté. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant d'observer que les indicateurs de pauvreté sont plus forts dans la région PACA que dans la France métropolitaine. Une note, rédigée en mars 2008, montre que, sur l'ensemble des minima sociaux, on observe dans la région PACA un taux d'allocataires plus élevé que dans la France métropolitaine²¹. De la même façon, en matière d'assurance maladie on dénombre 8,9 % d'allocataires de la couverture maladie universelle complémentaire contre seulement 6,8 % en France métropolitaine. Non seulement le taux de pauvreté est élevé en région PACA et donc la fréquence des situations de pauvreté y est un peu plus forte, mais l'intensité de cette pauvreté y est également forte dans cinq des six départements qui composent la région. En moyenne, sur l'ensemble de la région le taux de chômage est supérieur de deux points à celui de la France. La région PACA n'est pas homogène. Si la partie nord et nord-est de la région connaît une situation relativement favorable (le taux de chômage dans les Hautes-Alpes n'est que 6,7 %), la partie sud, et singulièrement à l'ouest connaît une situation moins favorable en termes de chômage (dans les Bouches-du-Rhône le taux de chômage atteint 10,3 %).

La région PACA connaît un taux de vieillissement (rapport entre le nombre de personnes de plus de 60 ans et celles de 0 à 19 ans) de 2,1 points supérieur à celui de la France de province (24,7 % contre

22,6 %) et un taux de dépendance (rapport entre le nombre de jeunes non en âge de travailler et de personnes âgées qui dépendent de la population active) sur la population active de 47,8 % soit 5 points de plus. En outre, l'héliotropisme jouant, les migrations des seniors au moment de l'arrivée à l'âge de la retraite dégagent un solde positif pour la région PACA et sont susceptibles de contribuer aussi à ce vieillissement. Ce facteur n'est pas compensé suffisamment par les migrations des autres classes d'âge. Ce vieillissement devrait continuer puisque les prévisions de l'Insee estiment à 31,1 % la part des soixante ans et plus en 2030 en PACA. La localisation géographique de la région PACA lui donne aussi la caractéristique d'une région où l'économie résidentielle (voir encadré) est particulièrement présente.

Encadré 5. L'économie résidentielle

L'économie résidentielle, au sens de l'Insee

Selon la définition actuelle utilisée par l'Insee, l'« économie résidentielle » désigne l'ensemble des « activités essentiellement destinées à servir les besoins des populations locales permanentes et des touristes ». Elle regroupe essentiellement les activités suivantes : commerce et réparation automobile, commerce de détail et réparations, bâtiment, transports ferroviaires, transports routiers de voyageurs, agences de voyage, activités financières, activités immobilières, services aux particuliers, éducation, santé, action sociale et administration. Elle se distingue de :

- l'économie productive, qui rassemble les secteurs contribuant à la production de biens qui n'ont pas, a priori, vocation à être consommés sur le territoire (agriculture, industrie, commerce de gros, services aux entreprises) ;
- l'économie publique, qui regroupe les trois fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière.

Cette typologie mise au point par l'Insee ne correspond pas au paradigme théorique actuel issu de la théorie de la base économique.

L'économie résidentielle, au sens de la base économique

Dans le cadre de la théorie de la base économique, l'expression « économie résidentielle » d'un territoire fait référence aux flux de revenus captés de l'extérieur par certains résidents situés en dehors de la sphère productive de l'économie locale. Ces agents économiques sont des personnes qui résident à un moment donné sur un territoire, mais dont les revenus ne proviennent pas de ce territoire. Ce sont notamment :

- les retraités qui bénéficient de revenus versés par des caisses de retraite situées souvent hors du territoire où ils habitent ;
- les « navetteurs », actifs qui résident sur un territoire mais qui travaillent et perçoivent leurs revenus à l'extérieur de ce territoire ;
- les touristes ;
- les résidents secondaires.

Les retraités et les « navetteurs » sont des résidents dits « permanents », tandis que les touristes et les résidents secondaires sont des résidents dits « temporaires ». Dans ce contexte, l'économie résidentielle est parfois désignée par l'expression « économie présente ». Ce concept n'est pas figé : ainsi, certains travaux comptabilisent les revenus des agents publics dans ceux de la base résidentielle, considérant que leurs revenus sont versés par un employeur situé hors du territoire où ils résident.

cf. Sud Insee, L'essentiel, n°94, juillet 2006 (www.insee.fr/fr/insee_regions/provence/themes/sud_essentiel/sie94/sie94.pdf)

Source : Harrous V., L'économie résidentielle en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee - Rapport d'étude n°15, mars 2008, p. 3.

La région PACA (avec 69,6 %) est, après la Corse et la région Languedoc-Roussillon, la troisième région française en ce qui concerne le poids de l'économie résidentielle. Cette caractéristique d'économie

résidentielle et notamment d'accueil touristique, conjuguée à la situation de pauvreté relativement plus fréquente dans la région PACA, génère des tensions plus accentuées sur le marché du logement.

Une étude récente de l'Insee, s'appuyant sur les résultats de l'enquête logement de 2006, permet de prendre la mesure de la situation et des tensions qu'elle est susceptible d'engendrer. Cette étude note par exemple que « La région Paca est, après le Languedoc-Roussillon et la Corse, la région ayant le taux de résidences principales le plus faible de l'ensemble des régions du fait d'une proportion de résidences secondaires importante (17 % de l'ensemble des logements, soit près du double de la moyenne nationale). »²² Sur le littoral azuréen, la part des résidences secondaires atteint même 20%. Il en résulte évidemment une pression foncière accentuée qui se répercute dans le coût des logements. La qualité des logements est moins satisfaisante que dans la France entière. Ainsi, dans celle-ci on compte 69,1 % de logements de bonne qualité et seulement 4,8 % de logements de mauvaise qualité. En revanche, en région PACA les chiffres sont de 61,8 % et 7,5 % respectivement et dans l'agglomération Marseille-Aix-en-Provence de 58,3 % et de 9 %. Pour les ménages récemment en accession à la propriété, le prix moyen au mètre carré est supérieur en PACA de 22 % à celui de la France entière tandis que le revenu moyen des accédants y est inférieur de 6 %. Seulement 33 % des ouvriers de la région PACA sont propriétaires de leur logement (contre 42 % en France métropolitaine) et seulement 32 % des employés (contre 35 % en France métropolitaine). Les locataires du secteur libre sur la région paient en moyenne un loyer de 517 euros par mois contre 474 euros sur l'ensemble de la France métropolitaine (soit 9 % de plus) ; ils atteignent même 537 euros sur le littoral azuréen (soit 13 % de plus).

L'économie sociale en Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'analyse de l'économie sociale en région PACA est grandement facilitée par l'existence de deux rapports très récents qui ont été édités par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et réalisés par l'observatoire régional de l'ESS en PACA²³. La part de l'emploi salarié en équivalent temps plein dans l'économie sociale en PACA est à peine plus faible que celle mesurée en France (8,9 % contre 9,1 %). En outre, la structure de l'emploi entre les quatre familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations) est très semblable.

L'analyse du tableau 3 attire l'attention sur la part de l'économie sociale et solidaire dans chacun des six départements de la région. Trois données sont utilisées : le nombre d'employeurs de l'économie sociale et solidaire (15 940) ; les effectifs de salariés de l'ESS dans la région (148 992) et le nombre d'établissements (46 564) ; ce nombre est plus élevé que le nombre d'employeurs car la même association employeur peut gérer plusieurs établissements. Les pourcentages indiquent la part de l'ESS dans l'ensemble des employeurs, des salariés ou des établissements du département ou de la région. La dernière ligne fournit un indicateur du nombre d'établissement relativement à la taille de la population du secteur géographique concerné.

Tableau 3 : Indicateurs du poids de l'ESS en région PACA en 2007

Indicateurs	04 Alpes de Haute- Provence	05 Hautes- Alpes	06 Alpes- Maritimes	13 Bouches- du-Rhône	83 Var	84 Vaucluse	Région PACA
Effectifs employeurs*	583	627	2327	5412	2254	1679	15940
Poids ESS sur total	11,2%	10,9%	5,6%	9,3%	7,0%	9,1%	8,1%
Effectifs salariés	4502	5675	25938	60454	23940	15535	148992
Poids ESS sur total	16,4%	18,9%	10,0%	12,5%	13,6%	12,8%	12,7%
Effectifs établissements	2283	2017	8267	18370	10373	5234	46564
Densité établissements pour 1000 hab.*	14,4‰	14,2‰	10,0‰	12,5‰	13,6‰	12,8‰	12,7‰

* Chiffres 2006

Source : *L'économie sociale et solidaire en PACA*, rapports 2008 et 2009

Si l'on raisonne en termes de part des effectifs d'employeurs de l'ESS parmi l'ensemble des employeurs, on observe une répartition proche de la situation régionale pour tous les départements à l'exception des Alpes-Maritimes et du Var où cette part apparaît plus faible, et des Alpes de Haute-Provence où elle est beaucoup plus forte. Toutefois, si l'on examine le poids en effectifs de salariés, la répartition paraît sensiblement différente. D'abord, le Var passe au-dessus de la moyenne régionale (13,6 % versus 12,7 %) et le poids important de l'ESS dans les départements alpins du nord est encore plus élevé (16,4 % et 18,9 %). Cette observation pour les deux départements alpins est par ailleurs confirmée par la densité d'établissement pour mille habitants avec une valeur supérieure à 14. Cela signifie que l'impact relatif de l'ESS dans ces trois départements est loin d'être négligeable même si la concentration des entreprises et des salariés de l'ESS est plus importante dans les Bouches-du-Rhône et dans les Alpes-Maritimes.

Comme le note le rapport 2008 : « Dans les territoires urbains ou périurbains, l'économie sociale et solidaire est concentrée sous forme d'entreprises de taille importante » (...) tandis que « Dans les territoires plus ruraux, l'économie sociale et solidaire est plus dense avec une part plus importante de ses salariés et employeurs par rapport au total. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire y sont plus nombreuses et de taille plus petite que dans les villes. »²⁴.

Le rapport de 2008 fait observer que la croissance de l'emploi salarié en équivalent temps plein a augmenté entre 2002 et 2005 plus rapidement que l'emploi dans l'ensemble de la région PACA (7,3 % contre 5,3 %). Ce résultat est d'autant plus remarquable que la région PACA occupe la troisième place parmi les régions pour la croissance de l'emploi sur cette période. Sans doute faut-il y voir surtout l'effet de la structure particulière des emplois de l'ESS (surtout les services) avant d'évoquer une dynamique propre de ce type d'entreprise, ce qui est confirmé par les données de l'année 2006. Il convient de noter que cette dynamique de l'emploi dans l'ESS est surtout le fait des coopératives (progression de 18,2 % depuis 2002) et des associations (+16,8 %). La progression de l'emploi dans les mutuelles n'est que de 4,8 % c'est-à-dire moins que la croissance de l'emploi du secteur privé hors ESS dans la région (+7,6 %).²⁵ L'existence d'effets liés à l'appartenance à un secteur d'activité particulier est l'une des causes de cette croissance différenciée. Corrigée de ces effets, la croissance de l'emploi dans les

entreprises de l'ESS se rapproche de celle de l'emploi hors ESS. On retrouve cette influence du secteur également dans la saisonnalité des emplois.²⁶

D'autres caractéristiques des emplois dans l'ESS sont parfois avancées, par exemple concernant leur niveau de qualification plus élevé et la forte part de l'emploi féminin que l'on y rencontre. Ces éléments peuvent être intéressants notamment en raison d'un chômage féminin plus élevé que le chômage masculin (9,6 % contre 8,1 % dans la région) mais ils dépendent exclusivement d'un effet sectoriel et non d'une spécificité intrinsèque aux entreprises de l'ESS.

Encadré 6. Le tourisme social en région PACA en quelques chiffres et une illustration

La convention collective nationale du tourisme social et familial indique que les entreprises du secteur sont le plus souvent classées sous le code NAF 552 E « autre hébergement touristique » :

- 369 établissements (employeurs ou non) sont recensés sous ce code en 2007.

Peuvent être ajoutés :

- 68 établissements en « exploitation de terrain de camping » (NAF 552C);
- ainsi qu'une partie des 55 établissements classés à l'Insee en « agence de voyage » (NAF 633Z).

La délégation régionale de l'Union Nationale des associations de tourisme (UNAT) rassemble 38 associations adhérentes. Celles-ci représentent en 2006 :

- 170 établissements, dont 95 villages-vacances et maisons familiales, 32 centres de vacances pour enfants, 21 centres sportifs, 19 maisons pour jeunes, 2 campings, 2 foyers ruraux, 5 résidences locatives et 5 hôtels.
- 6 157 salariés dont 1 375 permanents et 4 693 saisonniers. L'emploi saisonnier est très important et représente 76 % de l'emploi.
- 32 800 lits.
- Plus de 8,34 millions de journées vacances.

Source : Insee-Sirène 2007 ; Traitement : Observatoire Régional ESS PACA; Données UNAT PACA 2006.

Encadré 7. Village Club du Soleil

Village Club du soleil est un groupe de Tourisme social qui trouve son origine dans la volonté d'un groupe de militants de permettre aux travailleurs pauvres de partir en vacances. Nous sommes à la fin des années 50. Depuis l'Association s'est développée et professionnalisée et a fait évoluer son projet pour offrir un service de qualité caractérisé par le principe du tout compris, s'orientant progressivement vers une clientèle plus aisée. Avec un siège historique à Marseille et un développement de sites d'hébergements dans la moitié sud de la France, ce groupe se caractérise par un modèle d'organisation et de gouvernance original.

L'association d'origine possède l'intégralité du capital de la Société Anonyme qui assure le développement de l'activité touristique. Le groupe a récemment complété son organisation par la création d'une fondation. À travers cette gouvernance hybride, peu commune dans le secteur du tourisme social, le groupe a su construire les ressorts de sa compétitivité. Mais c'est surtout dans sa capacité à asservir les outils de gestion aux valeurs du groupe que VCS est emblématique. Si il n'est plus sur le projet d'origine, il affiche une qualité du faire ensemble remarquable. Dans la perspective de son cinquantième anniversaire, VCS travaille d'ailleurs activement sur la formalisation du processus de transmission des valeurs et de l'action collective.

Source : Richez-Battesti N., Oswald P., 2009, Vers un modèle hybride de gouvernance : la construction d'une stratégie institutionnelle du faire ensemble, Conférence internationale sur la gouvernance des associations, 7-8 septembre, Paris.

La situation géographique de la région PACA favorise évidemment des implantations pour l'accueil touristique aussi bien en hiver qu'en été. C'est pourquoi, le dernier rapport de l'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire met en avant ce secteur d'activité. L'économie sociale a été également pionnière dans ce domaine. Ce qui a été inventé alors est un mode d'emploi original des périodes de vacances permises par la démocratisation du temps libre, du moins pour les salariés avec des congés payés. Comme l'écrit André Rauch : « Au-delà des différences et des oppositions idéologiques, militants catholiques, socialistes et communistes pensent que les congés payés peuvent devenir éducatifs ».²⁷

L'exemple du Village club du soleil est intéressant pour comprendre les raisons et les formes de l'héritage laissé aujourd'hui par l'économie sociale. En effet, à l'époque la faiblesse des revenus imposait la recherche de solutions économiques (camping, hébergement collectif, autoproduction, etc.) mais offrait aussi la perspective d'une vie collective enrichissante²⁸. Si l'on examine les projets associatifs d'un certain nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire du secteur, des traces de l'orientation initiale persistent encore (souci de l'accessibilité à tous, vacances de qualité ouverte à une démarche d'éducation populaire et une volonté d'enracinement local). Parfois aussi, des tendances à la banalisation peuvent se manifester sur un marché devenu de plus en plus concurrentiel. Pourtant, apparaissent aussi dans la période actuelle, de nouvelles formes de tourisme durable et solidaire qui tendent à inventer de nouvelles pratiques conformes aux valeurs du temps.²⁹

Un second éclairage peut être apporté à propos des coopératives en PACA. Selon le rapport de 2009, elles présentent un potentiel de développement en région PACA. Leur bilan est déjà quantitativement important avec 1 500 entreprises, 16 000 salariés et 910 000 sociétaires. Hors activités financières, le chiffre d'affaires coopératif dépasse 2,2 milliards d'euros en 2008.

L'analyse qualitative du positionnement des coopératives constitue aussi un atout réel. Le graphique 5, le résultat d'une enquête de l'observatoire de l'économie sociale et solidaire en PACA, fournit de premières indications (non définitives) sur le poids et la diversité des coopératives dans la région. La palette des secteurs couverts est impressionnante : agriculture, artisanat, commerce, transport, logement, banques, consommation. À elle seule, cette liste que l'on pourrait retrouver dans les autres régions, met en évidence la flexibilité des principes coopératifs et leur adaptation possible à de multiples situations économiques différentes (achat, vente, prêt, emprunt, production, investissement).

Graphique 5 : Les chiffres-clés des coopératives en PACA en 2006

Les coopératives où les sociétaires sont des entrepreneurs ou des fournisseurs	Coopératives agricoles	46 000 sociétaires, 348 coopératives, 2 804 salariés
	Coopératives artisanales	500 sociétaires, 10 coopératives, 30 salariés
	Coopératives de transports	60 sociétaires, 3 coopératives, 13 salariés
	Coopératives de commerçants détaillants	36 sociétaires, 2 coopératives, 360 salariés
Les coopératives où les sociétaires sont des salariés	Scop	1 117 sociétaires, 145 coopératives, 1 945 salariés
	Scic	129 sociétaires, 10 coopératives, 64 salariés
Les coopératives où les sociétaires sont des clients, des utilisateurs ou des consommateurs	Coopératives de consommateurs	1 301 sociétaires, 3 coopératives, 16 salariés
	Coopératives d'habitation HLM	271 sociétaires, 5 coopératives, 1 salarié
	Copropriétés coopératives	103 coopératives, 60 salariés
	TOTAL	49 414 sociétaires, 629 coopératives, 5 293 salariés
Les coopératives où les sociétaires sont des clients déposants ou emprunteurs	retours au 24/02/2008	861 827 sociétaires, 998 agences, 11 358 salariés

Source: L'économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Panorama et enjeux, mars 2009, p. 60.

Deux types de coopératives méritent une attention particulière : les sociétés coopératives ouvrières de productions, désormais renommées sociétés coopératives et participatives (SCOP) et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC). Les premières sont au nombre de 145 en région PACA et emploient près de 2 000 salariés. Le statut juridique qu'elles offrent est parfois envisagé comme une solution pour la reprise d'une activité industrielle ou artisanale qu'un entrepreneur classique n'est plus en mesure d'assurer (notamment pour cause de départ à la retraite). Il peut arriver aussi qu'une telle solution soit retenue pour éviter une liquidation.

Cependant, on peut trouver aussi un usage du statut des SCOP dans une perspective moins défensive. C'est le cas notamment de coopératives d'activités et d'emploi (CAE). L'histoire de la coopérative Énergies Alternatives en région PACA et Languedoc-Roussillon est un exemple intéressant à observer. Créée en 1999 à Marseille à partir d'un projet pilote né en 1996, elle a pris la forme d'une SCOP-SARL et s'est implantée à la fois en zone urbaine et rurale (Narbonne, Carcassonne, Béziers, Avignon, Marseille, Sète et Florac/Le Pompidou (Cévennes). Elle a comme objectif, à l'instar des autres coopératives d'activité et d'emploi « de faciliter l'insertion économique de personnes privées d'emploi en les aidant à créer leur propre activité économique. Lancer un projet n'est en effet pas chose aisée, à plus forte raison quand on n'en a aucune expérience ni aucune formation. La CAE Énergie Alternative donne des outils pour créer son activité économique sous statut de salarié, en testant, grandeur réelle, la faisabilité et la viabilité d'accompagner des porteurs de projets qui n'ont pas de culture entrepreneuriale dans le lancement de leur activité économique en les salariant jusqu'à leur indépendance statutaire. »³⁰ Les responsables de la coopérative ont été amenés à créer un véritable groupe afin de permettre le développement optimal et ciblé de la coopérative initiale (voir encadré 8).

Encadré 8. Le groupe Énergies Alternatives

Énergies Alternatives s'est constituée en un groupe qui fédère ses établissements, départements et filiales afin de renforcer la cohésion des différentes entités. D'abord généraliste, la Coopérative d'Activités et d'Emploi a été confrontée à la nécessité de se diversifier pour répondre aux besoins des entrepreneurs-salariés.

Le groupe Énergies Alternatives, c'est :

- 8 établissements sur 2 régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.
- 3 filiales : Synergie Services à la Personne, Alternatives bâtiment et Énergies Bât.
- 3 départements : Arternréel pour les métiers des Arts et de la Culture, Alternatives Sans Frontières (ASF), et Shared Enterprises Initiatives in Europe (SEIE).

Source : www.energies-alternatives.com/

La seconde forme de coopérative qui présente également un grand intérêt est la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Ce statut juridique coopératif a été créé en France par la loi 2001-264 du 17 juillet 2001, décret 2002-241 du 21 février 2002. Il se rapproche d'initiatives du même ordre qui se sont multipliées dans divers pays d'Europe au cours des dernières décennies : les coopératives sociales en Italie, les coopératives à finalité sociale en Belgique, les trois types de coopératives à vocation sociale créées par trois régions espagnoles (Pays basque, Catalogne et Andalousie) et les coopératives de solidarité sociale du Portugal.

Des innovations dans les modèles de coopératives ont également vu le jour en Amérique du Nord. Les coopératives de solidarité, créées en 1997 au Québec, se sont par exemple inspirées du modèle italien. Ce sont des exemples d'innovation du modèle coopératif qui incluent des formes « multi-partie-prenantes » (*multi-stakeholder*). Des innovations juridiques émergent également aujourd'hui dans les OBNL pour les rendre plus hybride. Notons entre autres les Community Interest Company du Royaume-Uni³¹ et les diverses tentatives législatives aux États-Unis et au Canada pour permettre aux OBNL d'attirer du capital d'investissement tout en gardant leur statut d'OBNL³² et leurs engagements sociaux. Ces modifications des lois représentent des évolutions de ces modèles organisationnels. Elles sont des modifications structurelles qui augmentent la capacité socio-économique des OBNL (considérés comme des entreprises sociales aujourd'hui lorsqu'elles s'impliquent dans les activités commerciales). Comparativement aux entreprises privées, leur gouvernance collective assure que leurs engagements sociaux ne sont pas compromis.

Encadré 9. Définition de la SCIC

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est une forme d'entreprise coopérative qui :

- Permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à divers titres.
- Produit des biens ou services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire par la meilleure mobilisation possible de ses ressources économiques et sociales.
- Respecte les règles coopératives : répartition du pouvoir sur la base du principe 1 personne = 1 voix, implication de tous les associés à la vie de l'entreprise et aux décisions de gestion, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité.
- A un statut de société commerciale S.A ou SARL et, en tant que telle, fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation.
- S'inscrit dans une logique de développement local et durable, est ancrée dans un territoire, et favorise l'action de proximité et le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi.
- Présente un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale garanti par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective et par sa vocation d'organisme à but non lucratif.

Source : www.scic.coop/

Deux exemples portant sur chacun des deux chantiers privilégiés dans ce rapport (l'inclusion sociale et le développement local) peuvent illustrer le rôle de cette forme d'entreprise. La première, la SCIC Ôkhra fournit un exemple de rebond à partir d'une friche industrielle en apportant ainsi une contribution originale au développement local d'une région où l'activité traditionnelle se trouvait menacée par l'évolution économique.

Encadré 10. La SCIC Ôkhra : conservatoire des ocres et pigments appliqués

Le conservatoire des ocres et pigments appliqués a été créé le 27 mai 2000 après cinq années d'ouverture au public « en chantier ». C'est une entreprise culturelle qui propose un ensemble de services dans le domaine de la couleur.

Le projet

L'association a pour objet « de développer un pôle culturel sur le thème de l'ocre, des pigments, des techniques de production et d'utilisation des colorants ainsi que toutes formes d'expression relatives au langage des couleurs ».

Dès son origine, le Conservatoire des ocres et pigments appliqués est fondé sur l'idée que la culture technique est créée par les entreprises, les artisans, les artistes et les industriels et que sa conservation doit obligatoirement passer par un travail sur la transmission des savoir-faire. Cette démarche doit être ancrée dans le monde économique et intégrer la dimension culturelle. L'entreprise à vocation culturelle fonctionne grâce à un lien étroit entre économie et culture : les activités culturelles (expositions, formation, patrimoine, matériauthèque, bibliothèque, recherche) sont financées par les activités commerciales (visites, comptoir, librairie). Ainsi, le rôle d'un conservatoire des ocres, à l'instar d'un conservatoire de musique, est de pratiquer la discipline que l'on entend conserver.

C'est un outil (centre d'archives, de documentation, d'initiation, d'activités, de ressources) et un lieu de rencontres (visites, Écoles scientifiques, banquets) au service des professionnels et du grand public.

Sept fonctions structurent l'ensemble des activités. Toutes les activités sont en relations les unes avec les autres et s'enrichissent mutuellement.

Les activités

1. ACCUEIL : renseignements permanents, visites, circuits sur l'ocre et la couleur.
2. PATRIMOINE INDUSTRIEL ET TECHNIQUE : sauvegardé et mis en valeur.
3. FORMATION : la transmission des savoir-faire techniques par la pratique en atelier.
4. RECHERCHE CRÉATION : collaborations avec les scientifiques et avec les artistes.
5. ARCHIVES BIBLIOTHÈQUE MATERIAUTHÈQUE : un fonds documentaire unique sur la couleur organisé pour la consultation du public en salle d'ici 2005.
6. COMPTOIR ET LIBRAIRIE : donner accès aux matériaux et ouvrages spécialisés indispensables à la pratique, en assurant l'équilibre économique du Conservatoire.
7. ADMINISTRATION : activité noble au service de toutes les autres, notre statut associatif est déterminant de l'esprit de nos activités.

Aujourd'hui, le concept d'entreprise économique et culturelle du Conservatoire continue de se développer selon des méthodes que nous transmettons au cours de séminaires et d'une activité de conseil.

Source : www.okhra.com/

La seconde SCIC s'attache à favoriser l'accès à la propriété de ménages avec des ressources modestes. Dans une région où l'accès au logement est parfois difficile, elle montre que les initiatives de l'économie sociale ne s'intéressent pas qu'aux populations les plus défavorisées mais qu'elles sont susceptibles aussi de favoriser la cohésion sociale en évitant le développement de facteurs de ségrégation sociale.

Encadré 11. Urbancoop, une SCIC vue par elle-même

Nous sommes un opérateur atypique, innovant, libre, opérant exclusivement dans le domaine de l'accèsion sociale à la propriété.

Nous sommes une Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

La loi instituant les SCIC (loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, et le décret n° 2002-241 du 21 février 2002) a voulu ouvrir des perspectives nouvelles en imposant à ces coopératives une finalité d'intérêt général, mais en contrepartie elle leur a permis pour la première fois un partenariat avec les collectivités qui peuvent y adhérer et les soutenir financièrement. Cet intérêt collectif doit d'abord être validé par l'État qui agrée ensuite le projet de SCIC ; ainsi URBANCOOP a été agréé par l'État le 27 juillet 2005.

Nous avons une mission d'Intérêt Collectif.

Nous avons pour mission de faciliter l'accèsion à la propriété des actifs aux revenus moyens, voire modestes, sur la région PACA dans le cadre d'une démarche de développement durable (1). Nos programmes sont systématiquement orientés Haute Qualité Environnementale (HQE) et Très Haute Performance Énergétique (THPE). Nous avons choisi, pour nos coopérateurs, le plus haut niveau de performance pour tous nos projets à savoir le niveau 5 appelé BBC « Bâtiment Basse Consommation - EFFINERGIE ». Nous en demandons toujours la certification extérieure par des organismes indépendants agréés.

Nous sommes une société (indépendante) de personnes et non de capitaux.

Partenariat multiple et capital modeste. Notre SCIC regroupe une multiplicité de partenaires, certains associés permanents (assurances, bureaux d'études, collectivités publiques, banques coopératives, salariés de la SCIC, etc.) d'autres adhérents occasionnels (2) (les candidats à l'accèsion). Notre capital varie de 8 à 20 000 euros en fonction du nombre d'associés permanents qui n'ont investi chacun que mille euros en général.

Indépendance et liberté totale.

Nous ne sommes pas filiale d'un groupe financier ou bancaire. Nous n'avons aucune obligation de marge bénéficiaire en dehors de nos besoins propres de constituer une épargne de précaution (principes prudentiels de constitution de réserves impartageables énoncés par la loi de 2001). Les associés d'URBANCOOP n'exigent aucune « rentabilité » particulière à leur investissement modeste qui de toute façon serait capée, lors de distribution éventuelle de dividendes, par l'État à environ 6 % (règles spécifiques aux SCIC) ! Notre seule contrainte : respecter notre objet social, l'intérêt collectif et gérer la SCIC « en bon père de famille ».

Source : www.urban.coop/

DIFFÉRENCES ENTRE LES RÉGIONS ALSACE ET PACA

Un contexte géographique contrasté, des cultures locales singulières et une histoire régionale sur les deux derniers siècles particulière pour chacune de ces deux régions, ont donné naissance à des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui ont aussi des spécificités régionales. La taille réduite de la région Alsace, sa plus grande homogénéité interdépartementale en font un ensemble plus cohérent. Au contraire, on est frappé par la diversité des situations et des contextes locaux infrarégionaux en région PACA. Ici, les problématiques de cohésion sociale sont fortes depuis plusieurs décennies. Les déficiences de l'économie classique sont plus manifestes notamment dans certains territoires. C'est la raison pour laquelle l'économie sociale est plus engagée dans les démarches économiques et entrepreneuriales comme sur les questions relatives au logement. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont donc dû expérimenter de nouveaux statuts (SCIC), défricher les domaines de l'insertion par l'activité économique. En Alsace aussi, malgré un marché de l'emploi pendant longtemps moins tendu qu'en PACA ou que sur l'ensemble du territoire français, des innovations ont été nécessaires et l'économie sociale et solidaire y a apporté sa contribution spécifique. L'orientation proactive des Alsaciens a fait que des expériences intéressantes se sont développées notamment dans les domaines de l'insertion par l'activité économique, du financement des projets entrepreneuriaux et de l'attention portée à un environnement sensible. Dans le contexte économique et social plus difficile que traverse aujourd'hui l'économie alsacienne, il est probable que l'existence de coopératives de consommation et de crédit déjà fort anciennes et la présence de mutuelles adaptées à une protection sociale particulière constituent un potentiel d'intervention économique et sociale.

Encadré 12. Jardins de la Montagne Verte / Unité Mobile d'Insertion (UMI) en Alsace

Chantier d'insertion sociale et professionnelle, les Jardins permettent aux personnes en difficultés de se trouver un emploi en production de légumes biologiques, qui sont ensuite distribués aux 400 adhérents de l'association. Les activités d'insertion sont prolongées grâce à l'Unité Mobile d'Insertion, qui offre aux entrepreneurs et aux particuliers des services divers dans le secteur agroalimentaire allant de travaux de jardinage et de maraîchage à l'entretien de centres équestres, et un service de bois de chauffage.

Source : www.asso-jmv.org

La Main Verte / Relais de la ferme du Château

Vignerons et auteur d'une étude sociologique sur l'insertion des personnes handicapées en milieu rural, Pierre Hoerter a créé en 1992 l'association La Main Verte pour rapprocher les personnes handicapées exclues de l'emploi et les agriculteurs confrontés à un problème de main-d'œuvre saisonnière, en association avec un centre local de formation aux adultes. L'initiative a connu de beaux succès, avec plus de 250 personnes employées et 150 viticulteurs, agriculteurs et entreprises qui forment une clientèle engagée. Le projet s'est même étendu de la ferme à la table avec l'ouverture du restaurant d'insertion *À la ferme du Château*.

L'ENVIRONNEMENT CONSTITUÉ PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques qui concernent l'ESS constituent un paysage complexe en France. D'une part, ces politiques publiques sont affectées par la multiplicité et la fragmentation des niveaux de gouvernance en France. En effet, le paysage administratif français est caractérisé par quatre échelons territoriaux de gouvernance (commune, département, région, État central) auxquels s'ajoute l'échelon supranational de l'Europe. De plus, les compétences administratives sont partagées entre les administrations déconcentrées (représentant l'administration centrale aux échelons infranationaux à l'exception de la commune) et administrations décentralisées relevant des collectivités territoriales (communes, départements, régions) auxquelles il faut ajouter l'échelon intercommunal (communautés de communes). Cette multiplicité des niveaux de gouvernance conduit à une multiplicité des interventions publiques et des politiques qui sont pertinentes pour les organisations de l'ESS. D'autre part, ces politiques sont affectées par les découpages sectoriels des administrations (emploi, santé, action sociale, environnement, etc.) qui sont rarement adaptées aux caractéristiques de l'ESS. Il est impossible dans le cadre de ce rapport de faire l'analyse de toutes les politiques pertinentes pour l'ESS à tous les niveaux de gouvernance. On se limitera ici à montrer la complexité du paysage des politiques publiques et de pointer les principaux problèmes et limitations qu'elles induisent en examinant la politique nationale spécifique à l'ESS, quelques exemples de politiques sectorielles particulièrement pertinentes pour l'ESS, et quelques exemples de politiques territorialisées dans les régions Alsace et PACA.

Ceci étant dit, la présence majoritaire des entreprises d'insertion dans l'économie sociale et solidaire en Alsace pose des défis importants au développement de l'ESS alsacienne pour deux raisons. Tout d'abord, bien que le dynamisme de ces entreprises d'insertion soit évident, elles sont freinées dans leur développement par des exigences liées aux politiques publiques qui ne favorisent ni leur développement ni la diversification de leurs activités. Le Restaurant Mosaïque, situé dans le quartier Neuhof à Strasbourg, est un exemple d'entreprise d'insertion qui a connu de grandes réussites, mais qui rencontre des difficultés découlant des critères des programmes qui financent ses activités.

Encadré 13. Association Mosaïque : entreprise à saveur sociale

L'histoire de Mosaïque débute à la Permanence emploi adulte, gérée par l'Association de gestion des ateliers du Neuhof. Au départ, il ne s'agissait que d'une sorte de club social, un endroit où les femmes du quartier pouvaient se retrouver et échanger autour d'une tasse de thé et de pâtisseries aux saveurs exotiques. De fil en aiguille, en 1993, ces dames ont mis sur pied leur propre association, l'entreprise de restauration et de traiteur Mosaïque.

Cette structure associative, labellisée depuis 2002 chantier d'insertion, embauche chaque année une vingtaine de salariés en équivalent temps plein, soit une trentaine de personnes. À ceci s'ajoutent une quarantaine de bénévoles, autant d'hommes que de femmes, participant à l'animation du restaurant d'insertion et de ses activités. Le budget total de 225 000 € comprend 90 000 € de ventes et de prestations de services, le reste étant constitué de subventions, notamment 86 000 € pour l'aide aux emplois d'insertion.

Entreprise d'insertion, l'association vient en aide à des femmes et des hommes en situation précaire en leur offrant formation professionnelle et soutien psychologique et social dans un cadre positif et chaleureux. Elle favorise aussi la mixité culturelle et la cohésion sociale du quartier en proposant aux personnes âgées, aux chômeurs de longue durée et aux bénéficiaires du RMI/ RSA non seulement un tarif préférentiel pour les repas, mais aussi un lieu privilégié d'échange et de confrontation d'idées.

Situé dans un quartier pauvre habité par une majorité d'immigrants, Mosaïque produit des externalités importantes qui pourraient réduire les problèmes sociaux dans le quartier en contribuant à créer un milieu convivial. Cependant, l'entreprise d'insertion est à la fois assujettie aux critères des Fonds structurels européens – qui contribuent à son financement (mais avec une tendance à la réduction progressive de ce soutien financier) – ainsi qu'aux limites imposées par les divers critères établis dans les programmes nationaux et régionaux. Cette entreprise d'insertion est un cas exemplaire du conflit qui existe entre son potentiel réel de développement (lié à la situation sociale et économique du territoire dans lequel elle opère) et les contraintes des programmes publics qui freinent ce développement car, en fixant des contributions financières dégressives au fur et à mesure que l'entreprise devient rentable, elles établissent une limite à ce développement.

La question des politiques publiques est traitée plus en détail dans la section suivante, mais il est nécessaire de souligner ici le contraste avec la région PACA, (même si en PACA et ailleurs en France les entreprises d'insertion sont confrontées aux mêmes défis et contraintes) car la présence dominante des entreprises d'insertion dans l'économie sociale alsacienne génère un deuxième type de défi. En effet, les politiques publiques locales et régionales dans le domaine de l'ESS tendent à se focaliser et à se réduire au soutien à l'insertion des personnes en difficulté sur le marché du travail. Plutôt qu'une politique ambitieuse et systémique de soutien à l'ESS, prenant en compte la diversité des secteurs d'activités et des types d'entreprises, dans une perspective de développement économique, territorial et durable, on constate en Alsace l'absence d'une stratégie cohérente de soutien à l'ESS des politiques territorialisées et une concentration d'initiatives publiques axées sur l'insertion.

LA POLITIQUE NATIONALE

Politique nationale spécifique à l'ESS

La politique nationale spécifique à l'ESS s'est traduite depuis 1981 par l'existence d'une délégation interministérielle dédiée spécifiquement à l'ESS. En effet, en 1981 fut créée une Délégation interministérielle à l'économie sociale (DIES) rattachée au premier ministre. Cette initiative traduisait alors le souci des pouvoirs publics de reconnaître et de favoriser l'organisation et le développement de cette forme d'économie. Cette délégation se nommait jusqu'à fin 2009 la Délégation Interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES) et se trouvait placée sous l'autorité conjointe du ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministre du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Les missions de la DIIESES étaient de :

- Soutenir et promouvoir, au niveau national, le développement des activités d'intérêt général innovantes pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.
- Étudier, proposer et coordonner, dans son champ de compétence, les mesures destinées à favoriser le développement des coopératives, des mutuelles, des associations.
- Assurer une concertation entre les pouvoirs publics et les organismes intervenant dans le domaine de l'économie sociale.

La délégation a joué un rôle central dans la reconnaissance de l'ESS comme objet de politique publique à la fois au niveau national et au niveau européen. Elle a aussi été un catalyseur d'initiative et d'innovation et a contribué à la mise en réseaux des acteurs de l'ESS au plan régional et national. Elle a aussi été un canal privilégié de communication et de concertation entre les réseaux de l'ESS et les décideurs publics. Depuis janvier 2010, la DIIESES a été intégrée à la nouvelle Direction générale de la Cohésion sociale. Une mission innovation, expérimentation sociale et économie sociale placée sous l'autorité directe du directeur général de la Cohésion sociale, qui porte également le titre de délégué interministériel à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale, assure les missions qui étaient celles de la DIIESES.

Les politiques sectorielles centrales

Les organisations de l'ESS en France sont présentes dans la plupart des secteurs d'activité. Cependant comme on l'a déjà souligné, cette présence est relativement plus forte dans trois secteurs : les activités financières, le secteur « éducation, santé, action sociale » et les services aux particuliers. Les politiques sectorielles centrales, souvent en interaction avec les politiques des collectivités territoriales, contribuent à la fois à la régulation et au financement des différentes activités dans les secteurs concernés. Dans la mesure où le cadre de ce rapport ne permet pas d'examiner l'ensemble des politiques sectorielles centrales qui affectent les organisations de l'ESS, nous avons fait le choix de trois politiques sectorielles (services à la personne, services sociaux d'intérêt général, assurances complémentaires de santé) qui affectent tout particulièrement les acteurs de l'ESS et qui illustrent le rôle des politiques sectorielles centrales. Les instruments de politiques publiques (Hood, 1983 ; Peters & van Nispen, 1998 ; Salamon, 2002) fonctionnent essentiellement par le jeu d'incitations et de contraintes qui influencent le

comportement des acteurs visés par ces instruments. Il est par conséquent possible d'anticiper quelques-uns des effets de ces instruments en analysant les incitations et les contraintes propres à ces instruments. Lorsqu'ils visent les organisations d'économie sociale et solidaire (comme acteurs), les incitations et contraintes sont susceptibles d'affecter leurs spécificités (conditions de participation et d'inclusion des membres, contributions bénévoles, degré de professionnalisation et caractère démocratique de ces organisations).

Les trois principaux instruments de politiques publiques mis en œuvre à destination des organisations d'Économie sociale et solidaire sont les *instruments régulateurs*, les *contrats* et les *subventions publiques*. Les instruments de *régulation* imposent une contrainte sur les organisations. Les *contrats* avec la puissance publique incorporent à la fois une dimension incitative et une dimension coercitive. La partie conditionnelle du contrat exerce une pression coercitive sur l'agent (l'agent est lié par le contrat, et doit l'exécuter) tandis que la partie monétaire (la rémunération) génère une incitation pour l'agent. Les *subventions publiques*, contrairement aux contrats, ne génèrent pas de pressions coercitives sur l'agent mais comportent des incitations. Ici on s'attache à décrire les différents instruments mis en œuvre dans les trois secteurs qui nous servent d'exemple.

L'exemple des services à la personne

La politique dans le champ des services à la personne a une double vocation de création d'emplois et de solvabilisation de besoins sociaux (tels que l'aide à domicile aux personnes âgées, la garde d'enfants, etc.) et de bien-être non satisfaits par le marché. La convention pour le développement des services à la personne du 22 novembre 2004 définit en effet les services à la personne comme regroupant « l'ensemble des services contribuant au mieux être [des concitoyens] sur leurs lieux de vie, qu'il s'agisse de leur domicile, de leur lieu de travail ou de loisirs ». Autrefois géré par 18 ministères différents, le secteur des services à la personne est désormais coordonné par un interlocuteur unique : l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP). Placée sous la tutelle du ministre chargé de l'emploi, l'ANSP a pour mission d'assurer une fonction générale d'appui, de pilotage et de coordination de l'ensemble des initiatives relatives à la promotion, au développement économique et de l'emploi dans le secteur des services à la personne. L'ANSP dispose dans chaque département du territoire métropolitain d'un délégué territorial nommé, sur proposition du préfet, par le directeur général de l'Agence parmi les personnels de l'État. Sa mission est de traduire au plan local les priorités d'actions définies par l'ANSP. Il impulse par exemple la politique nationale de développement des enseignes au plan local. Il assure le contrôle de la délivrance des agréments par les Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) aux associations et aux entreprises qui en font la demande.

En dépit de la création de l'ANSP visant à coordonner l'intervention publique dans ce champ, le paysage des services à la personne demeure très complexe pour les acteurs, notamment ceux de l'ESS, du fait de la pluralité des régimes encadrant l'offre (gré à gré, mandataire, prestataire), des différents types d'agréments (simple et qualité) (voir annexe 1) et de la multiplicité des mécanismes de solvabilisation.

Les modalités de solvabilisation de la demande sont complexes (*cf.* tableau ci-dessous) et incohérentes, générant des incitations qui sont adverses à la structuration de l'offre au sein d'entreprises employeurs. Le principal obstacle à une telle structuration est la persistance des exonérations de charges sociales pour les particuliers employeurs âgés de plus de 70 ans qui ne bénéficient qu'aux relations de gré à gré. Une telle incitation favorise les relations de gré à gré ainsi que les organisations mandataires au détriment de la professionnalisation des emplois et activités.

Tableau 4 : Solvabilisation de la demande de services aux personnes

Modes des solvabilisations et conditions	Tous	Enfants de moins de 6 ans	Personnes âgées dépendantes	Personnes handicapées
Allocation personnalisée d'autonomie (en fonction de la dépendance et des revenus)			x	
Prestation de compensation du handicap				x
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)		x		
Exonération de charges sociales des particuliers employeurs	x		x	x
Allocation enfant handicapé (AEH)		x		x
Réduction d'impôts sur les revenus des personnes physiques dans la limite d'un plafond	x	x	x	x
TVA 5 % pour les entreprises	x	x	x	x

Source: Repères de l'AVISE, n 1, octobre 2006

La politique centrale dans le champ des services aux personnes vise d'une part à solvabiliser la demande de ces services par le jeu d'une palette différenciée de prestations à la personne et d'avantages fiscaux pour les personnes et les prestataires. Elle vise aussi à réduire les asymétries informationnelles, qui constituent une source d'échec du marché, par le jeu d'agrément, même si le recours croissant aux agréments, moins contraignants que l'autorisation octroyée par le conseil général, conduit de fait à un assouplissement de la régulation publique de la qualité dans les services à la personne (Petrella & Richez-Battesti, 2009). Il reste cependant que la différenciation des aides financières et des exigences d'agrément, notamment en faveur de l'emploi de gré à gré génère des conditions de concurrence inéquitable au détriment de l'offre structurée incluant les acteurs de l'ESS freinant ainsi les dynamiques de professionnalisation dans ce champ.

L'exemple des Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG) et généralisation des procédures d'appel d'offres dans les marchés publics

Le champ des politiques centrales relatives aux SSIG illustre comment la régulation européenne et sa traduction dans le droit français affectent les organisations de l'ESS. Ce type de régulation influence à la fois, directement ou indirectement, le champ d'application des règles européennes relatives à la concurrence et les procédures d'appel d'offres dans les marchés publics. Le principal enjeu de cette régulation, qui est caractérisée à l'heure actuelle par de grandes incertitudes, est la définition d'un champ de services sociaux d'intérêt général qui soit exclu du champ d'application des règles relatives à la concurrence. Dans le même temps, l'incertitude quant à la qualification des différentes activités pousse les collectivités territoriales à une application stricte des règles d'appel d'offres dans les marchés publics, ce qui va à l'encontre de l'idée d'un partenariat entre l'État et la société civile et en particulier les organisations de l'ESS.

D'après la Commission européenne, les services sociaux recouvrent deux grands types de services, dont les fonctions et l'organisation sont susceptibles de varier fortement à l'échelle de l'UE : d'une part les régimes légaux et les régimes complémentaires de protection sociale ; d'autre part, les autres services liés directement à la personne et qui jouent un rôle de prévention et de cohésion sociale, tels que les services d'assistance sociale, les services d'aide à l'emploi, la formation, le logement social, la garde d'enfants ou les soins de longue durée. Les services sociaux d'intérêt général (SSIG) constituent un volet spécifique des services d'intérêt général, qui englobent également les grandes industries de réseau (telles que l'énergie, les télécommunications, les transports, la radiodiffusion audiovisuelle et les services postaux), l'approvisionnement en eau, la gestion des déchets, l'éducation ou la santé.

Le livre blanc de la Commission sur les services d'intérêt général de mai 2004 annonce « une approche systématique afin d'identifier et de reconnaître les particularités des services sociaux et de santé d'intérêt général et de clarifier le cadre dans lequel ils fonctionnent et peuvent être modernisés ». La [communication sur les services sociaux d'intérêt général au sein de l'Union européenne](#), adoptée par la Commission en 2006 est une première matérialisation de cette approche par la Commission. La [communication sur les services d'intérêt général, y compris les services sociaux d'intérêt général](#), adoptée au mois de novembre 2007, cristallise les résultats d'un vaste processus de consultation engagé par la Commission. La communication exprime l'engagement de la Commission à clarifier le cadre juridique applicable à ces services.

Le rapport de la commission Thierry « L'Économie sociale au service de l'inclusion au niveau local » souligne que les aides d'État (dans une acception large qui recouvre les aides publiques de toute nature) « sont en principe incompatibles avec le Traité, sauf pour quelques exceptions »³³

Les notions à mettre en œuvre, au-delà de leur formulation rigoureuse, posent des problèmes d'interprétation au cas par cas. Les critères progressivement créés par la jurisprudence européenne à partir de contentieux relatifs pour l'essentiel aux grands réseaux (transports, énergie, télécommunications) sont difficiles à adapter au développement des services sociaux et plus généralement aux services publics de la vie quotidienne. Les autorités qui financent une mission d'intérêt général confiée à un tiers doivent exercer leur choix dans une relative incertitude, avec le risque d'être infirmées par le juge, dans le cadre d'une jurisprudence de la Cour de justice européenne.

Dans ce contexte où l'incertitude caractérise les règles qui sont applicables aux organisations de l'ESS, les collectivités territoriales, pour éviter toutes sources de contentieux, considèrent de plus en plus que tous les soutiens financiers aux organisations de l'ESS doivent faire l'objet d'une procédure de marché public alors que l'idée même de services sociaux d'intérêt général permet en principe de déroger à ces procédures. Ceci représente un exemple important de l'incohérence possible entre des politiques publiques supranationales et les besoins des organisations de l'ESS qui sont soumis à des exigences qui peuvent, à la limite, être en contradiction avec leurs mandats principaux. Si les entreprises de l'ESS poursuivent plutôt la stratégie de répondre aux critères complexes associés aux programmes de l'UE, leur capacité de se consolider et de croître pourrait être compromise. De plus, ces exigences mettent les organisations de l'ESS en concurrence entre elles pour des fonds limités

L'exemple des mutuelles de santé

Le champ des assurances complémentaires de santé illustre aussi comment les changements de la régulation afférente aux règles de concurrence affecte les organisations de l'ESS dans ce secteur. La redéfinition du cadre institutionnel de la protection complémentaire qui régit les mutuelles de santé est inscrit dans une série de réformes. Depuis la fin des années 80, elles ont favorisé une logique de régulation concurrentielle du champ de la protection complémentaire impulsée par l'application des directives européennes. La réglementation qui régule le champ de la protection complémentaire, parce qu'elle ne fait pas de différences entre les opérateurs qu'ils soient mutualistes ou à but lucratif, n'est pas adaptée aux spécificités de l'assurance mutualiste et à terme met en péril ses spécificités. Le contexte réglementaire dans lequel les mutuelles de santé opèrent a été également transformé par la loi de 2003 portant réforme de retraites et la réforme de l'assurance maladie de 2004 qui la complète. Dans le même temps, les partenaires sociaux ont été invités, par le jeu de la négociation collective, à œuvrer dans le sens de la généralisation des couvertures d'entreprise. En effet, à partir de 1985, du fait de la transposition des directives européennes relatives à l'assurance dans le droit français, un certain nombre de réformes législatives ont contribué à élaborer un cadre juridique renouvelé de la protection sociale complémentaire, individuelle ou collective.

À l'issue de ces réformes, les barrières à l'entrée sur certains segments pour certains intervenants ont été levées. Tous les types d'acteurs se sont vus reconnaître le droit d'exercer toutes les activités d'assurance. Les mutuelles, qui jusqu'alors étaient cantonnées à la couverture complémentaire santé, ont eu la possibilité d'intervenir en prévoyance collective. Inversement, les institutions de prévoyance, jusqu'alors cantonnées dans l'assurance collective, ont été autorisées à accepter les adhésions individuelles.

Les changements opérés en 2003 ont réservé le bénéfice des avantages fiscaux lié à la protection complémentaire aux seuls contrats collectifs obligatoires. L'assurance santé d'entreprise a en effet bénéficié depuis 1975 d'un traitement fiscal avantageux autorisant le salarié à déduire, dans la limite d'un plafond, les cotisations versées par le salarié à ses régimes complémentaires de son revenu imposable. Les cotisations patronales au profit des salariés étaient quant à elles exclues de l'assiette des charges sociales propres à chaque salarié dans certaines limites. La couverture complémentaire doit désormais être rendue obligatoire pour bénéficier des avantages fiscaux alors que le régime antérieur ouvrait le droit à l'exonération indépendamment du caractère individuel ou collectif, facultatif ou obligatoire du contrat d'assurance. Dorénavant la couverture doit avoir un caractère collectif (c'est-à-dire bénéficier de façon générale et impersonnelle à l'ensemble du personnel de l'entreprise ou à une ou plusieurs catégories de salariés objectivement définie) et elle est opposable (sauf quelques cas dérogatoires) à tous les salariés.

Ces changements ont eu lieu dans un environnement concurrentiel favorisant les acteurs lucratifs qui optèrent une sélection des risques. Autrement dit, ils ont segmenté les marchés et les prix en fonction des risques des assurés au détriment des mutuelles qui, se fondant sur un principe de solidarité, opèrent une redistribution entre les classes de risque.

LES POLITIQUES TERRITORIALISÉES

Les collectivités locales, communes, départements et régions, jouent un rôle considérable dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques qui impliquent et soutiennent les organisations de l'ESS. On considère ici cinq types d'interventions publiques au niveau territorial qui sont dédiées exclusivement ou partiellement aux organisations de l'ESS : le soutien aux réseaux et observatoire, les stratégies de développement économique et de développement local, le financement des structures de l'ESS par les collectivités territoriales, les actions de mise en réseaux et clusters, les outils partenariaux et territorialisés de financement de l'ESS.

Soutien aux réseaux et observatoire

Le soutien aux réseaux de l'ESS constitue un important levier, non seulement pour favoriser la structuration de l'ESS et pour former une identité commune aux acteurs de l'ESS, mais aussi pour favoriser la coopération entre pouvoirs publics et acteurs de l'ESS ainsi que pour générer des synergies et des partenariats. Les deux régions enquêtées présentent de ce point de vue des profils radicalement opposés. En Alsace, les réseaux de l'ESS sont confrontés à un modeste soutien du conseil régional à la mise en réseaux (15 000 euros sur 4 ans pour le soutien à la CRES, 96 000 euros pour le soutien à l'URSIEA).

Encadré 14. Structures d'Insertion par l'Activité Économique d'Alsace

Le réseau des Structures d'Insertion par l'Activité Économique regroupe des employeurs de divers secteurs d'activité qui se démarquent par le fait qu'ils contribuent à l'inclusion sociale et au développement des capacités des personnes temporairement exclues de l'emploi. Ces entreprises sont divisées en trois types :

- Entreprises d'insertion et de travail temporaire: entreprises de toutes formes juridiques (association, SARL, SCOP) produisant biens et services, et employant des salariés en insertion à contrat d'une durée maximale de 24 mois.
- Associations intermédiaires : associations qui mettent des travailleurs à temps partiel offrant des services à la personne (ménage, jardinage, manutention) à la disposition de particuliers, d'organisations et, de manière plus limitée, d'entreprises.
- Chantiers d'insertion : associations avec une mission sociale où le travail de salariés embauchés dans le cadre de contrats aidés (CAE, CAV) sert de support de socialisation.

Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Économique d'Alsace (URSIEA)

Association qui fédère les Structures d'Insertion par l'Activité Économique d'Alsace et qui agit comme représentant de l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics et des partenaires économiques et sociaux. L'URSIEA offre aussi appui, support et conseil aux 108 adhérents et partenaires, incluant :

- 100 % des entreprises de travail temporaire d'insertion ;
- 82 % des entreprises d'insertion ;
- 95 % des associations intermédiaires ;
- 49 % des chantiers d'insertion de la région d'Alsace.

Source : www.ursiea.org/main.php?page=structures&type=1

Bien que l'on puisse démontrer une certaine volonté politique en faveur de l'appui aux réseaux de l'ESS, elle semble s'exprimer par des gestes plutôt faibles. Par exemple, la Région a récemment proposé à la CRES un appui de 7 000 euros par an dédié au mois de l'économie sociale et solidaire, une initiative à l'échelle nationale ayant pour but de promouvoir l'ESS par le biais de divers événements tels conférences, tables rondes, et journées portes ouvertes. Ceci est certes louable, mais la Région n'a pas retenu les recommandations pour des appuis plus concrets à l'établissement d'un Observatoire régional ou à un programme de développement des SCOP.

Quant à la Région PACA, elle travaille avec les conseils généraux, la direction régionale de la CDC, des communes et agglomérations apportant près de 300 000 euros par an à divers réseaux. Parmi les réseaux faisant l'objet d'un soutien on trouve :

- Réseaux ESS : CRESS, Apeas, URScop, Coopérer pour entreprendre, ACS 2000, Collectif utilité sociale 05, Mesclun, Cigales, UDV, Proget PACA.
- Réseaux de l'IAE : Coorace, URSIEA, Arriae, Faci, Chantiers École.

La volonté régionale d'organiser les acteurs en réseau est donc clairement affirmée. Ainsi, les structures constituées depuis moins de deux ans n'appartenant à aucun réseau ne peuvent bénéficier des aides régionales qu'à condition d'adhérer à un réseau reconnu dans l'année en cours. La Région apporte en outre son soutien à « toute démarche collective, visant à mutualiser moyens et services ou à structurer les acteurs ESS d'un territoire ou d'un champ d'activité. »³⁴

Ce souci de favoriser la structuration des réseaux de l'économie sociale s'appuie aussi sur des démarches sectorielles. De plus, la Région PACA soutient très activement l'observatoire de l'ESS, ce qui a un impact décisif pour la connaissance statistique de l'ESS et sa visibilité tout en contribuant à l'établissement d'une base de connaissance (quantitative et qualitative) nécessaire et utile à l'élaboration des politiques publiques territoriales. Les productions de l'Observatoire sont utilisées pour la décision publique non seulement par le conseil régional, mais aussi par les conseils généraux et les communes comme l'illustre les exemples des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, et de la ville d'Arles.

L'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire PACA a été créé en 2007 par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) avec le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) et de son Programme de développement de l'économie sociale et solidaire (PROGRESS).

La mission de l'observatoire se décline selon trois axes :

- le recueil, la capitalisation, la qualification, l'élaboration, l'harmonisation et l'analyse des données concernant l'économie sociale régionale ;
- la diffusion de l'information utile aux actions d'adaptation, d'optimisation et de modernisation des entreprises de l'économie sociale ;
- l'appui aux synergies d'acteurs et aux dynamiques de concertations favorables aux coopérations des entreprises de l'économie sociale.

L'observatoire constitue un outil stratégique aux services des différents acteurs qui permet l'identification des secteurs en développement, la mise en œuvre de diagnostics locaux, ainsi que la réalisation d'études sectorielles ou thématiques permettant une aide à la décision. En contraste, la Région

Alsace ne dispose d'aucun outil d'observation et de diagnostic comparable à l'Observatoire de la CREE PACA à l'appui de la décision publique et d'aide à la coordination des acteurs de l'ESS.

Les expériences contrastées de l'Alsace et de PACA mettent en évidence l'importance du soutien public des instances intermédiaires pour qu'elles puissent mettre en œuvre des outils de développement de l'ESS. L'Observatoire créé par le CRESS en PACA est un exemple d'un instrument ayant eu des impacts positifs incluant : (a) la mobilisation des acteurs en économie sociale qui sont mieux informés de l'ensemble des entreprises et organisations et des secteurs dans lesquels ils se retrouvent; (b) le développement de marchés internes en économie sociale en fournissant de l'information sur les biens et services produits par la diversité des acteurs en économie sociale; (c) une diffusion plus large de l'information sur l'économie sociale, qui crée des marchés externes et des liens importants avec le secteur privé et (d) la réduction des coûts de transaction des divers niveaux institutionnels engagés dans l'ESS, qui seront mieux équipés pour développer des politiques publiques de soutien qui reflètent bien les besoins des acteurs en ESS.

De plus, le dialogue que les intermédiaires permettent entre les acteurs en ESS favorise une plus grande capacité de planification stratégique et cohérente de l'ESS, au-delà d'une approche plutôt sectorielle. Les intermédiaires sont le fondement *d'une approche de développement de l'ESS systémique*, d'une stratégie de développement de l'ESS avec des impacts structurants potentiels pour les organisations et les entreprises en ESS et pour les territoires dans lesquels ils se situent.

Le modèle québécois de l'ESS, qui existe maintenant depuis treize ans, est souvent présenté comme illustration d'une approche systémique. L'exemple de l'Observatoire établi en PACA et dans plusieurs autres régions en France suscite un regard sur le Québec et sur l'imbrication d'un intermédiaire dans les politiques publiques québécoises. Le cas québécois représente une collaboration innovante entre un intermédiaire en économie sociale et le gouvernement. Le Chantier de l'économie sociale, créé en 1996 par le gouvernement du Québec, est un réseau de réseaux en économie sociale. Il est devenu un OBNL autonome en 1999. Au fil des ans, le Chantier et les divers niveaux institutionnels ont institutionnalisé un processus de *co-construction des politiques publiques*. Ce processus a su favoriser l'innovation en matière d'outils de développement et des politiques publiques soutenant l'essor de l'économie sociale au Québec. Les avantages d'un tel processus ont été confirmés récemment par l'adoption d'un Plan d'action par le gouvernement du Québec.³⁵

Encadré 15. Plan d'action gouvernemental pour entrepreneuriat collectif du Québec

En 2008, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) a annoncé un plan d'action pour contribuer au développement de l'économie sociale à l'échelle provinciale. Échelonné sur 5 ans, ce plan entend donner aux acteurs de l'économie sociale et solidaire des moyens concrets et adaptés pour répondre aux besoins des communautés de façon durable.

Parmi les actions prévues, soulignons:

- Apport de 650 000 dollars canadiens aux activités du Chantier de l'économie sociale, une augmentation de près de 45 % du soutien accordé à ce réseau.
- Création d'un Fonds d'initiatives en économie sociale de 100 000 dollars pour la réalisation d'études et le développement des connaissances dans le domaine de l'économie sociale.
- Un fonds de 850 000 dollars pour le soutien d'actions porteuses en matière d'économie sociale sur le territoire de Montréal.
- La révision du statut juridique des organismes à but non lucratif.

- Mesures pour faciliter l'inclusion des jeunes, des communautés autochtones et des nouveaux arrivants à ce secteur économique.
- Soutien aux entreprises de l'ESS à mission culturelle et aux médias communautaires.

Pour assurer la mise en œuvre et le suivi de ces mesures, le Ministère met l'accent sur la concertation et la collaboration horizontale entre les représentants gouvernementaux à tous les paliers et les acteurs régionaux et locaux du secteur. Dans cette optique, un comité interministériel et une table technique regroupant des répondants en économie sociale ont été établis.

Source : www.mamrot.gouv.qc.ca/regions/regi_econ_plan_acti.asp

Le Plan d'action adopté par le gouvernement en 2008 représente l'institutionnalisation du processus de *co-construction* des politiques publiques. De plus, il représente une validation du besoin d'aller au-delà d'une administration publique en silo pour développer des politiques publiques qui reflètent l'intersectoralité de l'économie sociale. La responsabilité principale du mandat de l'économie sociale est portée par le ministère des Affaires municipales et régionales et d'Occupation du Territoire, qui est en soi un ministère hybride et multisectoriel.

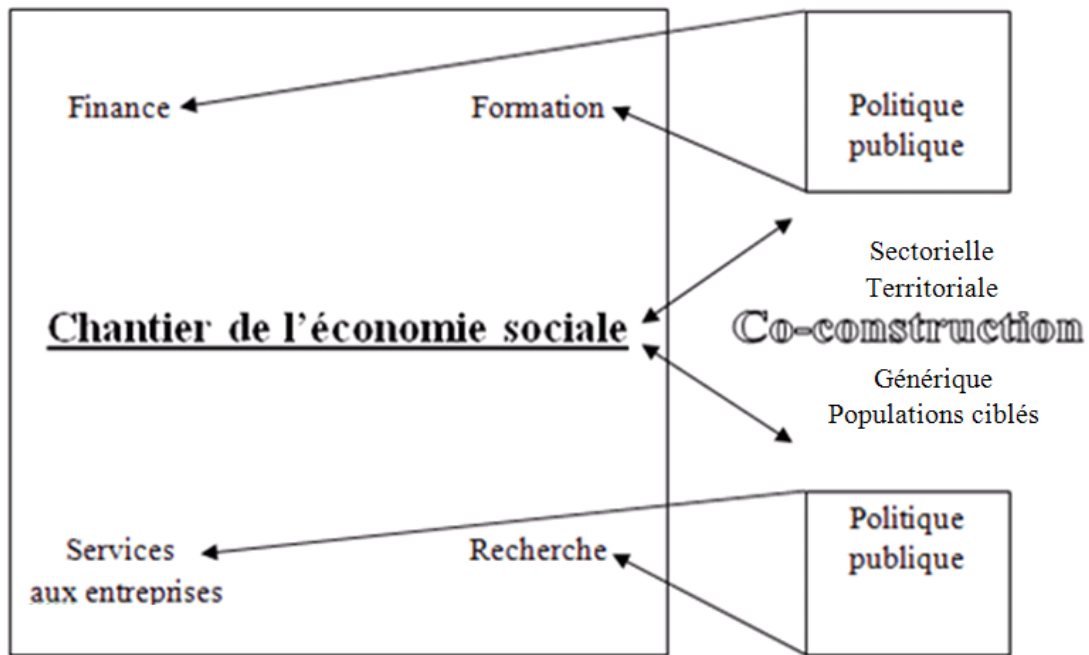
Encadré 16. Chantier de l'économie sociale du Québec

En mars 1996, le Groupe de travail sur l'économie sociale était mis en place dans le cadre de la préparation du Sommet québécois de l'économie et de l'emploi. Le Groupe disposait alors de six mois pour évaluer le potentiel du réservoir de solidarité présent dans toutes les régions du Québec. Fort de l'enthousiasme et du dynamisme suscités par sa démarche, le Groupe de travail était invité à poursuivre, pour une durée de deux ans, ses activités de promotion et d'analyse. À l'issue de cette période, un travail énorme avait été accompli, mais les acquis de l'économie sociale, bien que tangibles, devaient être consolidés et son développement à l'intérieur de la structure socio-économique du Québec assuré dans le temps. Le Chantier de l'économie sociale est ainsi devenu, lors de son assemblée générale de fondation, en avril 1999, une corporation autonome à but non lucratif.

Le Chantier de l'économie sociale du Québec est en quelque sorte un réseau de réseaux qui réunit à la fois des réseaux d'entreprises collectives sans but lucratif et coopératif, des réseaux de développement local et régional et des mouvements sociaux qui partagent la vision et les valeurs de l'économie sociale. Chacun de ces réseaux constitue, à des degrés divers, des manifestations d'innovation sociale sur le terrain de l'économie et de la production de biens et de services. Ensemble, ils constituent une composante importante d'un processus de transformation sociale.

Le Chantier travaille ainsi à favoriser et à soutenir l'émergence, le développement et la consolidation d'entreprises et d'organismes d'économie sociale dans un ensemble de secteurs de l'économie. Ces entreprises collectives apportent une réponse originale aux besoins de leur communauté et créent des emplois durables. Le Chantier sert aussi d'intermédiaire entre le secteur de l'économie sociale et les divers paliers gouvernementaux, et participe ainsi à la co-construction de politiques publiques touchant l'entrepreneuriat social.

Graphique 6 : Système intégré d'innovation sociale



Source: M. Mendell (2009) adapté de B. Lévesque (2001)

L'enracinement du Chantier dans toutes les régions du Québec lui permet de jouer un rôle clé comme interlocuteur pour l'ESS auprès du gouvernement. Le Chantier regroupe des Pôles régionaux à travers le Québec qui déterminent leurs propres stratégies de développement de l'économie sociale au niveau régional et local. Le Chantier inclut non seulement des représentants sectoriels et territoriaux en économie sociale, mais aussi les grands mouvements sociaux au Québec, y compris le mouvement syndical, environnemental et le mouvement des femmes. Cette innovation organisationnelle permet des innovations institutionnelles, telle que la relation bâtie avec les pouvoirs publics. Elle permet également la construction d'outils de développement comprenant finances, services aux entreprises, analyse de la main-d'œuvre et politique d'emploi, et la recherche partenariale avec des chercheurs dans plusieurs universités et disciplines au Québec. La mise en réseau a aussi récemment facilité le développement de stratégies de commercialisation à la création des marchés par plusieurs instruments, y compris la construction d'un portail, un site d'achat de biens et services en ESS, et la création de réseaux d'achats sectoriels.

Encadré 17. Coopérative de solidarité du réseau de la petite enfance du Québec

Lors du sommet socio-économique de 1996, le gouvernement du Québec annonça une réforme de la politique familiale dont les dispositions s'appliquent jusqu'à ce jour. Graduellement sont implantés les services de garde éducatifs à l'enfance moyennant une contribution réduite de 5 dollars par jour à l'origine, augmentée à 7 dollars en janvier 2004.

Au fur et à mesure que se développait le réseau de services de garde éducatif, des regroupements régionaux de Centres de la petite enfance (CPE), des associations professionnelles ou autres associations ayant à cœur le développement de la petite enfance se sont mis en place afin de soutenir les CPE, les employés du réseau et les parents. Le désir de procéder à des achats collectifs est reconnu depuis fort longtemps par les CPE et plusieurs regroupements régionaux ont tenté de mettre en place de tels projets. Des contraintes techniques, de temps et d'argent ont limité le plein épanouissement de ces initiatives locales. L'Association québécoise des centres de la Petite Enfance (AQCPE) a su saisir une « fenêtre d'opportunité » liée au contexte politique et économique pour mobiliser des partenaires et donner vie à www.william.coop, une entreprise d'économie sociale qui place la rentabilité économique au service de l'atteinte d'objectifs sociaux.

La mission de cette coopérative d'achat est de contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficience du réseau de la petite enfance au bénéfice de la qualité du service offert aux familles. À ce titre, www.william.coop exploite un service d'achats regroupés pour le réseau de la petite enfance grâce à son site Internet transactionnel, www.william.coop. La qualité, la solidarité, la démocratie, l'écoute et l'intégrité sont au cœur de ses valeurs et se reflètent dans toutes ses pratiques.

Les objectifs de la coopérative sont multiples:

- Faciliter le processus d'achats du réseau de la petite enfance.
- Améliorer les conditions commerciales dont bénéficie le réseau de la petite enfance.
- Exercer une influence sur les fournisseurs et sur la qualité de leurs produits et services.
- Développer et renforcer la qualité du réseau de la petite enfance.

www.william.coop se positionne dans l'industrie des services et du commerce de détail liés spécifiquement au secteur de la petite enfance. Les fournisseurs sélectionnés sur le service virtuel couvrent toute la gamme des biens et services consommés au quotidien par le réseau, notamment en matière d'alimentation, de matériel éducatif, de soins hygiéniques, d'entretien ménager, d'informatique, de services professionnels et autres.

Source : www.william.coop

L'économie sociale au Québec démontre une approche cohérente qui facilite la mise en œuvre d'instruments de développement innovateurs adaptés aux besoins des acteurs. Les besoins financiers, les questions reliées au marché du travail, le conseil en gestion des entreprises et la recherche sont au cœur de ce système dynamique d'innovation sociale. Les politiques publiques qui en résultent reflètent ce progrès en créant des mesures pour accompagner les initiatives. Ce processus est reconnu pour son efficacité. Bien sûr, quelques défis demeurent ; certains secteurs sont encore faibles et n'ont pas encore de politiques publiques adéquates. Mais le dialogue avec l'État est ouvert et le processus de co-construction n'est pas remis en question. Il est institutionnalisé.

Les CRESS visitées par les experts de l'OCDE en Alsace et en PACA sont des intermédiaires semblables au Chantier. Cependant les deux CRESS vivent des conditions fort différentes. Dans le cas de l'Alsace, le manque d'appui de la région réduit la capacité de la CRES à agir et à développer une plus grande capacité. Et en PACA, où la CRESS est très active et innovante, elle peut être fragilisée par des

programmes gérés avec une approche *top-down* (descendante). La présence du réseau national en économie sociale et solidaire offre une opportunité importante de revoir les relations entre l'ESS et les pouvoirs publics. L'innovation ne peut émerger que dans un contexte de cohérence entre le local, le régional et le national qui prend compte des spécificités territoriales tout en construisant des mesures plus globale. Les CRESS et le Conseil national des chambres régional de l'ESS (CN-CRESS) pourraient représenter un lien continu et dynamique entre le local, le régional et le national. On met l'accent sur un processus dynamique en contraste avec une seule approche linéaire qui ne construit pas des passerelles entre ces diverses instances. L'exemple du Québec confirme les avantages d'une telle approche cohérente et structurée tout en respectant les responsabilités de chaque niveau gouvernemental.

Il existe une littérature qui confirme les avantages de travailler au-delà des frontières ministérielles et de niveau de juridiction. Un exemple intéressant à cet égard vient d'Angleterre. L'*Office of the Third Sector*, le « Bureau du tiers secteur » est situé au sein du *Cabinet Office* pour entériner son mandat hybride et intersectoriel. En ce qui concerne les relations avec les divers niveaux institutionnels, ont été mis en œuvre des « compacts », des accords qui permettent le développement de relations fructueuses et cohérentes pour mieux desservir les territoires et coordonner l'action gouvernementale. Cet exemple démontre d'un côté les avantages de l'innovation en administration publique offrant la possibilité d'atteindre de meilleurs résultats, et de l'autre, il soulève la question de la gouvernance –sur laquelle nous reviendrons plus tard.

Encadré 18. "Compact on relations between government and the voluntary and community sector" en Angleterre

L'*Office of the Third Sector*, un bureau du *Cabinet Office* du gouvernement du Royaume-Uni, mène des travaux à tous les niveaux pour créer un environnement propice au développement du tiers secteur (groupes bénévoles et communautaires, organismes caritatifs, coopératives et mutuelles), et permet au secteur de réaliser des changements structurels, d'offrir des services sociaux, de promouvoir l'entreprise sociale et de renforcer les capacités communautaires. Le bureau est responsable des politiques nationales liées à l'économie sociale. Un de ses rôles clés est de mener des actions pangouvernementales et de bâtir des partenariats pour assurer un bon dialogue entre le gouvernement et le secteur de l'ESS. La collaboration à tous les niveaux est cruciale pour la réussite du programme du tiers secteur, et elle est assurée de diverses façons.

L'engagement du gouvernement en soutien de l'entreprise sociale est détaillé dans son plan d'action, qui comprend des mesures pour accroître la visibilité des organismes, des soutiens financiers et conseils, et des moyens pour travailler de concert avec le gouvernement.

Le *Compact on relations between government and the voluntary and community sector in England* (Compact) mis sur pied en 1998 est l'accord cadre pour la collaboration entre le gouvernement et le secteur de l'économie sociale. Il s'agit d'un accord entre l'État et le secteur les engageant à améliorer leurs relations pour leur bénéfice mutuel et le bien de la communauté. Il inclut un code de pratiques exemplaires portant sur le financement et l'approvisionnement, la concertation et l'évaluation des politiques, les organismes bénévoles et communautaires et les associations liées aux communautés ethniques.

Le « Compact » et son code démontrent une vision et des principes partagés, ainsi que des responsabilités pour toutes les parties prenantes. Il s'applique aux agences gouvernementales, aux bureaux régionaux, aux agences de direction, aux organismes non gouvernementaux, aux OBNL et au secteur bénévole et communautaire.

Des « compacts » locaux modelés sur le Compact national existent entre le secteur de l'économie sociale et le secteur public au niveau local et régional. Les accords locaux (*Local Area Agreement*) régissent les relations entre le gouvernement régional, les autorités locales et leurs partenaires, les évaluations sectorielles (*Comprehensive Area Assessments*) forment un cadre d'évaluation des partenariats régionaux, et les indicateurs nationaux servent à évaluer au niveau national la capacité des partenariats régionaux.

STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

La place de l'ESS dans la planification et la mise en œuvre des actions régionales visant au développement économique et au développement local diffère radicalement dans les deux régions. Si les deux conseils régionaux mentionnent le soutien à l'ESS dans leurs documents stratégiques, la Région Alsace limite le rôle de l'ESS à l'émergence de métiers et formations et au soutien à la création d'entreprises par les chômeurs et personnes marginalisées (soutien à l'Adie de l'ordre de 99 000 euros à 100 000 euros par an), tandis que la Région PACA en fait un axe central de sa politique économique et met en œuvre des outils innovants d'intervention publique. Les mêmes différences d'approche entre les deux régions se retrouvent partiellement au niveau infrarégional. Nous analysons ici plus précisément les politiques des collectivités territoriales dans les deux régions.

Conseil régional d'Alsace

Le soutien à l'économie sociale est formellement énoncé dans le schéma régional de développement économique datant de juin 2006. « Il est d'enjeu régional d'appuyer le secteur de l'ESS, de le promouvoir et de l'aider à se structurer car s'il est éminemment porteur de cohésion sociale, en phase avec l'histoire et la tradition humaniste de l'Alsace, il a également vocation à s'affirmer et à être reconnu comme un secteur d'activités économiques à part entière, suscitant l'émergence de métiers et de formations spécifiques ». Il est également indiqué que : « Les seuls dispositifs régionaux ayant vocation spécifique à soutenir l'ESS sont consacrés aux structures d'insertion par l'activité économique et à la finance solidaire, laquelle se caractérise par le respect de valeurs humanistes et éthiques et par la place faite à l'accompagnement et au suivi de personnes marginalisées par le chômage dans une perspective de création d'activités. » Ceci est mis en évidence dans la répartition de l'aide régionale en faveur de l'ESS selon le Rapport annuel 2008 de la région Alsace :

Graphique 7 : Répartition 2008 des interventions économiques

Répartition 2008 des interventions économiques	Montant subvention M€	Nombre de dossiers
Gamme Régionale d'Accompagnement à la Création d'Entreprises	8,46	228
Gamme Régionale d'Accompagnement du Développement et de l'Investissement des Entreprises	18,22	634
<i>dont 0,69 M€ pour les reprises d'entreprises en difficulté</i>		
<i>dont 2,46 M€ pour la Promotion économique à l'étranger</i>		
Actions Collectives	1,49	36
Insertion - Solidarité	1,79	219
TOTAL	29,96	1 117

Le conseil régional d'Alsace apporte une contribution financière à plusieurs initiatives amorcées par des organismes de promotion de l'ESS (dont Alsace Active, FISA et surtout l'Adie), soit sous forme de subventions et de primes directes ou de prêts et garanties de crédit. Ses contributions ont souvent comme objectif principal de promouvoir la création et la pérennisation d'emplois et l'insertion professionnelle de

personnes exclues du marché du travail. L'appui à l'ESS par la Région est faible. Malgré une dynamique associative et des multiples initiatives en économie sociale, le manque d'un soutien par la Région ralentit la capacité à la fois des initiatives de se consolider et la capacité de réseautage entre acteurs en économie sociale. La CRES ne bénéficie pas d'un soutien suffisant pour mettre en œuvre des stratégies ainsi que pour développer plus de cohérence dans le champ de l'économie sociale et solidaire. De plus, et en contraste avec les PRIDES établis dans la région PACA dont nous discuterons sous peu, les Pôles de compétitivité énoncés dans le schéma régional de développement économique 2006 en Alsace – soit Innovations thérapeutiques, Véhicule du futur, et Fibres naturelles – mettent l'accent sur le développement des industries traditionnelles de la région au lieu de promouvoir l'innovation et, à plus fort degré, l'ESS.

Conseil régional PACA

Les politiques régionale et locale de soutien à l'ESS constituent une forme de redistribution productive permettant la création d'emplois et d'activité fondée sur une économie plurielle, innovante, solidaire et territorialisée. La politique de soutien à l'ESS du conseil régional PACA s'inscrit au cœur de la politique de développement économique régional. Comparé avec la redistribution par le jeu des prestations sociales, le soutien à l'économie sociale crée trois fois plus d'emplois. Il s'agit pour l'essentiel d'emplois rattachés à un territoire (pays, agglomération) s'inscrivant dans une démarche de développement local et endogène complémentaires d'emplois liés au nécessaire développement exogène. Les habitants et acteurs locaux sont dans la plupart des cas porteurs de projets qui répondent à des besoins non satisfaits par l'économie classique. L'ESS s'inscrit dans l'économie de marché et bénéficie de fonds publics (redistribution) en échange de prestations. Le conseil régional soutient les initiatives de l'ESS par le biais de subventions sur objectifs négociés qui ne relèvent pas de la logique d'appel d'offres, mais qui font l'objet de critères objectifs pour éviter le risque de non-transparence. La définition des critères d'attribution des subventions a fait l'objet d'un processus démocratique d'élaboration entre les organisations de l'ESS et le conseil régional. Les subventions ont vocation à compenser l'utilité sociale (en termes d'insertion et de création d'emplois, d'agriculture biologique, de commerce équitable, d'environnement, etc.) des activités économiques.

La région PACA « attachée à l'existence de démarches concertées entre acteurs de l'économie sociale et solidaire, de synergies, de coopérations, de mutualisation de transfert de savoir-faire »³⁶, n'intervient qu'auprès de structures adhérant à un réseau reconnu par elle, répondant lui-même aux objectifs de référence exposés dans le dispositif régional de soutien à l'économie sociale et solidaire (PROGRESS, voir encadré 19). Dans la perspective de l'élaboration de Progress, la Région a mis en place un programme d'animation du secteur de l'économie sociale et solidaire sous la forme d'un Séminaire permanent de l'économie sociale et solidaire, qui pendant 18 mois entre 2005 et en 2006 a réuni les acteurs régionaux de l'ESS au sein d'ateliers dans les 6 départements.

La politique de soutien à l'ESS du conseil régional PACA s'inscrit dans une stratégie régionale de développement économique qui a fait l'objet d'un diagnostic partagé par le jeu de différents processus de concertation avec les acteurs économiques régionaux ayant résulté dans la définition de cinq enjeux stratégiques pour le développement économique de la région qui ont été ensuite déclinés en termes d'orientations opérationnelles. Un programme régional de soutien à l'ESS (PROGRESS) a été mis en œuvre comportant plusieurs dispositifs:

- l'observatoire de l'ESS ;
- le comité permanent de concertation et de suivi de l'ESS ;

- les outils d'évaluation et d'indicateurs de richesse visant à évaluer l'impact de l'ESS au-delà de sa contribution au PIB ;
- les Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique Solidaire (PRIDES).

La politique régionale de soutien à l'ESS se fonde sur une gouvernance en réseau permettant de mobiliser les initiatives et les capacités d'innovation tout en générant des synergies territoriales. Dans le cadre de son programme régional de développement économique, le conseil régional PACA a mis en place un nouvel outil de gouvernance : les Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES).

Encadré 19. PROGRESS : une économie au service de l'homme

À travers PROGRESS, la Région PACA soutient une économie sociale et solidaire créatrice de lien social.

« Il est urgent de redonner toute sa place au lien qui doit être privilégié par rapport au bien. » Présentant à l'assemblée régionale le Programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire (PROGRESS) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Philippe Chesneau, vice-président de la Région et délégué à l'Emploi et aux politiques territoriales, a situé les enjeux du développement de l'économie sociale et solidaire en région. Les chiffres (11 % des entreprises régionales, 12,4 % de l'emploi régional, 43 000 établissements, 760 000 bénévoles) rendent difficilement compte de la réalité d'un secteur multi-facettes.

On sait qu'il réunit mutuelles, assurances, banques, coopératives mais aussi associations, entreprises de commerce équitable, chantiers d'insertion, structures de production alternatives (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne par exemple). En apparence dispersée, cette tierce économie – aux côtés de l'économie capitaliste classique et de l'État employeur – est une autre façon de concevoir l'économie. Elle se distingue par les valeurs humaines, sociales, environnementales et éthiques qu'elle défend, se positionnant progressivement dans des activités de proximité délaissées par la puissance publique.

Créer un environnement favorable

Pour mieux soutenir la vitalité du secteur, la Région a mis en place le programme Créactives en 2004, encouragé les activités de service à la personne, puis lancé, en janvier 2005, le Séminaire permanent de l'économie sociale et solidaire. Cette vaste concertation aboutit aujourd'hui à un véritable plan régional : PROGRESS.

Soutenus par la Région, les acteurs devront apporter les éléments montrant qu'ils s'inscrivent bien dans une démarche sociale et solidaire. Provence-Alpes-Côte d'Azur s'engage également à accompagner les porteurs de projets, du soutien au démarrage, puis à la consolidation de l'activité. Par l'aide aux relais locaux d'accompagnement, la formation des salariés, la professionnalisation des responsables, la promotion de la finance solidaire, le soutien à la consommation citoyenne et la mutualisation des moyens, la Région veut lutter contre la fragilité des structures sociales et solidaires et créer autour d'elles un environnement favorable.

Provence-Alpes-Côte d'Azur privilégiera par ailleurs la dimension territoriale des projets par une aide à l'embauche d'un agent de développement de projet d'initiative locale et l'intégration aux contrats de territoire.

Enfin, un pôle régional de compétences assurera le suivi et la mise en œuvre de PROGRESS. Il s'appuiera sur la Chambre régionale de l'économie sociale, le recours à un certain nombre d'analyses et d'évaluations, un comité de concertation et de suivi.

Source : www.regionPACA.fr

Conseil général des Bouches-du-Rhône

Le conseil général des Bouches-du-Rhône s'est doté d'une délégation dédiée à l'économie sociale et solidaire ouvrant la voie à la mise en place d'une politique départementale spécifique. L'objectif

principal est de s'investir dans un champ économique contribuant à la création d'emplois tout en répondant à des critères d'utilité sociale, de développement durable et de solidarité. Du point de vue du conseil général, les initiatives de l'économie sociale et solidaire se caractérisent en effet par un entrepreneuriat collectif et s'inspirent des valeurs coopératives et solidaires. Elles ont pour but de développer de nouvelles richesses, de nouvelles solidarités, de nouveaux services adaptés à l'évolution des modes de vie. Le conseil général soutient des projets tant en investissement qu'en fonctionnement. Ces initiatives sont majoritairement associatives (80 %). La plupart des projets concerne le secteur des services aux particuliers et aux entreprises, auxquels s'ajoute une plus-value sociétale (cohésion sociale, protection de l'environnement etc.). La politique du conseil général en matière d'économie sociale et solidaire se concentre sur des enjeux majeurs de société (exclusion, développement durable, consommation responsable, élimination des déchets). Elle tend à renforcer ses partenariats avec d'autres politiques publiques notamment celles liées à l'environnement et cherche à promouvoir un environnement adapté aux besoins des entrepreneurs solidaires afin de rendre durables les emplois créés. D'une manière générale, l'objectif du conseil général est d'organiser et de créer un environnement favorable à la promotion de l'économie sociale et solidaire : par un soutien au réseau départemental d'appui, de conseil et d'expertise des entreprises solidaires ; par l'accès aux outils de la finance solidaire qu'il s'agisse du fonds de contrat d'apport associatif, de la garantie d'emprunt, d'apport en fonds propres, de fonds commun de placement, ou de fonds d'amorçage des projets ; par l'acquisition de nouvelles compétences commerciales et le soutien à l'hébergement collectif à l'image de la création d'une pépinière dédiée aux entreprises de l'ESS, dotée de services mutualisés à coûts partagés. En parallèle, des actions spécifiques génératrices d'emplois dans des domaines sensibles au regard des enjeux sociétaux ont été initiées par le conseil général : dispositif de reprise d'entreprises et de transmission solidaire (DRETS) face à la croissance significative des dirigeants d'entreprises concernés par un prochain départ à la retraite ; création de crèches interentreprises gérées sous statut coopératif dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie professionnelle des salariés plus particulièrement dans des secteurs professionnels à horaires décalés ; contribution au développement des AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) ; actions de maîtrise de la demande d'énergie en habitat social et de promotion des énergies renouvelables en vue de contribuer à la protection de l'environnement et à une consommation responsable.

Encadré 20. Essor 13 : Pépinière d'entreprises et d'activité d'ESS

Première pépinière régionale d'activités et d'entreprises sociales et solidaire organisée en réseau, elle propose un hébergement, un accompagnement et des services mutualisés. Elle complète une pépinière d'entreprises urbaines, Espace Liberté, dans le cadre de l'association Entrepreneurs et Associés qui développe des services d'expertise et d'appuis au montage et à la gestion des pépinières.

Elle a pour objectif de contribuer au développement des activités de l'ESS, de s'assurer de la viabilité des activités, d'accompagner et d'aider à la prise de décisions et de favoriser l'insertion des activités dans leur environnement. Elle accueille notamment des activités telles qu'Auto partage, dédiée à un usage mutualisée de voiture, ou Eco sapiens qui développe une vente de produits bio.

Son développement a notamment été appuyé par le conseil général et le conseil régional.

Source : www.essor13.fr/

Ville de Strasbourg

La Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) ont montré au cours de visites d'étude de l'OCDE une volonté significative de promouvoir les initiatives issues de l'ESS ainsi que de s'appuyer

sur les organisations de l'ESS pour réaliser leurs objectifs de politique publique en matière d'environnement, de lutte contre les exclusions et de cohésion sociale, et de développement économique et social. La collectivité locale reconnaît le poids économique représenté par l'ESS ainsi que les potentialités de développement dans ce secteur. Cependant, avec le processus d'évolution de la politique publique municipale et la nouvelle équipe qui a pris ses fonctions récemment, la politique municipale en est au stade des intentions et peu de réalisations sont tangibles. La Communauté de Strasbourg a pourtant une longue tradition de services publics mutualistes. Signataire avec l'Union européenne d'un plan local sur l'insertion et l'emploi, la CUS s'est aussi engagée en 1997 à la création d'emplois pour les jeunes dans le secteur communautaire. De plus, la ville s'associe en tant que partenaire à plusieurs démarches dans le secteur de l'ESS

Au Québec, la ville de Montréal vient de signer un Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable, ce qui représente une innovation en politique publique municipale. Le choix d'un partenariat englobe un processus de *co-construction des politiques publiques* entre l'administration de la Ville de Montréal et les représentants des nombreux secteurs en économie sociale. Cet exemple est important et instructif. Il ne démontre pas seulement l'engagement pris par la ville de soutenir l'économie sociale, mais une reconnaissance des avantages d'un processus du dialogue pour développer des politiques publiques en économie sociale. Hormis une plus grande capacité à répondre aux besoins des acteurs en économie sociale par un dialogue continu, les coûts de transactions pour la ville sont énormément réduits. Le dialogue ou l'adoption d'un processus de *démocratie délibérative* est reconnu comme un outil efficace. Pour les acteurs en économie sociale, leur présence autour d'une même table donne lieu aussi à des externalités importantes en leur permettant de développer des stratégies de développement cohérente entre eux. Cette innovation à Montréal est un exemple pour d'autres municipalités. Actuellement, Strasbourg peut profiter d'un échange avec Montréal et sa commissaire en économie sociale.

Encadré 21. Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable de la ville de Montréal

La ville de Montréal a récemment conclu un partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire de la région, organisations sectorielles, corporations de développement économique communautaire, représentants du gouvernement municipal et chercheurs universitaires. Un comité spécial dédié à l'économie sociale a aussi été formé au sein du département du développement économique. Ce partenariat est un signe du potentiel de l'ESS au niveau social et économique. L'engagement de la ville de Montréal à reconnaître la contribution de l'ESS à la création de biens et services au bénéfice de la communauté est démontré dans cet extrait de l'accord de partenariat:

« Les entreprises collectives à statut coopératif, mutualiste et à but non lucratif ont contribué au développement de la métropole en répondant aux besoins des citoyens de diverses façons. Ces entreprises contribuent à la création de la richesse et offrent des possibilités d'emploi autant à des travailleurs scolarisés qu'à des personnes vivant des situations d'exclusion du marché du travail. Elles contribuent aussi à l'amélioration de la qualité de vie à Montréal par la création de services de proximité accessibles dans des domaines aussi variés que les loisirs, la culture, les services de garde, l'aide aux aînés, la santé, les services sociaux, la gestion des matières résiduelles, la restauration ou l'alimentation. Enfin, des organisations d'économie sociale ont œuvré d'une manière importante à la revitalisation de quartiers en difficulté dans une perspective de développement durable. Elles ont permis à des milliers de Montréalais d'avoir accès à un logement convenable grâce à la création de coopératives et d'OBNL en habitation. »

Source : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/LIBRAIRIE_FR/DOCUMENTS/ECONOMIESOCIAL2009.PDF

GOVERNANCE ET CLUSTERS

La politique régionale de soutien l'ESS en PACA se fonde sur une gouvernance en réseau permettant de mobiliser les initiatives et les capacités d'innovation tout en générant des synergies territoriales. Dans le cadre de son schéma régional de développement économique, le conseil régional de PACA a mis en place un nouvel outil de gouvernance : les Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique Solidaire (PRIDES).

Un PRIDES est un réseau d'entreprises labellisé et soutenu par la région PACA, ayant des objectifs communs et des projets coopératifs. Les 26 PRIDES existant actuellement ont été constitués en réponse à un appel à projets lancé par la Région fin 2006, dans le cadre de sa stratégie définie par son schéma régional de développement économique.

Les projets des PRIDES se basent sur une autre façon de penser l'économie, qui englobe l'innovation au sens large et la solidarité et ont vocation à contribuer à la création de richesses et d'emplois durables. La Région, avec les PRIDES, soutient une approche globale de la compétitivité des entreprises, non limitée à la seule innovation technologique : le social, l'environnement, la formation des salariés, l'export et l'usage renforcé des technologies de l'information et de la communication sont aussi considérés comme facteurs de performance.

Une approche globale de l'efficacité et une gouvernance fondée sur la coopération et le partenariat caractérisent les PRIDES. Le but est de développer de nouvelles pratiques chez les chefs d'entreprises avec une stratégie de développement basée sur cinq leviers de performance :

- l'innovation ;
- l'export et la commercialisation ;
- l'appropriation optimale des TIC ;
- la formation des ressources humaines de l'entreprise ;
- la responsabilité de l'entreprise en matière sociale et environnementale (« RSE »).

Le label PRIDES de la région se traduisant par la signature d'un contrat d'objectifs pluriannuel, assorti d'une convention financière annuelle, un comité de pilotage commun est formé entre les deux parties pour le suivi de ce partenariat stratégique et opérationnel.

Le partenariat avec la région s'articule aussi autour d'une conférence régionale annuelle des PRIDES. Les PRIDES se caractérisent par l'existence d'une structure de gouvernance propre à chacun d'eux. Cette structure prend le plus souvent une forme associative et représente le PRIDES. Elle assure une fonction d'animation et d'ingénierie du pôle :

- mise en réseau des entreprises membres pour un travail en mode partagé ;
- coordination et concertation pour un développement cohérent de la filière et de ses membres ;

- construction et mise à disposition, auprès des membres, d'une plate-forme technique de services collectifs ;
- mutualisation des moyens (achats, logistique...);
- collecte, traitement et partage de l'information stratégique (intelligence économique) ;
- échange et diffusion de bonnes pratiques ;
- communication interne (point sur l'avancée des projets...), promotion et partenariats extérieurs ;
- ingénierie de projets : actions collectives et projets collaboratifs.

Les projets collectifs mis en œuvre par les PRIDES visent à créer une valeur ajoutée territoriale et solidaire, source d'avantages technologiques, organisationnels, commerciaux, esthétiques, financiers, pratiques, etc. Deux PRIDES sont spécifiques à l'ESS : le PRIDES services à la personne et le PRIDES tourisme social.

Les exemples suivants peuvent illustrer ce mode d'intervention. Les deux premiers sont des réseaux dont le développement est appuyé par la région, le deuxième est un PRIDES :

- Le Pôle du Commerce équitable et solidaire (PCES) : il s'agit d'un regroupement d'acteurs socio-économiques de la région PACA qui œuvrent pour le développement d'un commerce plus équitable. Né de la volonté de coopération et des besoins de visibilité des initiatives solidaires développées dans le secteur du commerce équitable, ses objectifs visent à développer une démarche mutuelle de solidarité et d'entraide entre les membres pour améliorer les conditions de mise en œuvre de leurs projets, à promouvoir le commerce équitable et à mutualiser des compétences, savoir-faire, des ressources et des moyens entre les membres du pôle. Il élabore diverses actions (manifestations, conférences, évènements, marchés pour promouvoir les alternatives de consommation). Il représente ses membres auprès des collectivités territoriales, école, hôpitaux, mairie, comités d'entreprises... Il développe des partenariats avec des structures de l'économie sociale et solidaire et a créé des outils communs dont la lettre intitulée PCES Info, téléchargeable sur le site de l'agence provençale de l'économie alternative et solidaire www.apeas.fr.
- Parmi les nombreuses initiatives en ESS visitées par l'équipe OCDE en PACA, soulignons Solid'Arles qui représente un exemple d'innovation à plusieurs égards. Un espace de vente rapprochant les producteurs et les consommateurs des produits alimentaires a été créé. Il offre une opportunité de marché pour les petits agriculteurs éloignés de la clientèle potentielle. De plus, Solid'Arles est engagé dans son quartier en créant de la cohésion sociale par ses activités qui vont au delà du commerce car incluent la formation populaire sur la consommation socialement responsable, par exemple. C'est un exemple d'innovation sociale et entrepreneuriale. In fine, Solid'Arles est un bel exemple d'une gouvernance large et horizontale représentant plusieurs secteurs d'activité. Les détails de ses activités sont résumés dans l'encadré suivant.

Encadré 22. Solid'Arles : Un point de vente solidaire et coopératif à Arles

Créée en 2008 par Solidarité Paysan Provence, Voisins et citoyens en Méditerranée, l'ADEAR 13 et le CCAS d'Arles Solid'Arles est un point de vente solidaire de produits alimentaires, de fruits et de légumes. L'initiative vise à raccourcir le circuit économique entre producteurs et consommateurs, ce qui permet à la fois d'assurer un paiement plus pérenne aux producteurs et de pratiquer des prix au détail accessibles aux consommateurs, et notamment à ceux disposant de faibles revenus.

Trois types d'activité sont mises en œuvre au sein de Solid'Arles : l'achat et vente solidaire de fruits et légumes locaux, des actions de promotion sociale, économique, culturelle des membres, et des activités de sensibilisation à une alimentation responsable.

L'originalité du projet repose sur la mobilisation de multiples solidarités (entre consommateurs, entre producteurs, entre consommateurs et producteurs) associé à un mode de gouvernance participatif (Conseil d'Administration composé des trois collèges – consommateurs, producteurs, institutions – et des commissions participatives pour chaque axe de travail). L'initiative produit une pluralité d'impacts : sociaux, environnementaux, en termes d'emplois, et de développement local.

- Le Dispositif Régional d'Accompagnement (DRA) et le réseau Ramsess. Dans le cadre du PROGRESS la région a souhaité « structurer le champ de l'ESS en PACA, soutenir la mise en place de projets depuis leur naissance jusqu'à leur pérennisation, les doter d'un environnement favorable, œuvrer à la formation et à la professionnalisation des salariés et responsables de structures ». Un des outils est le Dispositif Régional d'Accompagnement. La région a ainsi financé une action d'expérimentation confiée à ESIA : réaliser 8 sessions pour construire un diagnostic et des préconisations pour les structures de l'ESS et deux sessions sur l'analyse financière. Il s'agit de construire une vision commune et partagée de la fonction diagnostic et de la définition des besoins en accompagnement d'un projet ESS. Le diagnostic qui en est issu met l'accent sur l'enjeu d'une meilleure mobilisation des ressources et d'une meilleure connaissance de l'ensemble des dispositifs existants sur l'ensemble du territoire.

Dans le même temps et en lien avec le PROGRESS, La Plateforme (www.laplateforme.org) collectif initié par la Coopérative de Conseil Place dont l'objectif est de structurer les dynamiques de coproduction en articulation avec le dispositif DRA, a contribué à la création en 2008 et à l'animation de Ramsess, réseau qui réunit des acteurs de l'accompagnement marseillais à l'ESS. On trouve en son sein notamment une couveuse d'activités d'économie solidaire, Intermade, créée en 2002 qui favorise l'émergence de projets très innovants socialement. L'objectif de ce réseau est de développer de meilleures pratiques de coopération et de renforcer les compétences des organismes d'accompagnement à la création d'activités.

- Le Pôle service à la personne PACA, constitué en 2007 est un réseau professionnel régional de coopération des entreprises agréées services à la personne. Géré par une association, labellisée PRIDES (voir encadré 23), ses objectifs sont d'appuyer la création d'emplois durables et le développement économique dans la filière des services à la personne. Le Pôle Services à la Personne défend une stratégie de différenciation. En opposition à une logique de banalisation des services, il souhaite favoriser une offre de services de qualité, construite sur des valeurs de solidarité et de responsabilité sociale et environnementale.

Encadré 23. Le PRIDES Services à la Personne

Labellisé PRIDES par le conseil régional PACA le 30 mars 2007, le Pôle Services à la Personne Provence-Alpes-Côte-d'Azur est une structure de coopération des entreprises agréées services à la personne en région PACA (la notion d'entreprise désigne ici toute organisation de services, qu'elle soit associative ou privée commerciale).

Le Pôle Services à la Personne a pour ambition :

- de soutenir la création d'emplois durables et le développement économique;
- de promouvoir une offre de services de qualité construite sur des valeurs de solidarité et de responsabilité sociale et environnementale.

Il vise à associer entreprises de services à la personne, fédérateurs d'employeurs, syndicats de salariés, regroupements, plateformes, universités, représentants de consommateurs, secteur bancaire, collectivités territoriales, services de l'État.

Il compte aujourd'hui 97 membres : plus de 70 entreprises de services à la personne, des plateformes (CQFD, Dom'Inno, Qualidom Sud...), des fédérations (l'UNA PACAC, l'UR ADESSA PACA, l'URIOPSS, le Comité régional ADMR, l'Union Régionale de la Mutualité Française, CFG des SCOPS de PACA, le FSPVA, l'USGERES) et Méditerranée Services Développement, la Caisse d'Épargne, le Crédit Coopératif, la CRESS PACA.

Les entreprises adhérentes représentent plus 10 000 salariés soit 35 % de l'emploi salarié des opérateurs régionaux. En prenant en compte les réseaux des plateformes et des fédérations adhérentes, le Pôle concernerait près de 350 entreprises soit environ 30 % de l'offre prestataire et 60 % des emplois.

Le pôle s'est fixé plusieurs objectifs au niveau régional :

- la veille : recueillir, capitaliser, produire et diffuser les données sectorielles;
- la consolidation de l'offre : soutenir les entreprises existantes en prônant les logiques de réseau et de coopération et en outillant leur démarche de diversification et de développement des activités;
- la professionnalisation : promouvoir les démarches qualité et développer la formation des salariés, l'amélioration de la qualité des emplois et des conditions de travail du secteur;
- la promotion : faire connaître le secteur, renforcer sa valeur d'usage et son accessibilité au plus grand nombre, promouvoir ses opérateurs.

Pour bien comprendre l'importance des PRIDES, il convient de se référer à Porter (2008 :215-225) qui définit un cluster comme étant « un groupe d'entreprises et d'institutions associées qui ont une proximité géographique dans un champ d'activités et qui sont liées par des intérêts communs et des complémentarités ». L'existence de clusters a un effet sur la compétitivité d'un territoire et sur celle des entreprises qui le composent. Porter (2008 :229-241) identifie deux voies par lesquelles l'existence de clusters génère un avantage compétitif : l'accroissement de la productivité des entreprises membres d'un cluster et l'accroissement de leur capacité d'innovation. L'existence d'un cluster génère des externalités et des effets de débordement (*spillover effects*) comme l'accès à une main-d'œuvre spécialisée et qualifiée, l'accès à l'information (technique et relative aux marchés), la valorisation de complémentarités entre entreprises, l'accès à des biens publics ou quasi-publics (infrastructure, formation professionnelle, expertise, mutualisation des technologies, réputation) qui permettent d'accroître la productivité des firmes prises isolément et donnent à un territoire un avantage compétitif. En termes d'innovation,

l'existence d'un cluster génère aussi des effets de diffusions et de débordement qui ont un effet positif sur la capacité d'innovation des firmes. Par le jeu d'effets localisés de déversement du savoir, la transmission de savoir s'effectue plus efficacement au sein d'un réseau d'acteurs qui partagent une proximité territoriale. La proximité territoriale réduit les coûts de transmission du savoir et des innovations (Breschi & Malerba, 2005) et les entreprises regroupées dans un cluster sont souvent plus innovantes que celles qui sont isolées. De ce point de vue, les réseaux locaux d'acteurs jouent un rôle central (Pecqueur & Zimmermann, 2004). L'encastrement des acteurs dans un réseau de partage des savoirs apparaît comme un facteur clef du succès d'un cluster. Les effets externes et les effets de déversement bénéficient aux firmes appartenant à un cluster par le biais des effets des effets de réseaux et d'agglomération (Breschi & Malerba, 2005).

Même si les politiques publiques visant à la réplique des clusters qui ont réussi est une affaire délicate du fait des idiosyncrasies locales et les effets de sentiers (*path dependency*), la politique de soutien à l'ESS de la région PACA visant à susciter la constitution de clusters et à générer des effets d'agglomération et de réseaux apparaît comme innovante et adaptée à une stratégie de développement économique territorialisée.

OUTILS PARTENARIAUX ET TERRITORIALISÉS DE FINANCEMENT DE L'ESS

La politique régionale de soutien l'ESS mobilise des outils partenariaux d'aide au financement et d'accompagnement des porteurs de projets par le jeu d'un fonds de développement territorial de l'ESS. En contraste avec l'Alsace, où les mécanismes de financement opèrent indépendamment les uns des autres et bénéficient d'un soutien de la région qui varie d'un partenariat à un autre, PACA est dotée d'un outil plus centralisé, le financeur solidaire pour l'emploi ESIA. ESIA est un fonds de développement territorial de l'ESS rattaché à France Active dont les membres fondateurs sont :

- L'État
- La Région PACA
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- France Active

Les collectivités locales partenaires d'ESIA sont :

- Le conseil général des Bouches-du-Rhône
- Le conseil général du Vaucluse
- Le conseil général des Hautes-Alpes
- Le conseil général des Alpes de Haute-Provence
- La communauté d'agglomération du Pays d'Aix

ESIA a développé avec les banques un partenariat à la fois technique et financier. Technique, car l'expertise proposée par ESIA permet aux banques d'externaliser des coûts de gestion trop élevés au regard de leurs contraintes de rentabilité, tout en leur permettant d'intervenir financièrement sur ces projets. Financier, car l'instrumentation financière d'ESIA permet de partager le risque financier par l'apport de quasi-fonds propres et la garantie d'emprunts.

Les partenaires bancaires et financiers d'ESIA sont :

- La Caisse d'Épargne PACR
- Le Crédit Coopératif
- La banque Martin Maurel
- Le Crédit Mutuel
- Proxipaca Finances

ESIA dispose d'une série d'outils d'interventions (*cf.* tableau 5) dont l'objet est de favoriser l'accès à des organisations de l'ESS au crédit à court et moyen terme, à permettre les apports en fonds propres ainsi que d'accéder à des outils de conseil et d'aide à l'émergence de projets.

Tableau 5 : Les outils d'intervention d'ESIA

Outils d'intervention	Objectif	Type d'intervention	Conditions
Fonds de garantie à moyen et court terme			
La caution professionnelle aux entreprises d'insertion de travail temporaire (EITT)	Faciliter l'obtention de garanties financières	Contre-garantit le risque global du Crédit Coopératif	A hauteur de 12,5 % et ce dans la limite d'un engagement maximal global plafonné à 114 337 €.
La garantie France Active (GFA)	Faciliter l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprises demandeurs d'emploi, des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises solidaires	Prêts moyen terme de 6 mois minimum (2 ans minimum dans certains cas)	Montant maximal de la garantie 65 % pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans, 50 % dans les autres cas. Le montant garanti est limité à 45 000 €. (30 500 € pour les TPE)
Le Fonds de garantie pour le développement des ateliers protégés (FGAP)	Accès au crédit des AP.	Garantie de prêts relatifs aux Besoins en fonds de roulement et financement d'investissements	Quotité financée par le prêt ne doit pas excéder 70 % du montant H.T. de l'investissement
Le Fonds de garantie pour les structures d'insertion par l'économique (FGIE)	Accès au crédit des EI.	Garantie de prêts relatifs aux besoins en fonds de roulement et financement d'investissements	Quotité financée par le prêt ne doit pas excéder 70 % du montant H.T. de l'investissement
Le Fonds de Garantie pour la création, la reprise ou le développement des entreprises à l'Initiative des Femmes (FGIF)	Accès au crédit des femmes créatrices.	Garantie de prêts relatifs aux Besoins en fonds de roulement et financement d'investissements	Durée du prêt : 2 à 7 ans. - Montant du prêt garanti : 5 000 € minimum. Pas de montant maximal. - Taux de couverture du prêt par le FGIF : - La quotité garantie maximale est de 70 %. - Le montant garanti et limité à 27 000 €.
Apports en fonds propres			
Le Fonds Commun de Placement Insertion Emploi : (FCP IE)	Renforcer les capitaux permanents des structures	Financement des investissements et/ou le besoin en fonds de roulement	- Montant : 5 000 € minimum et 1 500 000 € maximum - Le FCP IE intervient dans la limite de 50 % du montant global des fonds propres (avant intervention). - Durée et remboursement : 5 ans maximum (7 ans dans certains cas). Le remboursement s'effectue en une seule fois (intérêts compris). - Taux de rémunération : 2 % par an - Forme juridique : billet à ordre émis par l'entreprise bénéficiaire

La société d'investissement France Active (SIFA)	Renforcer les capitaux permanents des entreprises solidaires	Prêt participatif	- Montant : de 5 000 € à 1 500 000 € - Durée : 5 ans maximum (7 ans dans certains cas) - Taux de rémunération : 2 % par an, assorti d'un différé d'amortissement de 2 ans.
Le contrat d'amorçage associatif (FAA)	Proposer aux petites associations en création ou en phase de premier développement, une première marche vers la structuration financière	Contrat d'apport associatif avec droit de reprise	- Montant de l'apport : Le montant du contrat d'amorçage avec droit de reprise est compris entre 5 000 € et 10 000 € - Durée de l'apport : la durée de l'apport est de 12 mois, renouvelable une fois. Cette durée peut être portée à 18 mois.
Le contrat d'apport associatif (CAA)	Renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale	Apport en fonds associatif avec droit de reprise	- Montant : entre 5 000 € et 30 000 € avec droit de reprise - Durée : entre 2 et 5 ans
Le Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS)	Proposer un financement aux projets	Complément de l'instrumentation financière déployée par ESIA	- Durée du prêt : 5 ans au maximum avec un différé d'amortissement de 24 mois. - Montant des prêts : 50 000 € maximum - Taux d'intérêt de 2 %

Outils de conseil et d'aide à l'émergence

Le Fonds de confiance (FIDESS)	Faire émerger de nouveaux « entrepreneurs sociaux »	Subvention de financement	50 % des frais (salaires, déplacements, frais de mission...) d'un recrutement lié à un projet
Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)	Diagnostic partagé de la situation d'une ESS, de sa capacité de consolidation économique et de ses besoins d'appui	Plan d'accompagnement, comprenant une ou plusieurs actions d'appui sous forme d'ingénieries individuelles ou collectives	Financées par le DLA et réalisées par des prestataires

L'ensemble de ces instruments financiers conjugue accompagnement et accès au crédit bancaire, soit par le jeu de fonds de garantie soit par le jeu d'instruments de crédits propres à taux privilégiés.

On retrouve en Alsace certains des outils de la palette d'instruments financiers de façon moins intégrés qu'en PACA par le jeu de la mise en place du Fonds d'investissement solidaire Alsace (FISA) en 2008 par Alsace Active donnant lieu à un partenariat entre le conseil régional et la Caisse des Dépôts, pour la constitution d'un fonds de garantie des prêts accordés par le FISA. Pour l'appui à la consolidation et au développement des structures de l'ESS, le conseil régional Alsace s'appuie sur le dispositif local d'accompagnement (DLA). Il soutient les deux DLA gérés par Alsace Active et opérant dans les deux départements, à hauteur de 30 000 euros en moyenne par an (intervention selon les projets, participation technique aux comités).

Le conseil régional apporte aussi un soutien financier aux couveuses d'activité et aux coopératives d'activité et d'emploi (CAE) : Artenréel (en 2008, 52 000 euros), Coopénates (en 2008, 15 000 euros), Créacité (2008/2009, 46 000 euros). Il est important de noter qu'aucun de ces instruments ne permet d'intervenir en augmentation de capitaux propres au sein des organisations de l'ESS.

Tableau 6 : Contributions du conseil régional d' Alsace au financement de l'ESS

Partenaire	Objectif	Type d'intervention	Contribution régionale	Conditions
Fonds d'investissement solidaire Alsace				
FISA	Financer des projets régionaux relevant de l'économie sociale et solidaire	Prêts participatifs	Le prêt pourra être garanti : - à 30 % par le fonds de garantie régional - à 45 % par les fonds de garantie nationaux (OSEO, FGAP, FGIE), - à 25 % par la Société d'Investissement France Active (SIFA)	- Prêts participatifs jusqu'à 60 000 €. - Durée : 5 ans, au taux de 2 %. - Remboursable à la SIFA
Garantie d'emprunt				
Alsace Active	Lutter contre l'exclusion bancaire en facilitant l'accès au crédit	Garantie de prêts à moyen terme destinés à financer des investissements et/ou du besoin en fonds de roulement	30 000 € investis par le conseil régional en moyenne par an	- Prêts moyen terme de 6 mois minimum (2 ans minimum dans certains cas). - Montant maximal de la garantie est limité à 30 500 € et : - 65 % du prêt pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans, - 50 % du prêt dans les autres cas. - Coût pour l'entreprise : 2 % du montant garanti, payable en une seule fois à la mise en place de la garantie
Contrat d'apport associatif				
Alsace Active	Renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois	Apport en fonds associatif avec droit de reprise, destiné à financer les investissements et le besoin en fonds de roulement		- Montant : entre 5 000 et 30 000 €. - Durée de l'apport : entre 2 et 5 ans - L'apport est restitué soit au terme de la durée du contrat, soit en plusieurs annuités - Le contrat d'apport associatif n'est assorti d'aucun intérêt
Prime de soutien du conseil régional aux créateurs d'entreprises				
Adie	Soutenir les créateurs individuels de microprojets d'activité qui se trouvent en situation de difficulté économique	Primes directes aux créateurs d'activité qui reçoivent du microcrédit de l'Adie	5 000 € plafonné au montant du prêt de l'Adie	- Projet déjà accompagné par l'Adie - Prêt de l'Adie : 5 500 € max. remboursables sur 6 à 24 mois sur des plans de financements inférieurs à 15 000 €

Soutien aux CAE et couveuses d'entreprises

Coopératives d'Activités et d'emploi Trois reçoivent présentement un appui : Artenréel Coopénates Créacité.	Contribuer à pérenniser l'accompagnement individualisé offert par les couveuses et les CAE	Subventions aux CAE soutenues	Artenréel : 52 500 € en 2008 Coopénates : 15 000 € en 2008 Créacité : 46 000€ 2008/2009	- Soutien à l'investissement 25 %, plafonné à 100 000 € sur trois ans - Aide au fonctionnement : 1 000 € par « couv » sur les 12 premiers mois de l'accompagnement, puis 500 € pour les 12 mois suivants
---	--	-------------------------------	---	---

Fonds Régional de Garantie ALSACE TPE³⁷

Société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité (SIAGI)	Compléter le taux de garantie généralement accordé par la SIAGI dans le cadre de priorités fixées par la région	Garantie de prêts pour la création, reprise, ou fonctionnement de TPE	- Entreprise de moins de 10 employés - 300 000 € pour les opérations de transmission/reprise ou pour les opérations de projets d'innovation ou de développement durable ; - Le taux de couverture de la garantie peut atteindre 80 %. - La durée du concours financé doit être inférieure ou égale à 7 ans
--	---	---	---

Aide régionale aux emplois associatifs

TPE	Consolidation, pérennisation ou création d'emplois associatifs	Subventions dégressives sur 4 ans pour des CDI à temps complet ou partiel	- Effectif inférieur ou égal à 10 ETP - Les associations agissant dans les domaines d'action de la Région peuvent demander une aide sur 3 emplois, les autres à une aide pour un seul emploi. - Une nouvelle demande peut être déposée après 5 ans
-----	--	---	--

Aide à la construction et l'extension de structures de travail pour les personnes handicapées

EA/ESAT	Soutenir les Entreprises Adaptées et Établissements et Services d'aides par le Travail (ESAT), qui constituent un vecteur d'insertion professionnelle et sociale pour les personnes handicapées	Subvention de 10 % (ESAT) ou 25 % (entreprises adaptées) des investissements éligibles	Les investissements éligibles sont limités à la construction ou à l'extension de bâtiments destinés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées
---------	---	--	---

Encadré 24. Alsace Active

En 1988, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Fondation de France, le Crédit Coopératif, la Macif et l'Agence nationale pour la Création d'entreprise fondaient France Active. Cette association a pour mission d'apporter crédit, financement, expertise financière, accompagnement et suivi aux associations et créateurs d'entreprises qui, par leurs activités économiques, créent et maintiennent de l'emploi pour les personnes en situation précaire.

Depuis sa création en 1996, Alsace Active – le bras régional de France Active – a contribué à la consolidation de plus de 2 800 emplois et participé au financement de 630 projets. Le 11 février 2008, Alsace Active a annoncé l'établissement du Fonds d'Investissement Solidaire Alsace, doté de 1 500 000 euros pour financer des projets régionaux relevant de l'économie sociale et solidaire.

Alsace Active participe aussi à la mise en relation des entreprises et des porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire en facilitant les mécénats de compétences où les entreprises font don de l'expertise et du savoir-faire de leurs employés au bénéfice des structures d'utilité sociale. En privilégiant une infusion de matière grise plutôt que de capital, le mécénat de compétences tisse des liens plus étroits entre les entreprises du secteur public et les associations de l'économie sociale et solidaire, permettant aux bénéficiaires des gains de temps et de capacités tout en rehaussant l'image et les liens sociaux des entreprises mécènes.

Source : www.alsaceactive.fr/

L'APPORT DE L'ESS AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET À LA COHÉSION SOCIALE

Les politiques de soutien à l'ESS contribuent au développement économique et à la cohésion sociale par le jeu de ce que l'on peut qualifier de « redistribution productive ». En effet, les soutiens financiers aux organisations de l'ESS créatrices d'emplois ne diffèrent pas substantiellement (d'un point de vue économique) des transferts relevant de la redistribution (indemnisation chômage, revenu minimum). Mais contrairement aux transferts redistributifs, ces financements ont un effet de levier sur la création d'emplois parce qu'ils permettent de valoriser des « marchés » ou des ressources qui, sans l'aide publique et les initiatives de l'ESS, resteraient en friche parce que non suffisamment rentables pour les acteurs lucratifs et trop coûteux pour les finances publiques (*cf.* par exemple les services aux personnes, les activités liées à l'environnement et à la culture). Les habitants et acteurs locaux sont dans la plupart des cas porteurs des projets qui répondent à des besoins non satisfaits que « l'économie classique » ne parvient pas à réaliser. Comparé avec la redistribution par le jeu des prestations sociales, le soutien à l'économie sociale crée trois fois plus d'emplois.

Une seconde caractéristique des activités et emplois générés par les organisations de l'ESS est leur ancrage territorial : les services requièrent une proximité géographique entre les producteurs et les consommateurs et la valorisation des ressources locales sont liées au territoire. Pour l'essentiel, il s'agit d'emplois rattachés à un territoire (pays, agglomération) s'inscrivant dans une démarche de développement local et endogène complémentaires d'emplois liés au nécessaire développement exogène. Dans un contexte caractérisé par la mondialisation de l'économie et les délocalisations d'activités, les activités et emplois générés par les organisations de l'ESS, du fait de leur ancrage territorial, présentent un avantage notable pour les stratégies de développement local. De plus, les structures de gouvernance de ces organisations (Enjolras, 2009) présentent des traits spécifiques qui les rendent particulièrement efficaces pour mettre en œuvre des activités caractérisées par les échecs du marché et la proximité géographique et territoriale. Les organisations de l'ESS ont une structure de gouvernance rendant possible la mutualisation des ressources fondée sur le principe de réciprocité et la solidarité. La structure de gouvernance des organisations de l'ESS présente aussi des traits spécifiques relatifs aux finalités formelles de l'organisation, à sa forme de propriété, à ses prétendants résiduels, à ses procédures de prise de décision, à ses formes d'imputabilité, à sa division des pouvoirs, à ses procédures de contrôle, ainsi qu'aux incitations qu'elle génère – traits qui facilitent l'action collective orientée vers l'intérêt général ou l'intérêt mutuel et favorise la coopération entre différentes parties prenantes. Du fait que l'objectif de maximisation du profit n'est pas leur priorité, ces organisations sont à même d'opérer dans des environnements complexes mobilisant des ressources provenant d'opérations marchandes, de subventions publiques ou de la réciprocité (bénévolat, dons) tout en poursuivant des objectifs civiques ou démocratiques. Leur structure de gouvernance leur permet de résoudre les problèmes liés aux échecs de coordination (échecs du marché et échecs de l'action publique). Comme le souligne Greffe (2007), les caractéristiques spécifiques des organisations de l'ESS satisfont les quatre exigences qui président au succès des actions de développement local :

- synergie entre les différents acteurs à l'échelle d'un territoire ;
- combinaison entre les dimensions économiques, sociales et environnementales ;
- engagement sur des perspectives à long terme ;
- accumulation du capital social.

En effet, les formes institutionnelles des organisations de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles) permettent la participation dans ces organisations des différents acteurs à l'échelle territoriale soit comme membres soit comme administrateurs. Ce type de partenariat constitue une condition à la valorisation des synergies entre parties prenantes qui est à la base de la réussite des actions de développement local. De même, les organisations de l'ESS, du fait qu'elles associent différentes parties prenantes, sont riches en capital social. N'étant pas contraintes par les objectifs de maximisation du profit, elles sont aussi à même de s'engager sur le long terme. Pour la même raison, elles sont en capacité de poursuivre des objectifs multidimensionnels, incluant des objectifs sociaux et environnementaux.

On signale ici une initiative pilotée par le Conseil de l'Europe et mise en œuvre à Mulhouse qui n'est pas reliée directement à l'ESS mais qui participe de ses valeurs, tel que l'esprit démocratique et participatif. L'équipe de l'OCDE a eu l'opportunité de rencontrer les personnes à l'origine de l'initiative : elle confirme la grande valeur des espaces publics et participatifs de débats autour des enjeux sociétaux. Ces débats donnent lieu à des priorités d'actions. On inclut ce projet dans ce rapport pour mettre l'accent sur la cohésion sociale qu'un tel processus crée. Même s'il existe des nombreux lieux de rencontre autour de l'ESS, il n'existe pas un engagement citoyen qui va au-delà des acteurs directement impliqués. Si la coresponsabilité est prise comme enjeu plus large, l'action citoyenne peut privilégier les entreprises de l'économie sociale comme fournisseuses des biens et des services.

Encadré 25. Mulhouse : Territoire de coresponsabilité

La cohésion sociale est définie comme la capacité de la société à assurer le bien-être de tous et à éviter les disparités, et s'inscrit comme un des objectifs primaires d'une société juste. Dans le but de promouvoir la cohésion sociale à tous les niveaux, le Conseil de l'Europe pilote une initiative qui tente de responsabiliser toutes les parties prenantes de la société, soit pouvoirs publics, ONG, entreprises et associations, voire même les particuliers, dans la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

Le concept de Territoire de Coresponsabilité a été appliqué dès 2006 à Mulhouse à titre expérimental. Sous l'égide d'un groupe de coordination, le projet est organisé en quatre volets :

- définition du bien-être, identification d'indicateurs, et analyse de la situation sociale en région ;
- analyse des actions prises et identification des manques ;
- lancement d'actions pilotes pour combler les insuffisances ;
- développement d'un Plan de Coresponsabilité Territorial.

Les actions entreprises à Mulhouse touchent tous les secteurs de la société, du logement à la santé et à l'éducation, et comprennent notamment :

- Contrat social multipartite définissant les responsabilités, les complémentarités et les engagements de tous les partenaires (bénéficiaires, communauté, animateurs).
- Projet IGLOO, un chantier d'insertion visant à venir en aide à 20 familles en leur permettant de participer à la rénovation de leur logement tout en prenant compte de l'ensemble des difficultés qu'elles rencontrent.
- Lycée de coresponsabilité, une partie intégrante de la mission du Lycée Albert Schweitzer où sont appliqués les principes de coresponsabilité à l'échelle d'une école, impliquant élèves, professeurs et administrateurs à l'amélioration des résultats scolaires et du bien-être de toute la communauté éducative.

Initiative de coresponsabilité citoyenne visant à mettre les actions d'un groupe de 265 citoyens en accord avec les principes de la coresponsabilité, notamment quant à leurs habitudes de consommation et d'épargne.

Source : <https://spiral.cws.coe.int>

LES BESOINS EN POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE : EFFICIENCE ET CARENCES

Ce chapitre s'attache à évaluer les différents types de politiques publiques qui affectent les acteurs de l'ESS du point de vue de leur efficacité et de leurs carences. L'analyse s'appuie sur la situation des deux régions investiguées, mais mobilise aussi d'autres types de sources qui permettent de cerner la situation au plan national. On considère comme on l'a fait précédemment les politiques nationales (sectorielles et spécifiques à l'ESS) et les politiques territorialisées. Un accent particulier est mis sur les outils de financement de l'ESS.

Effets structurant des politiques centrales sectorielles

Le développement de l'ESS se heurte aux effets structurant des politiques sectorielles centrales qui, dans certains cas, freinent les potentialités de développement de ces organisations. En effet, les activités des organisations de l'ESS sont régulées par des politiques sectorielles qui régissent la fiscalité, les règles de la concurrence, les marchés publics, etc. et qui, le plus souvent, ne prennent pas en compte les spécificités de l'ESS. Les organisations de l'ESS opèrent dans un paysage institutionnel structuré non seulement par les politiques territorialisées de soutien à l'ESS mais aussi par les politiques verticales et sectorielles qui caractérisent certains champs d'activité où les organisations de l'ESS sont fortement présentes. Ici sont présentés trois exemples de politiques sectorielles (services aux personnes, Services Sociaux d'Intérêt Général, Mutuelles de santé) qui, du fait des régulations et incitations financières qu'elles imposent génèrent, au lieu de soutenir l'ESS, des obstacles au développement de l'ESS ainsi qu'au maintien des spécificités de ses organisations.

L'exemple des services à la personne

Les politiques publiques de soutien des services à la personne, en dépit d'un objectif de simplification mis en œuvre par les services centralisés de l'État, forment un ensemble complexe et incohérent qui entrave le développement de l'offre de ces services par les organisations de l'ESS. L'exemple de la politique centrale de développement des services à la personne montre le caractère structurant, par le biais des contraintes et incitations qui résultent de cette politique, pour les acteurs locaux. Cette politique centrale vient toutefois se superposer à d'autres politiques ayant également tenté de structurer une partie des activités, comme c'est le cas pour les services d'aide à domicile pour les personnes dépendantes. Les acteurs locaux doivent d'une part s'orienter dans une réglementation complexe et d'autre part développer des actions (comme les associations mandataires) qui vont à l'encontre de leurs objectifs (ainsi que ceux des politiques publiques) de développement et de professionnalisation de l'emploi dans ce champ d'activité. La multiplicité et l'incohérence des sources de financement ainsi que des incitations financières qui caractérisent le secteur des services à la personne favorise l'emploi direct (le gré à gré) et les pratiques « mandataires » qui vont à l'encontre d'une réelle structuration et professionnalisation de ce secteur d'activité. Dans ce contexte les politiques régionales et territorialisées de soutien à l'ESS se heurtent à un environnement financier et réglementaire qui est contre-productif et génère des effets opposés aux objectifs des politiques régionales et territorialisées.

Exemple des SSIG et généralisation des procédures d'appel d'offres dans les marchés publics

Un autre domaine où les politiques verticales interfèrent avec les politiques territorialisées est celui de la régulation des procédures d'appel d'offres dans les marchés publics. Dans ce champ, l'incertitude générée par la complexité et le manque de connaissance de la réglementation européenne, récemment accentués par la politique européenne relative aux services sociaux d'intérêt général (SSIG), génère un environnement qui n'est pas propice aux organisations de l'ESS. Dans le contexte réglementaire caractérisé par l'incertitude quant aux normes en vigueur, un nombre croissant de collectivités territoriales choisit de mettre en œuvre des procédures de marchés publics pour éviter toute forme de contentieux. Il en résulte un changement de nature des aides publiques à l'ESS qui, traditionnellement fondées sur des subventions par objectifs négociés, se transforment en appels d'offres concurrentiels. Outre les coûts de transactions élevés qui sont associés aux procédures d'appel d'offres, ce type de financement public change la nature de la relation entre ESS et puissance publique ainsi que le rôle de la puissance publique, qui, de partenaire devient donneur d'ordres. Ceci a pour conséquence de réduire les marges d'autonomie des organisations de l'ESS et, à terme, est susceptible d'éroder les spécificités de ces organisations. Soumises à une régulation de plus en plus détaillée, elles risquent de perdre leurs capacités d'initiative et d'innovation.

Exemple des mutuelles de santé

L'exemple des mutuelles complémentaires de santé illustre comment la définition d'un cadre institutionnel régulateur qui ne prend pas en compte les spécificités des opérateurs de l'économie sociale est à même de mettre en danger les principes mêmes de la solidarité mutualiste. Les réformes de la régulation du champ de la protection complémentaire, introduisant d'une part une régulation concurrentielle du champ de la protection complémentaire de santé et d'autre part générant des incitations en faveur des contrats collectifs et obligatoires, mettent en péril les spécificités des mutuelles de santé. En effet, les mutuelles de santé ont traditionnellement opéré à partir d'un principe de solidarité intergénérationnelle où les risques sont mutualisés au travers des classes de risque. Les opérateurs à but lucratif de l'assurance pratiquent quant à eux la sélection des risques offrant des taux de cotisation différenciés en fonction des risques à couvrir qu'il s'agisse des contrats collectifs ou individuels. Dans ce contexte concurrentiel, les mutuelles de santé sont soit contraintes d'adopter les pratiques des assureurs à but lucratif et en conséquence de perdre leurs spécificités mutualistes, soit d'être en situation défavorable en concurrence avec les opérateurs lucratifs.

Faiblesse et instabilité de la politique nationale en direction de l'ESS

Comparée à l'importance du tissu économique et social que représente l'ESS localement, la politique centrale en direction de l'ESS est caractérisée par sa faiblesse à la fois en termes de moyens budgétaires, d'outils d'intervention et de légitimité dans l'organisation politico-administrative de l'État central. Le fait que les activités de l'ESS sont présentes dans la plupart des activités économiques et qu'elles relèvent d'une pluralité de politiques sociales, culturelles et environnementales, souligne le caractère interministériel de l'ESS, et plaide en faveur d'un rattachement politico-administratif direct auprès du Premier ministre et non pas d'un rattachement sectoriel. Ce constat est renforcé par celui de l'absence d'ancrage de l'ESS dans les politiques sectorielles centrales. En effet, comme les exemples des services aux personnes, des SSIG et des mutuelles de santé l'ont montré, les politiques sectorielles centrales devraient de façon accrue prendre en compte les spécificités des organisations de l'ESS et inclure des objectifs de développement économique et social ainsi que de développement durable. L'ensemble des politiques sectorielles, en amont de la prise de décision, devraient comporter une étude d'impact sur les organisations de l'ESS afin de prévoir, lorsque nécessaire, des aménagements spécifiques à l'ESS.

Au-delà de la coordination interministérielle, la politique centrale en direction de l'ESS devrait disposer de moyens propres pour soutenir le conseil national des chambres régional de l'ESS (CN-CRESS) et favoriser la concertation et la négociation entre la puissance publique et les têtes de réseaux de l'ESS. Les CRESS et le conseil national des chambres régionales de l'ESS ont cette capacité de concertation qui doit être mieux exploitée, tel que soulevé dans ce rapport. L'exemple du Québec confirme les avantages d'une approche cohérente et structurée, mais qui respecte en même temps les responsabilités et compétences de chaque niveau gouvernemental.

Cette fonction de gouvernance au niveau central est décisive pour dynamiser la capacité d'innovation dans ce champ par le jeu des mises en réseaux des initiatives innovantes et des transferts de savoir-faire, à la fois au niveau des acteurs de l'ESS et des acteurs des politiques publiques, pour assurer la pertinence des politiques centrales sectorielles, et pour faire évoluer la législation spécifique à l'ESS. Une telle politique devrait également disposer de moyens propres pour mettre en œuvre une politique d'animation, de coordination et de mise en réseaux en direction des collectivités territoriales en matière d'ESS. En effet, les initiatives et les politiques des collectivités territoriales sont nombreuses et diversifiées. Des effets de synergies et de transferts de savoir-faire pourraient être générés par le bais de réseaux mettant en relation ces initiatives ainsi que par des actions de soutien aux collectivités territoriales qui souhaitent soutenir le développement de l'ESS.

Enfin, une telle politique devrait disposer de moyens propres de soutien à la recherche dans le champ de l'ESS³⁸. Le déficit de connaissance du processus par lesquels l'ESS contribue au développement économique et à la cohésion sociale est important. Il en est de même de la connaissance en matière des impacts des interventions publiques relatives à l'ESS. Les milieux menant des recherches dans le champ de l'ESS ont aussi besoin de moyens propres pour produire les connaissances nécessaires à la décision et l'intervention publique ainsi que pour contribuer à la diffusion des savoirs dans ce champ d'activité. Ce développement de la recherche doit accompagner le développement des formations universitaires à l'ESS qui se sont multipliées ces dernières années. Cette formation existe plutôt dans les départements de sociologie dans plusieurs pays. La sociologie économique contribue énormément à un corpus de littérature en économie sociale. Par contre, la conceptualisation reste peu développée, même si plusieurs chercheurs(euses) signent des textes théoriques sur l'économie sociale. C'est aussi dans des facultés de gestion qu'on trouve les cours sur les entreprises sociales, sur la finance socialement responsable, sur la comptabilité sociale et les entreprises éthiques, entre autres. Le grand vide à cet égard existe dans les départements d'économie où la résistance à s'ouvrir à ce champ persiste. Le défi consiste donc à incorporer des enseignements et des recherches dans les institutions académiques qui enseignent la science économique afin de mieux reconnaître l'ESS comme acteur économique. Les statistiques confirment la contribution de l'ESS à la création de richesse et à la réalisation d'objectifs sociétaux. Cette réalité empirique doit trouver sa place dans la théorie économique.

Encadré 26. Les formations à l'ESS en France et en PACA

Au-delà des formations historiques (Le Mans, Grenoble, et le CESTES au CNAM Paris), les formations à l'ESS se sont développées en France depuis le début des années 2000 : la plupart d'entre elles sont portées par les universités, en Administration Économique et sociale – AES, gestion ou droit principalement. Elles concernent des Bac +2 ou 3 (une trentaine de formation en France) et des Bac +5 (une vingtaine de formations dont deux en PACA complété d'un certificat du CNAM sur les Innovations socio-économiques). Les écoles de commerce ont eu tendance elle aussi à développer ces spécialités (l'ESSEC et HEC sont les plus connues), souvent en lien avec les questions d'éthique ou de RSE et dans le cadre de dispositif de formation instable (fermeture envisagée de la formation dédiée à l'ESS à l'ESSCA d'Angers). Plus récemment, on assiste à l'émergence de formations directement portées par les acteurs, les CRESS notamment : on pense à l'école d'entrepreneuriat créée en 2009 en Languedoc Roussillon.

Les formations à l'ESS sont généralement recensées par les CRESS. Certaines de ces formations travaillent en partenariat dans le cadre du RIUESS, le Réseau Inter Universitaire d'ESS qui réunit enseignants, chercheurs, et étudiants depuis son origine en 2001. Historiquement en PACA, les premières formations à l'ESS ont été développées par le Collège Coopératif en lien avec la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion. C'est aussi dans le cadre d'une formation en Administration Économique et Sociale (AES) que les enseignements se sont développés à l'université de la Méditerranée. Puis pour prolonger ces enseignements de second cycle, un DESS devenu master a été créé en 2001. C'est un Master 2 professionnel englobé dans une spécialité de Gestion des Ressources Humaines. Il associe des étudiants en formation initiale et des stagiaires de la formation continue dans le cadre d'une formation en alternance. Dès l'origine, les responsables du diplôme ont souhaité favoriser le développement des dispositifs de validation des acquis de l'expérience. Ils ont aussi affiché un ancrage européen et plus largement international dans le cadre notamment de stages de longue durée (4 mois minimum).

Ce diplôme est aussi adossé à un laboratoire de recherche du CNRS, le Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST), qui a de longue date un ancrage en ESS avec les travaux de Guy Roustang. Des doctorants y poursuivent aujourd'hui des recherches en ESS, très centrées sur le changement dans les organisations et le lien aux territoires. Des collaborations avec les principaux réseaux de recherche internationaux sur l'ESS sont engagées depuis de nombreuses années : CIRIEC, EMES... ainsi qu'avec des équipes, belges, italiennes, norvégiennes et québécoises. Ce master entretient de solides relations avec les milieux professionnels de la région et plus largement du territoire français. Ses responsables contribuent à la fois aux travaux de l'observatoire de l'ESS en PACA au niveau national et participent à de nombreuses conférences.

L'une des difficultés de ces diplômes est leur faible niveau de reconnaissance au sein des universités, reproduisant ainsi la faible notoriété de l'ESS. L'ancrage dans la professionnalisation qu'ils nécessitent apparaît aussi exemplaire mais peu reconnu par les instances évaluatrices à la fois des diplômés et des enseignants. Enfin, la principale inquiétude pour les années à venir provient de la très grande difficulté à ce que le petit nombre de docteurs spécialisés dans le champ de l'ESS puisse accéder à des emplois à l'université, ce qui aujourd'hui est exceptionnel et obère donc la pérennisation des diplômés.

Au Canada, en l'an 2000, le gouvernement a mis en œuvre une innovation en recherche partenariale par son Conseil de recherche en sciences sociales et humanité. Les Alliances de recherche universités-communautés (ARUC) ont transformé la recherche et l'enseignement dans des nombreuses universités dans tout le pays. Elles ont réussi à obtenir des subventions. En 2005, une deuxième ARUC exclusivement consacrée à l'économie sociale a été annoncée. Cela a débouché sur un réseau national des ARUC-ÉS incluant des nombreux chercheurs et praticiens dans une multitude de disciplines et de secteurs d'activités en ESS. Les résultats de ce réseau sont multidimensionnels y compris les nouveaux programmes d'enseignement, la consolidation des approches interdisciplinaires, les publications des cahiers de recherche, des livres, des rapports. Mais l'impact le plus important est la relation entre acteurs-chercheurs-étudiants et la mise en œuvre d'un *processus du co-construction de la connaissance* en ES.

Encadré 27. Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale et réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale

Financés par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, l'ARUC-ÉS et le RQRP-ÉS participent au développement des collectivités en réalisant des activités de réflexion, de recherche et de valorisation des connaissances en économie sociale en partenariat avec les praticiens.

ARUC-ÉS : Fondée en 2000, l'Alliance repose sur un consortium de quatre universités et un partenariat regroupant onze organisations de l'économie sociale. Elle coordonne cinq groupes de travail, appelés les chantiers d'activités partenariales. Ces derniers sont spécialisés dans autant de secteurs d'intervention, soit les services aux personnes, l'habitat communautaire, le loisir et le tourisme social, le financement et le développement local et régional.

RQRP-ÉS: Le Réseau est l'un des six centres canadiens voués à la recherche en économie sociale. Fondé en 2005, il regroupe les pôles régionaux d'économie sociale et les universités de huit régions du Québec, soit l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais, l'Estrie, Montréal, la Mauricie, Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent. Ces partenaires et d'autres collaborateurs sont mobilisés dans huit groupes régionaux d'activités partenariales effectuant des recherches sur une base territoriale.

Ces groupes de recherche se distinguent en associant chercheurs et représentants du milieu de l'économie sociale à toutes les étapes de leurs activités. Leur programme comprend des activités de réflexion, de recherche, de diffusion et de transfert des connaissances à l'intention de divers publics : le monde universitaire, le milieu de l'économie sociale et les instances gouvernementales chargées de la production des politiques publiques. Ces deux centres sont financés par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

Source : www.aruc-es.uqam.ca/

Disparités régionales en matière de soutien aux réseaux et observatoire

La politique de soutien aux réseaux de l'ESS par les collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils généraux) est apparue très inégale dans les régions étudiées. Les réseaux d'acteurs de l'ESS remplissent plusieurs fonctions cruciales pour la capacité de ces acteurs à réaliser de la « valeur ajoutée » de l'ESS. Une première fonction des réseaux de l'ESS est d'ordre identitaire. En conférant une identité commune « économie sociale et solidaire » aux différentes entités appartenant au champ de l'ESS, les réseaux contribuent à la socialisation des nouveaux arrivants aux valeurs de l'ESS qui sert de base à l'autorégulation du champ en termes « qualité » de la gouvernance et des activités. Une seconde fonction des réseaux d'acteurs est celle du soutien à la création et à la gestion de ces organisations. Une troisième fonction consiste en la génération d'effets localisés de déversement du savoir et des innovations ainsi que des effets d'agglomération (clusters). Enfin, une dernière fonction des réseaux d'acteurs est de permettre l'organisation de l'ESS comme interlocuteur, force de proposition et coproducteur des politiques publiques et des processus de gouvernance.

De ce point de vue, les disparités de soutien aux réseaux d'acteurs qui caractérisent les régions Alsace et PACA, se traduisant par une politique active de soutien en PACA et par la quasi-absence du soutien aux réseaux de l'ESS en Alsace, ont pour conséquence un isolement des initiatives en Alsace ainsi qu'un manque de capitalisation et de diffusions des innovations dans cette région. Alors que la région Alsace est caractérisée par une vitalité des initiatives locales qui s'inscrivent dans une tradition riche de l'ESS régionale, nombres d'initiatives innovantes ne sont pas visibles aux niveaux régionaux et nationaux. De leur côté, les acteurs ont des difficultés à mobiliser les soutiens institutionnels nécessaires au développement et à la durabilité de leurs initiatives. L'absence de soutien à la création d'un observatoire de l'ESS en Alsace réduit également les capacités de diagnostic et d'action des décideurs

publics locaux dans leurs tentatives de mobiliser les ressources locales et d'initier un processus de développement économique territorialisé.

La place marginale de l'ESS dans les stratégies de développement économique territorialisées

L'analyse comparée des deux régions investiguées souligne également l'importance de situer et d'ancrer les politiques de soutien à l'ESS dans la stratégie régionale de développement économique. Alors qu'en région PACA le soutien à l'ESS est partie intégrale du plan de développement économique (SRDE) et objet du PROGRESS, il apparaît comme marginal en termes d'objectifs et d'outils de politiques publiques en région Alsace, et ce malgré une déclaration d'intention générale dans le plan de développement économique régional. Au-delà des aspects symboliques, l'intégration du soutien de l'ESS dans la stratégie régionale de développement économique garantit la cohérence des objectifs et des moyens des politiques de soutien à l'ESS et des politiques de soutien aux autres formes d'économie. De plus, une telle intégration ne limite pas l'ESS aux politiques de traitement social du chômage et met l'accent sur la dimension de création de richesse de l'ESS.

Difficultés liées aux financements des collectivités territoriales

La valorisation de l'ESS dans une perspective de développement économique et de cohésion sociale suppose une approche de l'action publique en termes de partenariat et de gouvernance. En effet, la « valeur ajoutée » de l'ESS réside dans sa capacité à générer des synergies entre acteurs et à mobiliser le capital social sur un territoire tout en poursuivant des objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

La valorisation de l'ESS est entravée en France par la fragmentation des sources de financement et manque de cohérence des interventions publiques. La fragmentation et le manque de cohérence des interventions publiques reflètent la complexité de l'organisation de l'État français et de la répartition des compétences entre les différents niveaux territoriaux et entre l'État et les collectivités décentralisées. Une autre difficulté entravant la valorisation de l'ESS est la généralisation des procédures d'appel d'offres mettant en concurrence différents acteurs pour l'obtention de marchés publics. La généralisation des procédures d'appel d'offres soumet les organisations de l'ESS à des relations de sous-traitance vis-à-vis des collectivités publiques et génèrent des processus d'isomorphisme institutionnel qui effacent les spécificités de l'ESS et ne valorisent pas leurs contributions spécifiques au développement économique et à la cohésion sociale. Les procédures d'appel d'offres relatives aux financements octroyés aux organisations de l'ESS contribuent aussi à réduire les capacités de proposition et d'innovation de ces organisations.

Les politiques de valorisation de l'ESS, plutôt que de se fonder sur des procédures d'appel d'offres et de mise en concurrence qui ont pour résultat de transformer les acteurs de l'ESS d'acteurs autonomes en sous-traitants des pouvoirs publics, devraient s'inscrire de façon significative dans des logiques de partenariat et de gouvernance. L'idée de *gouvernance* recouvre des phénomènes touchant aux transformations de l'État et à ses modes d'intervention et réfère de ce point de vue à une extension et une transformation des modalités de l'action publique (Stokker, 1998 ; Newman, 2001). Malgré la polysémie du terme, l'émergence de la problématique de la gouvernance peut se lire comme une recherche de modes d'action alternatifs pour l'intervention publique permettant la réalisation de l'intérêt général sans pour autant recourir à des instruments coercitifs de politique publique. La problématique de la gouvernance s'intéresse par conséquent aux pratiques émergentes qui visent à redéfinir les relations entre l'État et la société ainsi que les modalités de l'intervention publique. L'idée de gouvernance interroge en effet les capacités et les moyens de l'État pour « gouverner » la société face à la complexité et la pluralité des acteurs.

La littérature sur la gouvernance met l'accent sur les changements caractérisant les modes d'intervention de la puissance publique. Comme l'écrit Rhodes (1997 :46), « la gouvernance signifie un changement du sens du terme gouvernement, référant à un nouveau processus de gouvernement, ou à des conditions transformées de réglementation, ou encore à de nouvelles méthodes par lesquelles la société est gouvernée ». Le concept de gouvernance souligne donc le développement de modalités d'actions publiques qui transcendent les limitations de la hiérarchie et du marché (Rhodes, 1997) et met l'accent sur les transformations du rôle de l'État dans une société de plus en plus complexe (Kooiman, 2000). L'idée centrale est que les mécanismes d'intervention publique hiérarchiques doivent être remplacés par le développement de réseaux et de partenariats. Deux raisons sont principalement invoquées pour une telle transformation des modes d'interventions publiques. D'une part, les administrations publiques sont fonctionnellement et verticalement organisées autour d'une fonction (par exemple, travail, logement, santé etc.) et non autour d'un problème (par exemple l'exclusion sociale). Les liens horizontaux entre ces fonctions et donc l'intégration de ces fonctions sont donc faibles, limitant les capacités d'agir sur des problèmes qui sont transversaux aux fonctions. D'autre part, la réussite des politiques publiques ne dépend pas uniquement de la capacité des acteurs publics mais aussi de la mobilisation et de la coopération d'une pluralité d'acteurs, qu'ils soient bénéficiaires des programmes, acteurs de la société civile, de l'ESS ou du monde de l'entreprise. Là encore, le modèle traditionnel d'intervention publique, en l'absence de coopération et de confiance de la part des acteurs de la société civile, de l'ESS et de l'entreprise, montre ses limites. Les politiques de valorisation de l'ESS devraient par conséquent s'inscrire de façon accrue dans des logiques de gouvernance afin d'éviter les effets néfastes des cloisonnements verticaux des politiques publiques et afin de générer des synergies liées aux coordinations verticales entre l'ensemble des acteurs concernés (à la fois publics, de la société civile, de l'ESS et du monde de l'entreprise).

Caractère innovant des stratégies de mise en réseaux et clusters

Les politiques de soutien à l'ESS de la région PACA et du département des Bouches-du-Rhône apparaissent comme volontaristes, novatrices, dynamiques et adaptées aux besoins des organisations de l'ESS. La politique territorialisée de soutien à l'ESS en PACA vise à développer l'économie résidentielle qui est moins exposée aux phénomènes de fluctuations économiques et de délocalisation liés à la globalisation de l'économie et des marchés. Elle s'appuie sur la valorisation des ressources locales et vise à générer des externalités territoriales. Le territoire prend une importance accrue dans les processus économiques au point que les économistes ont forgé le concept de « capital territorial » (OECD, 2001) pour prendre en compte les différences en termes de localisation, de dotations en ressources naturelles et humaines, de climat, de traditions, de qualité de vie, etc. qui différencient les territoires entre eux. Le développement des technologies de l'information, la mondialisation des économies ainsi que le développement des systèmes de production dits de « spécialisation flexible » ont contribué à transformer le rôle du territoire en un facteur de production et de compétitivité. Dans une économie de plus en plus globalisée, en réseaux, où le temps et l'espace se compressent, les entreprises se localisent dans les territoires qui offrent des avantages en termes d'effets d'agglomération, de minimisation des risques, d'infrastructures, de qualité de vie etc. Ces transformations économiques constituent un défi pour les autorités locales et sont autant d'incitations pour le développement de nouvelles formes de gouvernance. Les autorités locales doivent en effet répondre aux attentes de la société civile en termes d'environnement et de qualité de vie. Dans le même temps, elles doivent faire face à la concurrence d'autres territoires ce qui suppose l'amélioration de la qualité des services publics, des infrastructures matérielles, mais aussi des infrastructures intangibles que sont la solidarité et la cohésion sociale.

Certains secteurs d'activité où les échecs du marché sont notables sont plus particulièrement investis par les ESS. L'ESS est dynamique dans les activités visant à développer des circuits courts de consommation dans l'agriculture, le développement durable (énergie, produits bio), le tourisme durable,

la création d'emplois par le jeu de mutualisation des ressources entre entrepreneurs (CAE), l'insertion dans l'emploi et par l'économie (IAE), le logement social, les services aux personnes et les services sociaux d'intérêt général.

Ces champs d'activité présentent une double spécificité : les marchés concernés ne sont le plus souvent que partiellement solvables et les activités relèvent d'une économie de la proximité (géographique et institutionnelle) qui, lorsqu'elle est valorisée, est susceptible de produire des externalités liées à l'innovation et à la mobilisation des ressources locales. Du fait de cette double spécificité, le processus du marché n'identifie pas et ne valorise pas nécessairement les ressources et les activités. L'activation des ressources, processus qui est au cœur des logiques de développement local et territorial, suppose la mobilisation et la coopération des acteurs par le jeu de processus de coordination non-marchand. Les organisations de l'ESS du fait de leurs statuts et de leurs objectifs sont particulièrement bien adaptées à la valorisation de ce type d'activités. Elles ont en effet, d'une part, la possibilité de mobiliser des financements publics qui contribuent à partiellement solvabiliser des marchés émergents ou partiellement solvables, et d'autre part, ont le principe de coopération hors marché inscrit dans leurs gènes. Afin de générer des dynamiques coopérative hors marché entre acteurs de nouveaux modes de gouvernance ont été mis en œuvre tant au niveau régional (PRIDES) qu'au niveau départemental et communal (réseaux d'acteurs en Arles et dans le Vaucluse).

Les PRIDES en région PACA s'inscrivent dans les processus de transformation de l'intervention publique caractérisée par une attention accrue portée aux *réseaux d'acteurs* et aux questions de *gouvernance*. Même si l'idée de gouvernance suppose la nécessité d'un rôle actif de la puissance publique, elle met l'accent sur le fait que les instruments directifs et de contrôle ne sont plus appropriés dans un contexte constitué de réseaux d'acteurs. Dans un tel contexte caractérisé par l'interdépendance des acteurs, aucun d'entre eux, pas même la puissance publique, n'est à même d'imposer sa volonté aux autres. La négociation, la persuasion et l'incitation remplacent la coercition comme mode d'intervention publique. L'idée de gouvernance contribue également à prendre en compte le rôle des acteurs et des réseaux d'acteurs dans les processus d'élaboration, et pas seulement de mise en œuvre, des politiques publiques. Les politiques publiques sont élaborées dans un contexte institutionnel complexe où une diversité d'acteurs interagit. L'idée de gouvernance souligne également la nature interactive des processus d'élaboration des politiques publiques aussi bien que l'importance du cadre institutionnel dans lequel elles s'inscrivent. La notion de gouvernance se distingue donc de celle de gouvernement ou d'administration en ce qu'elle met l'accent sur les processus par lesquels les problèmes collectifs sont résolus. Alors que l'idée de gouvernement renvoie au rôle de l'État et des administrations publiques, la gouvernance se réfère aux interactions qui s'établissent entre la société civile et la puissance publique. La gouvernance suppose donc la présence d'une pluralité d'acteurs publics et privés, et en particulier celle des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des interventions collectives. Le rôle de la puissance publique qu'implique l'idée de gouvernance n'est pas celui d'une autorité hiérarchique commandant et contrôlant, mais celui d'un facilitateur qui exerce un leadership et qui collabore comme partenaire au sein d'un réseau d'acteurs.

Les PRIDES constituent par conséquent des réseaux d'acteurs au sein d'un champ d'activité. Les acteurs, même s'ils sont concurrents sur certains marchés, coopèrent par le jeu de mécanismes de coordination non-marchand parce qu'ils bénéficient des externalités de réseaux (en termes d'innovation, de partage des savoirs faire, de mutualisation des moyens, etc.) générés par les PRIDES. Considérés du point de vue de la gouvernance, le concept de réseau d'acteurs recouvre une pluralité de phénomènes concrets où les acteurs coopèrent à des fins économiques, sociales ou politiques. En matière économique et sociale, le réseau peut être une forme d'organisation des activités de recherche, de joint-ventures, de diffusion des innovations, etc. L'organisation en réseaux met en œuvre une éthique et un principe de coordination qui font appel à la réciprocité et à la confiance. La norme de réciprocité semble être le

principe sous-tendant la forme organisationnelle en réseau. De ce point de vue, les réseaux constituent des « communautés morales » dans la mesure où les comportements fondés sur la confiance et l'absence d'opportunisme sont nécessaires aux interactions au sein d'un réseau. Les PRIDES apparaissent de ce point de vue comme des instruments favorisant la coopération entre acteurs par ailleurs concurrents. Ils permettent de ce fait de générer des externalités de réseaux qui ont un caractère de bien collectif et qui constituent une source de développement économique et social.

Limites des outils partenariaux et territorialisés de financement de l'ESS en matière d'accès aux fonds propres

En dépit d'une multitude d'instruments financiers (voir l'exemple d'ESIA et les contributions apportées à l'ESS par le conseil régional Alsace) d'aide au financement et au soutien de projets de l'ESS, l'accès aux fonds propres et aux financements à long terme constitue encore un frein au développement des ESS. Ceci est surtout le cas des initiatives qui connaissent une croissance rapide sur des marchés en expansion et pour qui cette phase nécessite des financements propres d'un montant significatif. Mais c'est aussi le cas pour les nombreuses initiatives en ESS ayant seulement accès aux diverses formes de prêts : ceci les empêche, par exemple, d'acheter de l'immobilier ou d'alimenter leurs fonds d'opération et par la suite de se consolider. Le besoin en capital est toujours invoqué comme une contrainte au développement par des acteurs de l'ESS. Nous soulignons ici, le besoin d'une diversification des instruments financiers afin de prendre en compte la diversité des besoins de financement. L'existence presque exclusive de nombreux instruments de crédit, même s'ils représentent des innovations financières, et la quasi-absence d'instruments de participation à risque pose problème.

Des stratégies et des instruments financiers importants ont émergé au cours de la dernière décennie, tout comme les concepts nécessaires pour décrire les nouvelles activités des initiatives de financement hybrides en Europe et aux États-Unis. Le fait d'attirer l'attention sur les entreprises sociales a créé des opportunités et a généré de la confusion quant à la qualification des initiatives socio-économiques existantes. La finance sociale ou l'investissement social, l'investissement solidaire, l'investissement éthique, l'investissement socialement responsable, l'investissement communautaire, le *Program-related investment* (PRI), le capital de développement (*economically targeted investment* ou ETI), les investissements engagés (*mission investing*) ou le capital à risque philanthropique sont quelques-uns de concepts et termes qui décrivent ces activités. Ajoutons à cela les marchés financiers sociaux qui désignent les mécanismes permettant à ces activités d'exister. Ces initiatives ont permis de générer de nouveaux outils, de nouveaux investissements ou des nouveaux véhicules financiers. Par exemple, le nouveau capital philanthropique représente un changement d'orientation chez les fondations et chez les donateurs ayant conduit au développement d'une forme hybride de capital à risque qui demande un retour social. D'autres outils tels que le capital patient ou la quasi-équité constituent de nouveaux investissements à long terme.

Les besoins en capital sont complexes et de nombreux fonds de prêts en France et ailleurs effacent cette complexité en fournissant plutôt des formes de financement homogènes sous forme de crédit, même si ces formes sont variables. La diversité des instruments émerge pour répondre à ces besoins complexes, liée à la nécessité de prendre en compte le cycle de vie des entreprises d'économie sociale par le biais d'outils financiers de pré-démarrage ainsi que d'outils pour la phase de démarrage, de consolidation et d'expansion. En France, il serait souhaitable d'envisager le développement d'une telle diversité d'instruments financiers permettant les prises de participation et les augmentations en capitaux et en fonds propres en direction des organisations de l'ESS sur une échelle plus grande que par le jeu des instruments financiers existants.

Le rôle de l'État comme partenaire et comme facilitateur est incontournable dans ce processus d'innovation. Une diversité des politiques publiques facilite l'émergence des nouveaux instruments en capital incluant la législation, des incitations fiscales (crédits d'impôt, par exemple), la participation financière directe par le gouvernement, les garanties, pour ne citer que quelques modalités. Dans certains pays une combinaison de ces mesures existe. Aux États-Unis, par exemple, cela prend plutôt la forme législative, ce qui correspond au contexte institutionnel et la priorité accordée à la législation comme instrument de politique publique dans ce pays (Bourque, Mendell et Rouzier, 2009).

En France, on note quelques exemples de régulation qui prennent insuffisamment en compte les particularités des coopératives et de l'économie sociale aux niveaux national, européen et international. Par exemple, les normes comptables internationales ne reconnaissent pas les spécificités des parts sociales des coopératives, ce qui pose particulièrement problème aux banques coopératives. Du fait de la variabilité de leur capital, le risque pour les banques coopératives est de voir une partie de leur capital classé comme des dettes. Au niveau européen, des réformes en cours (Bâle III) ne tiennent pas suffisamment compte des spécificités des banques coopératives.

Un autre exemple de contrainte institutionnelle est celui de la fiscalité française qui permet de déduire des impôts (ISF et IRPP) les investissements en capital dans les PME, une mesure qui ne s'applique pas aux mutuelles et aux associations, puisque celles-ci n'ont pas de capital. En dépit de l'existence de plusieurs possibilités pour les associations de constituer des fonds propres (cf. « La culture de l'excédent » Juris Associations n° 405 du 1^{er} octobre 2009, pp. 14-29), « les associations ayant une activité économique souffrent souvent d'une sous-capitalisation chronique ».

Ceci étant dit, les limites institutionnelles ne sont pas figées. Les normes ne changent pas en tandem avec les innovations sociales et économiques. Elles sont prises en compte par les politiques publiques avec retard et par le jeu de processus lents. La lenteur de l'adaptation des lois et des normes est plutôt liée à la méconnaissance de l'économie sociale et solidaire et de ses spécificités de la part des décideurs publics. Les normes de comptabilité se transforment lentement et doivent reconnaître le besoin de développer des normes diversifiées pour mieux mesurer et évaluer des activités des entreprises hybrides. La comptabilité sociale doit développer une approche innovante reposant sur une nouvelle logique et demandant de nouveaux modes de calcul. Les politiques fiscales doivent aussi s'adapter afin que les avantages accordés aux PME puissent être accordés aux entreprises collectives.

Les initiatives en finances sociales et solidaires au Québec sont des exemples de diversification des produits et instruments d'investissement. La littérature sur la finance sociale confirme un besoin aigu de développer une panoplie d'outils financiers pour bien répondre à la diversité des besoins des entreprises et des organisations de l'ESS. Aujourd'hui, comme on l'a déjà constaté, les besoins couvrent une échelle assez large qui va du microcrédit au capital patient. Les exemples suivants sont instructifs. On présente deux initiatives : la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, proposant du capital patient (quasi-équité) et le RISQ fournissant des prêts. Ces deux institutions en finance sociale et solidaire seront bientôt membres d'un nouveau réseau CAP Finance qui sera lancé prochainement au Québec. Le CAP Finance va réseauter tous les acteurs fournissant des divers instruments d'investissements aux entreprises et organisations de l'ESS au Québec. Ensemble, leur capacité de répondre au besoin du capital et de l'accompagnement sera beaucoup plus large que chaque organisation singulièrement prise. Aussi, ce réseau va donner plus de visibilité à l'ESS et sa capacité de générer du rendement pour ses investisseurs et d'atteindre des objectifs sociétaux.

Encadré 28. La Fiducie du Chantier de l'économie sociale au Québec

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale a été établie en 2007. Les entrepreneurs de l'économie sociale ont longtemps exprimé le besoin pour du financement autre que les prêts et subventions conventionnelles et cherché des moyens pour retenir le capital à long terme. Ils ont demandé de nouveaux outils qui prendraient en compte des finalités sociales de leur mission. Pour leur part, les investisseurs du secteur privé et institutionnel étaient réticents à s'engager dans l'économie solidaire malgré l'évidence d'un moindre coefficient des pertes sur prêts et d'un taux de survie plus élevé que pour les entreprises régulières. La Fiducie est la réponse à ces multiples besoins, un intermédiaire entre le marché des capitaux et l'économie sociale et solidaire. La Fiducie offre un complément aux outils déjà établis, soit le capital patient, un prêt associé à un période moratoire de 15 ans. Ces investissements prennent deux formes: le capital d'opération, pour couvrir les fonds de roulement, la commercialisation de nouveaux produits, et l'achat d'équipement, et le capital immobilier couvrant les coûts directement reliés à l'achat, la construction ou la rénovation de biens immobiliers. La Fiducie travaille en collaboration avec un assortiment important de parties prenantes, ce qui lui permet d'évaluer les soumissions de projets de façon efficace, réaliste et réfléchi.

Le capital de démarrage de la Fiducie a été fourni par Développement économique Canada (subvention fédérale) et par des investisseurs comprenant deux grands fonds de travailleurs : le Fonds de solidarité de la fédération des travailleurs du Québec et le Fondation de la Confédération des syndicats nationaux, c'est-à-dire le fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi et Investissement Québec (subvention provinciale). Grâce à ce capital initial de 52,8 millions de dollars canadiens la Fiducie est en mesure d'investir dans l'économie sociale et ainsi promouvoir son expansion. Puisqu'elle rejoint toute une gamme d'investisseurs, la Fiducie met les risques en commun et réduit le coût de financement des entreprises.

Depuis son lancement en 2007, la Fiducie a investi 11,43 millions de dollars dans 39 entreprises sociales de divers secteurs et régions du Québec. Ces investissements ont généré un chiffre d'affaires de 66,2 millions de dollars et créé ou pérennisé plus de 1 120 emplois. L'effet levier de la Fiducie est de 1:6, ce qui démontre l'impact des investissements dans l'entreprise sociale.

Encadré 29. Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) du Chantier de l'économie sociale

Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) a été fondé en 1997 pour répondre aux besoins en capital des entreprises de l'économie sociale. Il n'investit que dans des coopératives et des organismes à but non lucratif. Les objectifs du RISQ sont de promouvoir le développement de l'économie sociale et solidaire et de créer ou de pérenniser des emplois dans le secteur. Le RISQ offre des prêts atteignant 50 000 dollars en plus d'un appui technique de 5 000 dollars offert avant ou avec le prêt. Les produits financiers offerts par le RISQ comprennent les prêts, les garanties de prêts, et la prise de participation. Le Réseau a développé un manuel pour aider les agents d'investissement à comprendre les entreprises de l'économie sociale et les critères d'admissibilité pour les prêts, soit la provision de biens et/ou services pour le bien commun ou la promotion de la gouvernance démocratique dans les entreprises de l'économie sociale. Ce guide est un outil important pour les institutions financières qui traitent avec les entreprises de l'économie sociale au Québec et au Canada. Il a contribué à l'éducation des responsables de ce nouveau secteur économique, ceux qui œuvrent dans les intermédiaires locaux et régionaux et à tous les niveaux institutionnels, pour qui l'économie sociale demeure un nouveau secteur d'intervention. Dans son récent Plan d'action pour l'économie sociale, le gouvernement du Québec a accordé une somme additionnelle de 5 millions de dollars au RISQ pour appuyer les phases préliminaires de création de nouvelles entreprises à finalité sociale. Cette initiative, la première en son genre, représente la reconnaissance de la part du gouvernement du fait que les nouvelles initiatives requièrent un certain temps d'exploration et d'évaluation. Le financement pré-démarrage permet aux entreprises sociales de mieux planifier leurs activités. Le gouvernement du Québec et le secteur privé ont fourni le capital nécessaire à la mise en place du RISQ.

Encadré 30. Cap Finance

Le RISQ et la Fiducie sont tous deux membres du Réseau de la finance solidaire (Cap Finance) qui a été rendu officiel en décembre 2009. Ce réseau regroupe des fonds de travailleurs, des coopératives de crédit, des institutions de microcrédit et les deux instruments du Chantier de l'économie sociale, le RISQ et la Fiducie. Il s'associe aussi avec les nombreux intermédiaires québécois qui offrent un appui financier aux organismes de l'économie sociale. Les capacités de ce réseau de la finance solidaire pourrait accroître le potentiel de ces organismes de façon significative. L'esprit de collaboration qui existe déjà au sein des membres de ce réseau sera institutionnalisé, et il sera plus facile pour les entreprises de l'économie sociale d'obtenir du capital. Les organismes sont engagés à travailler ensemble pour solidifier les capacités financières de l'économie sociale et ce réseau ne fera qu'augmenter ces capacités. La collaboration du gouvernement par le biais de diverses initiatives et politiques demeure cruciale au développement d'instruments financiers pour l'ESS.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'ESS en région PACA joue un rôle significatif en termes d'emplois, de développement local et de cohésion sociale. Le vieillissement de la population, l'importance de l'économie résidentielle et du tourisme, les traits spécifiques du chômage, de l'exclusion sociale et des problèmes d'accès au logement qui caractérisent la région PACA font de l'ESS un acteur privilégié des politiques publiques de développement local et de cohésion sociale dans cette région. Les politiques territorialisées (régionales, départementales et municipales) de soutien à l'ESS en région PACA sont actives et adaptées aux besoins de l'ESS. La principale caractéristique de ces politiques territorialisées consiste en ce qu'elles s'inscrivent dans les politiques de développement économique. Elles ne conçoivent pas les organisations de l'économie sociale et solidaire uniquement en termes de traitement des problèmes sociaux mais les incluent dans la perspective plus large de leur contribution à la production de valeur et de création d'activités et d'emplois. Une seconde caractéristique de ces politiques est qu'elles mettent l'accent sur la génération de synergies sectorielles et de diffusion des savoirs et des innovations par le jeu d'incitations à la coopération des acteurs en réseaux. L'ESS en région Alsace, comme on a l'a souligné, est marquée par des organisations de l'ESS dynamiques et aussi par une longue et puissante tradition associative qui se reflète dans l'économie sociale contemporaine. Cependant, l'absence d'un appui par la région pose des contraintes au développement de l'ESS et à sa capacité de mettre en œuvre des stratégies cohérentes comme cela est le cas en PACA. L'absence d'une synergie entre l'ESS et les pouvoirs publics en Alsace, en contraste avec la situation caractérisant la région PACA, est liée à la faiblesse du soutien à l'ESS de la part de la région. De plus, l'accent mis sur les entreprises d'insertion risque de réduire l'ESS à une politique unique, même si une telle politique est souhaitable. Même si l'on considère la diversité des secteurs représentés par ces entreprises d'insertion, le potentiel économique de l'ESS en Alsace n'est pas suffisamment reconnu et valorisé par les politiques publiques. La réalisation de ce potentiel suppose d'accroître la capacité de la CRES de créer des instruments de développement et d'accompagnement des entreprises en économie sociale et solidaire. Si la ville de Strasbourg s'engage à promouvoir l'ESS par des mesures concrètes appropriées, au-delà des intentions affichées, la politique municipale peut générer un effet de levier qui est susceptible d'inciter la région à lui emboîter le pas. Ceci étant dit, l'énergie et l'engagement des acteurs de l'ESS en Alsace sont remarquables. L'importance d'une institution intermédiaire capable de soutenir l'ESS et de mettre en œuvre des outils et des actions de développement est un thème central de ce rapport. Ce constat est d'autant plus pertinent dans le cas de l'Alsace où cette capacité d'intermédiation et de soutien est trop limitée.

La revue de quelques politiques centrales et sectorielles où les acteurs de l'ESS sont prédominants montre que ces politiques ne prennent pas en compte, dans la plupart des cas, les spécificités de l'ESS, et dans certains cas constituent un frein au développement de celle-ci. D'une façon générale, l'ESS est peu visible au niveau des politiques publiques centrales et ne fait pas l'objet d'objectifs de développement au niveau central. Elle nécessite des régulations sectorielles adaptées de sorte qu'elle puisse conserver ses spécificités et soit à même de contribuer au développement local et à la cohésion sociale. En effet, les organisations de l'ESS ouvrent des espaces de création de richesses où le marché est en échec, et apportent de ce fait une valeur ajoutée contribuant à la croissance économique. De plus, en raison de la nature des objectifs sociaux ou environnementaux qui président à ces initiatives, l'ESS contribue à l'enrichissement de la croissance en produisant des effets sociétaux positifs. Enfin, la double nature de ces entreprises, à la fois organisations économiques et simultanément institutions porteuses d'une dimension socio-politique constitue leur originalité majeure et la pierre angulaire de leur contribution spécifique au développement de la société.

Afin de renforcer le tissu régional de l'ESS et de mieux favoriser l'articulation des politiques nationales et des politiques décentralisées en direction de l'ESS, le rôle de l'État central devrait être renforcé. De nouveaux instruments de gouvernance inspirés de l'expérience PRIDES en région PACA pourraient être développés. L'État pourrait initier des pôles régionaux de développement de l'ESS fondés sur la contractualisation entre l'État, les régions, les collectivités locales et les mouvements de l'ESS. L'objet de ces pôles serait la mise en réseaux des acteurs publics et de l'ESS autour de priorités stratégiques (innovation, recherche et développement, mutualisation des instruments de crédit et de participation au capital, formation, soutien aux projets, etc.) ainsi que la coordination des initiatives dans un objectif de valorisation et de structuration du tissu régional de l'ESS.

Encadré 31. Résumé des recommandations précédemment illustrée

- Affirmer les spécificités de l'ESS et accroître la visibilité des politiques nationales de l'ESS.
- Affirmer le caractère interministériel de l'ESS au plan de l'État central.
- Adapter les politiques sectorielles verticales aux spécificités de l'ESS et généraliser les études d'impact des politiques publiques sur l'ESS au niveau des politiques centrales sectorielles.
- Développer une politique nationale de soutien aux réseaux des organisations de l'ESS et de mise en réseaux des initiatives des collectivités territoriales.
- Développer une politique nationale contractuelle impliquant l'État, les régions, les collectivités locales et les acteurs de l'ESS inspirée de l'expérience PRIDES en région PACA.
- Développer une politique nationale de soutien à la recherche et à la formation sur l'ESS.
- Privilégier des modes d'intervention publique en direction de l'ESS en termes de gouvernance, de partenariat et de co-construction des politiques publiques plutôt qu'en termes de mise en concurrence et d'appels d'offres.
- Favoriser les politiques territorialisées de mise en réseaux des acteurs et de constitutions de clusters de l'ESS.
- Soutenir le développement des observatoires régionaux de l'ESS.
- Inscrire les politiques territorialisées de l'ESS dans la stratégie régionale de développement économique.
- Favoriser les innovations financières facilitant l'accès aux fonds propres, au capital et aux financements à long terme des ESS ; finance solidaire, philanthropie à risque, marchés de capitaux éthiques.

BIBLIOGRAPHIE

- AVISE (2005), « Énergies alternatives, une coopérative d'activité et d'emploi », *Au Carrefour des Initiatives Socio-Économiques*, n°3, avril, www.avise.org/spip.php?article237.
- Bogner, A. et S. Boneschi (2008), « Revenu et niveau de vie en Alsace », *Chiffres pour L'Alsace*, n°44, mai, Insee-Alsace, Strasbourg, p. 8.
- Bourque, G., M. Mendell et R. Rouzier (2009), *La Finance Responsable au Québec. Portrait, Enjeux et Défis d'une Finance au Service d'un Développement Durable et Solidaire*, Éditions Vie Économique, Montréal.
- Bras, M-A., *et al.* (2006), « Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le concert des régions européennes », *Rapport d'Étude*, n°6, juillet, Insee – PACA, Marseille.
- Breschi, S. and F. Malerba (éds.) (2005), *Clusters, Networks and Innovation*, Oxford University Press, Oxford.
- Caire, G. et M. Rouillet-Caire (2002), « Le tourisme peut-il être un élément de développement durable ? », *GEDES*, n°16, Université de Poitiers, Poitiers.
- Chéron, S., D. Levy et A. Melquiond (2006), « Le Logement en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Rapport d'Étude*, n 23, décembre, Insee-PACA, Marseille.
- CRESSPACA (2008), « L'Économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Rapport Annuel rédigé en partenariat avec la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'université de Provence*, CRESSPACA, Marseille.
- CRESSPACA (2009), « L'Économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Panorama et Enjeux », mars, CRESSPACA, Marseille, pp. 19-23.
- Durang X., C. Toutalian et P. Faudon (2008), « Minima sociaux : Amplification de la baisse du nombre d'allocataires du RMI », *Bilan Économique et Social 2007*, n° 21, mai, Insee-PACA, Marseille.
- Enjolras, B. (2009), « A Governance Structure Approach to Voluntary Organizations », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 38, no. 5, Sage Publications Online, pp. 761-783.
- Frémeaux, P. (2006), « L'Économie sociale de A à Z », *Alternatives Économiques: (Hors Série) Guide Pratique*, n°22, janvier.
- Greffe, X. (2007), « The Role of the Social Economy in Local Development », A. Noya et E. Clarence (éds.), *The Social Economy, Building Inclusive Economies*, OECD, Paris.
- Harrou V. (2008), « L'Économie résidentielle en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Rapport d'Étude*, n 15, mars, Insee –PACA.

- Hood, C. (1983), *The Tools of Government*, Macmillan Press, London.
- Insee-Alsace (2006), « L'Économie sociale et solidaire en Alsace, » *Chiffres pour L'Alsace*, n°11, juin, Insee- Alsace, Strasbourg.
- Kaminski, P. (2009), « Le poids de l'économie sociale dans le PIB : entre 6 % et 7 % ? », note réalisée dans la perspective du XXII^e colloque de l'ADDES, Paris le 10 mars.
- Kooiman, J. (2003), *Governing as Governance*, Sage Publications, London.
- Mendell, M. (2009), « The Three Pillars of the Social Economy: The Quebec Experience », Ash Amin (éd.), *The Social Economy. International Perspectives on Economic Solidarity*, ZED Books, London.
- Mendell, M. and R Nogales (2009), « Social Enterprises in OECD Member Countries: What are the Financial Streams? » A. Noya (éd.), *The Changing Boundaries of Social Enterprises*, OECD, Paris, pp. 89-138.
- Newman, J. (2001), *Modernizing Governance: New Labour, Policy and Society*, Sage Publications, London.
- Noguès, H. (2002), « Le tourisme social : Un projet original à reconsidérer », texte non publié, *Loisir, vacances, tourisme*, Université de Nantes, Nantes, 14 février.
- OECD (1996), *Reconciling Economy and Society*, OECD, Paris.
- OECD (2001), *Territorial Outlook*, OECD, Paris.
- Pecqueur, B. et J-B. Zimmermann (éds.) (2004), *Économie de proximité*, Hermès- Lavoisier, Paris.
- Peters, B.G. and van Nispen, F.K.M. (éds.) (1998), *Public Policy Instruments: Evaluating the Tools of Public Administration*, Edward Elgar, Cheltenham.
- Petrella, F. et N. Richez-Battesti (2009), « Quality Certification Procedure and Nonprofit Organizations : Between Innovation and Isomorphism? The Case of Home Care Services in France », paper presented at the 2nd EMES International Conference on Social Enterprise, Trento, 1-4 July.
- Porter, M.E. (2008), *On Competition, Updated and Expanded Edition*, Harvard Business School Press, Boston.
- Rauch A. (2002), « XX^e siècle : Conquête du temps libre » *Informations Sociales*, n 100, novembre, pp. 4-16.
- Rhodes, R.A.W. (1997), *Understanding Governance*, Open University Press, Buckingham.
- Roesch, P. et J.-P. Jouhaud (2009), *Dossier territorial de l'Alsace*, Préfecture de la Région Alsace, 6 avril.
- Salamon, L. M. (éd.) (2002), *The Tools of Government: A Guide to the New Governance*, Oxford University Press, New York.

Stoker, G. (1998), « Governance as Theory: Five Propositions », *International Social Science Journal*, no. 155, pp. 17-28.

Tchernonog, V. (2007), *Les Associations en France, poids, profils et évolutions, financements publics et privés, emploi salarié et travail bénévole, gouvernance*, Étude ADDES, novembre, p. 19.

NOTES

¹ Henri Desroche (1914-1994), historien et sociologue, chercheur au CNRS. Il a travaillé sur la préhistoire du mouvement coopératif, sur l'associationnisme et les relations entre coopération et développement. Fondateur de l'Université coopérative internationale. Il a accompagné les acteurs du CNLAMCA et a influencé leurs réflexions stratégiques.

² Charles Gide (1847-1932), économiste français, professeur d'économie sociale à l'université de Bordeaux. Fondateur avec Henri Fabre de l'École de Nîmes, il a été contributeur lors de l'Exposition universelle de 1900 à Paris sur les réalisations présentées dans le Palais de l'économie sociale.

³ C'est ainsi que les Groupements régionaux de la Coopération, de la Mutualité et des Associations (GRCMA) se transformeront progressivement dans les années quatre-vingt dix en Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CRES) et pour certaines d'entre elles en Chambres Régionales de l'Économie sociale et solidaire (CRESS).

⁴ Le premier Atlas national et régional de l'économie sociale et solidaire vient de paraître à l'initiative du CNCRESS en partenariat avec l'ARF (l'Association des régions de France) et la CDC (La Caisse des Dépôts et Consignations).

⁵ Tchernonog V., *Les associations en France, poids, profils et évolutions*, publication de l'ADDES, novembre 2007, p. 19.

⁶ Le chiffre qui a été avancé parfois de l'ordre de 10 % (par ex. in *L'économie sociale de A à Z, Alternatives économiques-Pratiques*, n°22, janvier 2006, p. 38) est une erreur qui a été corrigée dans la nouvelle édition de cet ouvrage.

⁷ Kaminski P., (2009), « Le poids de l'économie sociale dans le PIB : entre 6 % et 7 % ? » note réalisée dans la perspective du XXII^e colloque de l'ADDES, Paris le 10 mars 2009, p. 4.

⁸ Roesch P., Jouhaud J-P., *Dossier territorial de l'Alsace*, Préfecture de la région Alsace, 6 avril 2009, p. 4.

⁹ Le niveau de vie est égal au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

¹⁰ Il s'agit du rapport de la population âgée de 60 ans et plus sur la population âgée de 20 à 59 ans (qui représentait 56 % de la population de la région en 2007).

-
- 11 Selon la définition de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) la France
« de province » recouvre l'ensemble des [régions](#) métropolitaines moins la région Île-de-France.
- 12 Dossier territorial cité p. 5.
- 13 Dossier territorial 2009, p. 31.
- 14 Source : *Chiffres pour l'Alsace*, n° 44 mai 2008, p. 8.
- 15 *Dossier territorial 2009*, p. 11.
- 16 *Dossier territorial 2009*, p. 34.
- 17 Source : Chiffres pour l'Alsace, dossier n°11, *Économie sociale et solidaire en Alsace*, Insee, juin 2006,
p. 19.
- 18 Frédéric-Guillaume Raiffesen, 1818-1888.
- 19 Bras M-A., Martin M., avec la participation de Chassang C. et Oger P., *Provence-Alpes-Côte d'Azur
dans le concert des régions européennes – Rapport d'étude n° 6*, Insee - juillet 2006, p. 74 [souligné par
le rapporteur]
- 20 On rappelle qu'il s'agit d'un indicateur de la dispersion des niveaux de vie puisqu'il est calculé en
divisant le neuvième décile (niveau de vie atteint ou dépassé par les 10 % les plus riches) par le premier
décile (niveau de vie en-dessous duquel se trouvent les 10 % les plus pauvres).
- 21 Durang X., Toutalian C., Faudon P., « Minima sociaux : amplification de la baisse du nombre
d'allocataire du RMI », in *Bilan économique et social 2007*, Insee-PACA.
- 22 Chéron S., Lévy D., Melquiond A., Le logement en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee, Rapport d'étude
n°23, décembre 2008, p. 40.
- 23 *L'économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, rapport annuel 2008, rédigé en
partenariat avec la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'université de Provence,
téléchargeable sur www.cresspaca.org, p. 65.
- L'économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Panorama et enjeux*, mars 2009,
téléchargeable sur www.cresspaca.org, p. 88.
- 24 *L'économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, rapport annuel 2008, p. 36.
- 25 *L'économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Panorama et enjeux*, mars 2009, p. 19.
- 26 *L'économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Panorama et enjeux*, mars 2009, pp. 22-
23.
- 27 RAUCH A., (2002), « XX^e siècle : conquête du temps libre », *Informations sociales*, n°100, novembre,
pp. 4-16.
- 28 « De multiples projets ont germé souvent portés par des syndicalistes militants ou par des couples jeunes,
plus sensibilisés et plus réceptifs à l'innovation et davantage motivés pour rechercher ensemble des
réponses adaptées pour eux-mêmes et pour leur famille. Fréquemment le désir d'agir pour soi et celui
d'agir pour les autres se trouvaient mêlés dans les projets ; parfois la volonté d'agir pour les autres, pour
ceux qui ne pouvaient pas partir constituait la principale logique d'action. Le tourisme social était né. »

dans Noguès H. « Le tourisme social : un projet original à reconsidérer » texte non publié, Loisir, vacances tourisme, Université de Nantes, 14 février 2002.

29 CAIRE G., ROULLET-CAIRE M., (2002), « Le tourisme peut-il être un élément de développement durable ? », *Document n 16 du GEDES*, Université de Poitiers, p. 12.

30 Source : « Énergies Alternatives, une coopérative d'activité et d'emploi », in *Au carrefour des initiatives socio-économiques*. AVISE, N°3 - Avril 2005, www.avise.org/spip.php?article237.

31 « Community Interest Companies (CICS) are limited companies, with special additional features, created for the use of people who want to conduct a business or other activity for community benefit, and not purely for private advantage. This is achieved by a "community interest test" and "asset lock", which ensure that the CIC is established for community purposes and the assets and profits are dedicated to these purposes. Registration of a company as a CIC has to be approved by the Regulator who also has a continuing monitoring and enforcement role ». Source : www.cicregulator.gov.uk/.

32 Aux États-Unis, le Trésor permet aux fondations d'investir dans les *program related investments* (les investissements dans des OBNL, par exemple, qui poursuivent des activités socio-économiques). Ces investissements sont comptabilisés dans le portefeuille des dons avec les mêmes avantages fiscaux, ce qui représente une source de capital appréciable pour les OBNL (la loi L3C). Au Québec, il y a actuellement un projet de loi pour modifier le statut des associations, qui sont toujours considérées comme la Partie 111 de la loi sur les compagnies. Une telle modification va, entre autres, reconnaître les associations comme des acteurs économiques qui peuvent par la suite, se capitaliser en offrant un rendement aux investisseurs sans leur donner un statut d'actionnaire.

33 Les financements accordés dans le cadre d'une procédure de marché public ou les aides calées sur les coûts d'intervention sur le marché d'une « entreprise bien gérée » augmentés d'un bénéfice raisonnable. Ces concours sont hors champ des « aides d'État » susceptibles d'affecter la concurrence intracommunautaire :

- Les aides publiques d'un montant inférieur au seuil « de minimis », soit 200 000 euros sur trois exercices, aides d'un montant très modéré qui sont présumées ne pas affecter la concurrence.
- Les aides qui, bien que supérieures au seuil de minimis, sont reconnues par la jurisprudence comme sans incidence sur la situation réelle de concurrence et n'affectent pas les échanges entre États membres dans une mesure contraire à l'intérêt commun (ce critère pourrait s'appliquer de façon pertinente à nombre de services sociaux).
- Des exceptions ou dérogations spécifiques, notamment sur la base de textes communautaires sectoriels (transports terrestres...).
- Les aides reconnues comme des compensations de service public, nécessaires à l'accomplissement par les États ou les autorités publiques de leurs missions d'intérêt général sur la base de l'article 86.2 du Traité. Les conditions de mise en œuvre de cette notion ont été précisées par l'arrêt Altmark de la Cour de justice et par les critères du « Paquet Monti/Kroes », en principe applicables depuis 2007. Ces critères conditionnent la compatibilité de compensations de service public ou d'intérêt général avec les normes européennes en matière de concurrence. Il faut : 1° une délégation de missions d'intérêt général et un mandat individuel chargeant l'opérateur de l'exécution d'obligations de service public ; 2° la définition préalable et objective des critères de calcul de la compensation, qui doit être proportionnée aux contraintes de service public ; 3° l'existence de mécanismes de prévention des « surcompensations » et de reversement à l'État ou à l'autorité compétente en cas de surcompensation avérée, avec déchéance décennale de cette dette.

-
- Les aides publiques supérieures à un seuil très élevé (30 millions d’euros ou aides à des entreprises réalisant au moins 100 millions de chiffre d’affaires ou seuils spécifiques aux transports exprimés en nombre de voyageurs) doivent faire l’objet d’une notification obligatoire à la Commission. Toutes les autres, comprises entre ces seuils et le seuil plancher « de minimis », c’est-à-dire l’énorme majorité des aides versées, ne font pas l’objet d’une obligation de notification. Au total, pour cette « zone floue », les États ont la responsabilité de s’assurer d’une application correcte des critères « Monti/Kroes » notamment en matière de contrôle de la juste compensation et de prévention des « surcompensations ».

34 *Source* : Rapport Avise pour PACA, p. 10.

35 Le gouvernement canadien a aussi lancé une tentative du même type en 2004 en créant un Secrétariat pour l’économie sociale qui n’a pas été renouvelé par le gouvernement actuel.

36 *Source* : Rapport Avise pour PACA, p. 10.

37 Bien que ce Fonds régional ne s’adresse pas exclusivement aux entreprises de l’ESS, le fait qu’il vienne s’ajouter aux garanties accordées par la SIAGI pour l’artisanat et les activités de proximité en fait un outil d’intérêt.

38 Les trois programmes successifs de recherches financées par la DIIESES ont contribué à favoriser l’émergence d’équipe de recherche dans le champ de l’ESS et le développement de collaborations entre chercheurs. Mais ces dynamiques restent fragiles en dépit de la constitution d’un RUIESS (réseau interuniversitaire de recherche en économie sociale et solidaire) qui, depuis 2001, organise un colloque annuel (www.riuess.org/).

ANNEXE 1

SERVICES À LA PERSONNE : RÉGIMES ET AGRÉMENTS

Le particulier peut en effet avoir recours à des services à la personne, en utilisant deux modalités, soit comme employeur, soit comme client. Les particuliers employeurs représentent 80 % du volume d'heures travaillées dans le domaine des services à la personne. Dans ce système, l'intervenant est directement embauché par le particulier qui devient son employeur au sens juridique du terme. Le particulier employeur organise le travail. Il assure lui-même le recrutement, les formalités administratives liées à l'emploi, ce que l'on appelle communément le gré à gré. Le particulier employeur peut également recourir à des structures mandataires, associations ou entreprises qui offrent une gamme de services allant du recrutement à la gestion administrative en contrepartie d'une facturation. Le particulier reste néanmoins employeur direct de l'intervenant, les services mandataires ne faisant que le décharger de certaines obligations administratives.

Le particulier peut également recourir à des services prestataires ou des organismes de prêt de main-d'œuvre qui sont les employeurs de l'intervenant, le particulier devenant le client de la structure. C'est alors la structure qui prend en charge l'organisation de l'intervention, le remplacement des intervenants, leur formation. L'offre de service se répartit entre différents types de prestataires : les associations, les entreprises, les centres communaux d'action sociale (CCAS). On voit également apparaître quelques coopératives de services à la personne.

L'État, dans le souci de protéger les particuliers, notamment les plus fragiles, délivre depuis 1996 des agréments aux structures prestataires et mandataires ainsi qu'à celles qui assurent du prêt de main-d'œuvre. Deux types d'agrément, « simple » et « qualité », sont distingués depuis la loi de juillet 2005. L'agrément qualité est obligatoire pour les activités s'adressant à des publics fragiles. Il s'agit des prestations à domicile de garde d'enfants de moins de trois ans, d'assistance aux personnes âgées d'au moins 60 ans, aux personnes handicapées ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant leur maintien à domicile. Depuis 2005, les services prestataires peuvent choisir entre l'agrément qualité et l'autorisation prévue dans l'article L.313-1-1 du Code de l'action sociale et des familles, cette dernière étant délivrée par le président du conseil général. Ce droit d'option conduit à l'émergence d'un paysage complexe, où structures agréées et autorisées coexistent sur certains territoires, mais avec des exigences en matière de qualité très différentes, illustrant ainsi les tensions qu'une juxtaposition entre politiques d'emploi et politiques sociales peuvent entraîner.

L'agrément simple reste facultatif pour les autres publics. Son obtention ouvre droit à des avantages fiscaux et sociaux : réduction d'impôt pour les clients, taux réduit de TVA, rémunérations des salariés exonérées de cotisations patronales dans certaines limites.

ANNEXE 2

MISSION D'ÉTUDES OCDE – DIIESES

Le rôle de l'économie sociale dans les politiques de cohésion sociale et de développement local en France : l'exemple de l'Alsace

Programme détaillé du 8 juin au 11 juin 2009

Lundi 8 juin

- 10h00 Réunion à la **CRES**, 3 rue de la Coopérative (siège de Coop Alsace)
Avec le délégué de la CRES **Pierre Roth** et deux représentants de ses 4 collègues :
- Coopérative : **Hervé Mareschal** (président de l'UR Scop), **Laurent Boiché** (Crédit Coop)
 - Mutuelle : **Sabrina Ripert** (Mutualité Française d'Alsace) **Patrick Sibold** (Mut'est) **Éric Gignet** (MACIF)
 - Association : **Fernand Kachelhoffer** (président de la Conférence permanente des Coordinations Associatives Alsace), **Anne Julie Grimm** (Chambre de consommation d'Alsace)
 - Économie solidaire : **Laetitia Trouillet** (URSIEA), **Pierre Kochersberg** (USGERES)
- 12h30 Déjeuner-conférence sur place avec
Éric Sander, secrétaire général de l'Institut de Droit Local
- 14h00 Rendez-vous au siège de COOP Alsace avec :
Yves Zehr, p-dg de l'Union des Coopérateurs d'Alsace et président de la Maison de l'emploi et de la formation de Strasbourg
- 15h45 Visite terrain, Point lavande rendez-vous avec
Michel Sexauer, groupe Proxim Neuhof
- 18h30 Apéritif au restaurant du Baggersee :
rencontre avec les coopératives d'activités et d'emploi d'Alsace :
Stéphane Bossuet des 2 CAE Artenréel et Antigone
avec la participation de **Luc Jambois**, directeur de l'OGACA
- 20h00 Soirée au restaurant du Baggersee :
table-ronde avec les élus de Strasbourg et de la CUS :
Robert Herrmann, **Françoise Buffet**, **Henri Dreyfus**, **Frédéric Nitschke**

Mardi 9 juin

- 8h00 Petit déjeuner au cœur de la ceinture maraîchère de Strasbourg
Avec **Françoise Buffet**, élue de la Ville de Strasbourg
Fatima Riahi, directrice des Jardins de la Montagne Verte
Luc de Gardelle, directeur des UMI (Unités Mobiles d'Insertion)
- 11h00 Visite terrain : rendez-vous aux Tournesols à Sainte Marie aux Mines, **Daniel Lé**, directeur Projet de développement rural mis en œuvre en partenariat avec les collectivités locales
- 12h00 Déjeuner dans une ferme-auberge avec les élus partenaires du projet des Tournesols : l'attaché parlementaire de Jean-Louis Christ, député maire de Ribeauvillé
Jean Luc Fréchard, maire de Ste Marie aux Mines, président de la communauté de communes du Val d'Argent
Fabienne Ernst, déléguée générale de l'ADAC, Pays de l'Alsace centrale
- 15h30 Réunion avec la Communautés de Communes du Val de Villé
À la maison des Jeunes et de la Culture de Villé
Jean-Marc Riebel, président de la communauté de communes
Thierry Froehlicher, chargé de mission de la Com Com
- 17h30 Rendez-vous avec Alsace Nature au Relais de la Ferme du Château à Dachstein
Avec **Maurice Wintz**, administrateur et pressenti futur président
- 19h00 Présentation de la Main Verte avec **Pierre Hoerter**, directeur, également responsable du restaurant d'insertion Relais de la Ferme du Château
- 20h00 Soirée au Relais de la Ferme du Château à Dachstein
Table-ronde avec les 5 SCIC d'Alsace
- Auto'trement, **Jean Baptiste Schmider**, directeur (autopartage)
 - Domicoop, **Xavier Gillig**, responsable (agence immobilière à vocation sociale)
 - Indibabt, **Thomas Loch**, directeur (groupe de GEIQ, GE et ETTI)
 - Solibio, M. **Heitz** président et **Cécile Viriat** responsable de filières (conditionnement d'aliments bio avec un atelier d'handicapés)

Mercredi 10 juin

- 7h30 Départ
- 9h00 Réunion à la mairie de Mulhouse en deux temps :
1. L'expérimentation sur les indicateurs de bien-être menée par la mairie en partenariat avec le Conseil de l'Europe
Avec **Sébastien Houssin**, chargé de mission à la mairie de Mulhouse
 2. Rencontre avec la maison de l'emploi et de la formation (MEF) de Mulhouse
Avec **Olivier Pihan**, directeur adjoint de la MEF
- Et la participation de **Marcel Czaja**, président de l'URSIEA (Union Régionale des Structures d'insertion par l'Activité Économiques), directeur d'un groupe d'entreprises d'insertion sur Mulhouse Réagir

12h00 Déjeuner thématique au restaurant d'insertion la Table de la fonderie avec :

- **Mme Josiane Stoessel**, maître de conférences, sociologue, responsable du master « Ingénierie de projets en ESS »
- **Jean-Louis Lorrain**, maître de conférences associé, vice-président du département du Haut-Rhin
- **Sébastien Houssin**, ancien étudiant du Master
- **Francis Kern**, professeur, responsable de l'Observatoire de l'économie sociale et solidaire

14h00 Réunion à la salle du conseil de la Faculté des Sciences économiques, sociales et juridiques sur le campus de la Fonderie
Avec les représentants du conseil général

- **Jean-Louis Lorrain**, vice-président du département du Haut-Rhin
- **Nadine Grandjean**, chef du service insertion et développement local,
- **Philippe Ratel**, directeur du service du développement économique

15h15 Réunion à l'institut St Clair

- **Brigitte Carraz**, directrice
- **Freddy Muller**, président de l'association SOL Alsace, directeur du restaurant d'insertion la table de la Fonderie
- **Roger Winterhalter**, président de la maison de la citoyenneté mondiale
- **Thomas Dreyfus**, INSEF

17h Visite de l'Écomusée d'Alsace à Ungersheim

Avec **Pascal Schmitt**, directeur

Michel Weber, administrateur

19h00 Soirée dans le vignoble alsacien sur le thème du tourisme associatif et de l'éco-tourisme
Au centre de Mittelwihr avec :

- **Philippe Engel**, directeur du centre de Mittelwihr, président de l'UNAF Alsace
- **Eric Gignet**, Fondation Macif,
- **Francis Kern**, professeur d'économie à l'université de Strasbourg,
- **Klaerr-Blanchard**, délégué régional au tourisme
- **Francis Kern**, professeur, responsable de l'observatoire de l'économie sociale et solidaire

Jeudi 11 juin

8h00 à CRESUS (Chambre régionale du surendettement social), 7 rue de Sédillot
Salle de réunion au second étage

- **Jean Louis KIEHL**, directeur de Cresus Alsace, président de la fédération Cresus

9h00 à CRESUS RV avec **Marie Nicole Rubio**, directeur du Furet centre de ressources sur la petite enfance, éditrice d'une revue « Le Furet », membre d'un réseau européen

- 10h30 Réunion à la Région :
- **-Mme JUNG**, élue au conseil régional, chargée des dossiers économiques
 - **Hassania Sebti**, chargée de mission,
 - **Jean-François Jacquemin**, directeur du développement économique
- 12h00 Déjeuner à Mosaïque, chantier d'insertion dans le quartier du Neuhof
Avec **Philippe Roesch**, secrétaire général aux affaires régionales et européennes (préfecture de Région)
- 14h00 Réunion avec la Ville de Strasbourg, en salle 119 de la préfecture de Région
- **Rémi Banuls**, chef de service insertion
 - **Jean-Louis Doppler**, chargé de mission Innov'emploi (Plan local d'insertion par l'Économique), chargé de l'application de la clause d'insertion dans les marchés de la rénovation urbaine
- 16h00 Réunion au conseil général du Bas-Rhin
- **André Klein-Mosser**, premier vice-président du conseil général,
 - **Sabine Gorbiewitch**, directrice de la Maison du département
 - **Myriam Stenge**, responsable insertion
 - **Michèle Bouzy**, cabinet
 - **Cédric Hacquard**, service insertion
- 18h00 Départ en gare SNCF

ANNEXE 3

PROGRAMME DE LA MISSION D'ÉTUDE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN
PACA PAR UNE DÉLÉGATION DE L'OCDE

DU 15 AU 19 JUIN 2009

Lundi 15 juin		
10h30	Préfecture de région 4 ^e étage – porte 474	Accueil par Mme Dieppedalle – chargée de Mission SGAR, Mme Gay – présidente de la CRESS PACA et M. d'Hauterrie – directeur de la CRESS PACA Rencontre avec M. Clément – chargé de mission Économie au SGAR et la DRTEFP
12h00		Déjeuner avec Mme Dieppedalle, Mme Gay et M. d'Hauterrie
14h30	CG 13	<i>Rencontres accompagnées de M. d'Hauterrie</i> Rencontre avec M. Zeitoun - conseiller général / délégué au Développement économique et ses collaborateurs
17h00	CRESS PACA	Rencontre avec M. Houdebine – Directeur de la SCIC URBANCOOP
Mardi 16 juin		
9h00	Hôtel de région	<i>Rencontres accompagnées de M. Londi – vice-président de la CRESS PACA et M. Heckel – directeur technique de la CRESS PACA</i> Rencontre avec M. Allemand - 1 ^{er} vice-président/délégué au Développement Économique, M. Chesneau - vice-président/délégué à l'Emploi et aux politiques territoriales, M. Bodinier - Relations internationales
12h00		Déjeuner avec M. Londi et M. Heckel
13h30	CRESS PACA	Rencontre avec Mme Badel – Directrice du PRIDES (Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique Solidaire) Services à la Personne ; M. Marcotte – président du PRIDES Tourisme Social et M. Faure – Directeur
15h30	CRESS PACA	Rencontre avec M. Kérimel de Kerveno – directeur d'Habitat Alternatif Social (Groupement de Coopération Phocéenne)
17h00	CRESS PACA	Rencontre avec M. Bouaoura – directeur de l'Agence régionale PACA de la Fondation Abbé Pierre

Mercredi 17 juin		
9h00	CRESS PACA	Rencontre avec les têtes de réseau régionales de l'ESS : Union Régionale de la Mutualité Française - M. Devouge Conférence Permanente des Coordinations Associatives - M. Delanglade Groupement régional de la Coopération – M. Payen Syndicats d'employeurs de l'économie sociale – M. Boutterin
11h00	CRESS PACA	Rencontre avec Mme Gay et le Comité de Direction de la CRESS PACA
12h00		Déjeuner avec Sophie IBOS (chargée de communication de la CRESS)
14h00	CRESS PACA	Rencontre avec Mme Desoutter – Déléguée inter régionale d'Uniformation
15h30	CRESS PACA	Rencontre avec M. Iozia – Délégué Régional du Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale
17h00	CRESS PACA	Rencontre avec l'équipe de l'Observatoire Régional de l'ESS : M. Guérin – Responsable, Mlle Lambert – Assistante et M. Londi - Administrateur
Jeudi 18 juin		
matin		Rencontres accompagnées de Mme Dieppedalle, M. d'Hautesserre et M. Deglaire - Chargé de Mission Développement & Territoires de la CRESS PACA
10h00	Arles	Rencontre avec M. Schiavetti - Maire de la Ville d'Arles et Mme Afkir -Conseillère municipale / Déléguée à l'ESS
11h30	Arles	Rencontre avec Mme Bovero - Directrice de l'association Solid'Arles au point de vente situé à Grifeuille
12h00		Déjeuner
15h00	Vaucluse	Rencontre avec M. Gatel - Médiateur du CG 84 et M. Pastor - Chargé de Mission du CG 84 / Direction de l'Economie
17h00	Vaucluse	Rencontre avec M. M'Rad – Directeur du groupe Energies Alternatives et Mme Aabizane – Directrice de l'antenne 84
Vendredi 19 juin matin		
matin		Rencontres accompagnées de Mme Dieppedalle, Mme Gay, M. Arnaudy, M. Payen, M. Faure, M. d'Hautesserre, M. Heckel, Mlle IBOS
10h00	Centre d'accueil « Vacances Léo Lagrange » au Frioul	Rencontre avec les responsables du Master RH – Economie Sociale et Solidaire de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (Université Méditerranée) et du LEST (Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail) : Mme Richez-Battesti et Mme Petrella
12h30		Déjeuner au centre d'accueil sur l'île du Frioul